

1999 - 2009

**Une décennie consacrée à l'édification
d'une société marocaine moderne**



RESUME

1. Le projet d'une société marocaine démocratique, citoyenne, ouverte sur le monde et résolument tournée vers l'avenir est une vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, élaborée sur la base des exigences nationales et des données internationales.
2. Ce projet de société moderne s'appuie sur des stratégies appropriées et des politiques bien orientées. L'objectif poursuivi est de permettre l'évolution du Royaume vers une société plus égalitaire, visant un développement humain élevé et pourvue d'un accès approprié aux services et infrastructures indispensables pour des conditions de vie dignes.
3. Durant la décennie 2000, le Maroc s'est engagé dans la réalisation du projet Royal sur la base d'une approche pragmatique qui met l'être humain au centre du processus de développement. Ainsi, des chantiers structurants et des réformes de plus en plus profondes ont été mis en œuvre, focalisés sur le citoyen. C'est dans cette perspective que s'inscrit le projet de Règne appelé : Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH).
4. Dans le même esprit, le projet de société a débuté par la consolidation de l'Etat de Droit, en particulier des libertés et des droits humains. Aussi, le Royaume a-t-il mené le processus de réconciliation nationale, réalisé des réformes pour adapter le Conseil Consultatif des droits de l'Homme (CCDH) aux normes internationales et entamé la réforme de la justice.
5. Le Maroc a opéré une ouverture politique et une libération des énergies afin de conduire une nouvelle génération de réformes. Il s'est agi de crédibiliser une fois pour toutes les processus électoraux afin de fermer la parenthèse de la conflictualité politique. Enfin, le Royaume a adopté progressivement des principes de bonne gouvernance, condition de base d'une société moderne, et réhabilité les valeurs d'éthique, de transparence et de moralisation de la vie publique
6. De même, le pays a raffermi sa cohésion sociale pour créer une dynamique indispensable au développement de son projet de modernisation. Ainsi, des réformes courageuses ont été menées, relatives au code de la famille et au champ religieux, marquées par la réhabilitation du statut et des droits de la femme. D'autres mesures prises ont permis d'harmoniser la législation nationale avec les conventions internationales, telles que celles sur la torture et les droits de l'enfant.
7. L'adoption du principe de proximité a été un autre moyen de promouvoir au Maroc la démocratie participative. Ainsi, l'autonomie et les pouvoirs des régions ont été renforcés. Plus récemment, une réflexion sur une régionalisation avancée et graduelle, englobant toutes les régions du Royaume, a été lancée. Le Maroc des régions pourrait s'illustrer par le régime d'autonomie proposé pour le Sahara dans le cadre de la souveraineté marocaine.



8. L'évolution vers une économie moderne est une condition indispensable à l'émergence d'une nouvelle société marocaine. Durant la décennie 2000, l'économie du pays a connu une réelle transformation de sa structure grâce aux nombreuses réformes axées sur la libéralisation et le renforcement de la concurrence, la modernisation des systèmes financier et fiscal, la réforme du marché de l'emploi et l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire des affaires.
9. Ainsi, le Royaume a pu enregistrer de bonnes performances économiques et une stabilité macroéconomique durant cette décennie. En particulier, les investissements étrangers et l'investissement public ont connu une croissance remarquable, grâce notamment aux chantiers structurants.
10. Dans la même perspective, le Maroc a conclu un nombre important d'accords de libre échange, notamment avec les Etats-Unis d'Amérique et la Turquie, et approfondi ses liens avec ses partenaires européens (Statut avancé) en vue d'une intégration régionale et internationale plus profitable.
11. Enfin, le Maroc a inscrit son projet de société dans le cadre du développement durable en privilégiant une gestion rationnelle, responsable et cohérente de ses ressources naturelles (Eau, forêt, littoral...) à travers le lancement de programmes environnementaux importants.
12. Certes, ces différents programmes et chantiers ont permis d'enregistrer des progrès réels dans la réalisation du projet Royal de société moderne. Néanmoins, beaucoup reste à faire pour maintenir cette dynamique, tout en tenant compte des évolutions plus que probables de la société marocaine et de son environnement mondialisé.
13. Le contexte international actuel, affecté par une crise mondiale sévère, connaît une mutation rapide marquée par l'émergence de nouveaux acteurs qui remettent en cause le système actuel peu régulé et favorable au risque. De nouvelles règles dans les relations internationales sont à l'ordre du jour. Le Royaume devrait intégrer cette nouvelle donne dans sa stratégie et utiliser tous ses atouts pour participer à la construction du nouveau système international.
14. Pour tenir compte notamment des exigences du développement durable, le Maroc devrait évaluer ses choix actuels dont dépendront la pertinence et la force des réponses aux défis politiques, économiques, sociaux et environnementaux de demain. Dans le cadre des orientations Royales, il devrait en particulier accélérer le processus de développement humain, achever la transition politique et réformer la justice, construire un Maroc des régions, renforcer les bases d'une économie moderne fondée sur une compétitivité dynamique.



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	9
1. VERS UN MAROC MODERNE ET SOLIDAIRE.....	11
1.1. L'HOMME AU CENTRE DU PROCESSUS DU DEVELOPPEMENT.....	12
1.1.1. Education : une réforme cruciale.....	15
1.1.1.1. La réforme de l'éducation.....	15
1.1.1.2. La scolarisation, la formation et l'enseignement supérieur.....	15
1.1.2. Développement rural : des programmes diversifiés.....	19
1.1.3. INDH : un changement significatif d'approche de développement.....	21
1.1.3.1. Les programmes de l'INDH,.....	22
1.1.3.2. Les premiers résultats de l'INDH,.....	22
1.1.4. Habitat : l'ambition d'un logement décent pour tous.....	24
1.1.4.1. Une politique d'habitat volontariste.....	24
1.1.4.2. Un accès facilité au financement du logement.....	26
1.1.5. Santé : accès plus effectif aux soins médicaux et extension de la couverture médicale de base... ..	27
1.1.5.1. Accès plus effectif aux soins médicaux.....	27
1.1.5.2. Extension de la couverture médicale de base.....	28
1.2. LES FONDEMENTS DEMOCRATIQUES, CITOYENS ET LA PRATIQUE DE LA GOUVERNANCE.....	29
1.2.1. Choix démocratiques.....	30
1.2.1.1. La protection et la valorisation des droits de l'Homme.....	30
Le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme.....	30
1.2.1.2. La réforme de la justice.....	34
1.2.1.3. La normalisation du champ politique.....	36
1.2.1.4. La réforme de la presse et de l'audiovisuel.....	38
1.2.2. La dynamique sociétale.....	40
1.2.2.1. La confiance citoyenne.....	40
1.2.2.2. La cohésion sociale et le vivre ensemble.....	41
1.2.2.3. La réforme du champ religieux.....	42
1.2.2.4. Un tissu associatif renforcé au champ d'actions plus élargi.....	44
1.2.2.5. L'identité et l'ouverture.....	45
<i>Les composantes de l'identité marocaine.....</i>	<i>46</i>
1.2.3. La gouvernance.....	49
1.2.3.1. La moralisation de la vie publique et la lutte contre la corruption.....	49
1.2.3.2. La gouvernance des entreprises publiques et la modernisation de l'administration.....	50
1.3. LE DEVELOPPEMENT REGIONAL.....	51
1.3.1. Des réformes et des aménagements préalables.....	51
1.3.2. La régionalisation, un choix stratégique.....	52
1.3.3. Vers un Maroc des régions, respectueux de l'intégrité territoriale.....	53
1.4. L'EVOLUTION VERS UNE ECONOMIE MODERNE.....	56
1.4.1. Une dynamique économique, suscitée par un programme de réformes ambitieux.....	56
1.4.1.1. La libéralisation de l'économie et le renforcement de la concurrence.....	56
1.4.1.2. La modernisation du secteur financier.....	57
1.4.1.3. La réforme du marché de l'emploi.....	58
1.4.1.4. La modernisation et la simplification du système fiscal.....	59
1.4.1.5. L'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire des affaires.....	60
1.4.2. Le renforcement de la stabilité macroéconomique.....	61
1.4.2.1. L'amélioration graduelle du profil de la croissance économique.....	61
1.4.2.2. Renforcement des équilibres externes.....	64
1.4.2.3. L'amélioration du profil des finances publiques.....	65
1.4.2.4. La maîtrise de l'inflation et l'amélioration des conditions de financement de l'économie... ..	67
1.4.3. La dynamique de l'investissement.....	68
1.4.4. L'intégration régionale et internationale du Maroc : contribution à sa compétitivité globale.....	70
1.4.4.1. Le renforcement de l'ancrage à l'Union Européenne.....	70
1.4.4.2. Les relations Maroc-Afrique.....	72
1.4.4.3. L'accord de libre échange avec la Turquie.....	74
1.4.4.4. L'accord d'Agadir.....	75
1.4.4.5. L'accord de libre échange Maroc-Etats Unis.....	76
1.4.4.6. Rôle actif du Royaume au sein des instances multilatérales.....	77



1.5.	LE DEVELOPPEMENT DURABLE	78
1.5.1.	<i>Préservation et protection de l'environnement</i>	79
1.5.2.	<i>La question centrale de l'eau</i>	80
1.5.3.	<i>Les terres agricoles, forêts et biodiversité</i>	81
1.5.4.	<i>Le littoral et le phénomène de pollution</i>	83
2.	LES CHANTIERS STRUCTURANTS DE DEVELOPPEMENT.....	84
2.1.	DES STRATEGIES SECTORIELLES RENOVEES.....	85
2.1.1.	<i>L'agriculture à la croisée des chemins</i>	85
2.1.1.1.	Objectifs atteints pour l'extension de l'irrigation	86
2.1.1.2.	Privilégier l'investissement dans le domaine du foncier	86
2.1.1.3.	Les incitations financières	87
2.1.1.4.	Le Plan Maroc Vert	87
2.1.2.	<i>Le repositionnement de l'industrie : une nouvelle stratégie nationale</i>	89
2.1.2.1.	L'offshoring : la consécration d'un secteur porteur	90
2.1.2.2.	L'automobile : un secteur dynamisé et prometteur	90
2.1.2.3.	L'aéronautique : un créneau qui se consolide	91
2.1.2.4.	L'électronique : un potentiel à exploiter pour l'export.....	92
2.1.2.5.	Le secteur Textile-Cuir: à la recherche d'un nouveau positionnement en haut de gamme ...	93
2.1.3.	<i>Le tourisme : confirmation du potentiel d'un secteur clé</i>	93
2.1.4.	<i>Stratégie Maroc-export</i>	96
2.2.	DES INFRASTRUCTURES EN EXPANSION	97
2.2.1.	<i>L'expansion du réseau autoroutier et routier</i>	97
2.2.2.	<i>Le développement portuaire</i>	98
2.2.3.	<i>Le réseau ferroviaire en mutation</i>	100
2.2.4.	<i>La libéralisation du transport aérien et la dynamisation des projets aéroportuaires</i>	101
2.2.5.	<i>L'évolution du secteur énergétique</i>	102
2.2.6.	<i>L'essor important des télécommunications et des infrastructures d'accueil</i>	104
2.2.7.	<i>Technologies de l'information : Les nouveaux projets structurants</i>	106
2.2.8.	<i>Quelques grands projets urbains</i>	107
2.2.8.1.	Le projet Bouregreg	107
2.2.8.2.	Le nouveau Schéma Directeur d'aménagement urbain du grand Casablanca	107
2.3.	UNE CONDUITE EFFICIENTE DES REFORMES	108
3.	DES PERSPECTIVES ENCOURAGERANTES POUR LE MAROC.....	110
3.1.	UN CONTEXTE DIFFICILE ET STIMULANT.....	111
3.2.	DECENNIE 2010 : QUELQUES ELEMENTS POUR ACCELERER LA REALISATION DU PROJET ROYAL DE SOCIETE.....	112
	BIBLIOGRAPHIE.....	118



Liste d'abréviations

AIVAM : Association des Importateurs de Véhicules Automobiles au Maroc
AMF : Accord Multifibres
AMO : Assurance Maladie Obligatoire
ANAPEC : Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
ANPME : Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise
ANRT : Agence Nationale de la Régulation des Télécommunications
AREF : Académies Régionales d'Education et de Formation
BNDE : Banque Nationale pour le Développement Economique
BRPM : Bureau de Recherches et de Participations Minières
CAM : Crédit Agricole du Maroc
CFR : Caisse de Financement Routier
CCDH : Conseil Consultatif des droits de l'Homme
CCG : Caisse Centrale de Garantie
CCME : Conseil de la communauté marocaine à l'étranger
CDG : Caisse de Dépôts et de Gestion
CDVM : Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CIH : Crédit Immobilier et Hôtelier
CNSS : Caisse nationale de sécurité sociale
CNUCED : Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CRI : Centres Régionaux d'Investissement
CSCA : Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle
EEP : Etablissements et Entreprises Publics
ESA : Agence Spatiale Européenne
ESSB : Etablissements de Soins de Santé de Base
FDA : Fonds de Développement Agricole
FMEJ : Fédération marocaine des éditeurs de journaux
FOGALEF : Fonds de Garantie pour le Logement de l'Education-Formation
FOGARIM : Fonds de Garantie pour les Revenus Irréguliers et Modestes
GAFI : Groupe d'Action Financière Internationale
GAFTA : Grande Zone Arabe de Libre Echange
GIEC : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
HACA : Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle
HCP : Haut Commissariat au Plan
HCR : Haut Commissariat aux Réfugiés
IER : Instance Equité et Réconciliation
INDH : Initiative Nationale pour le Développement Humain
IRCAM : Institut royal de la culture amazighe
MDP : Mécanisme de Développement Propre
MP : Mouvement Populaire
NAC : Conseil Atlantique Nord
OJD : Office de Justification de la Diffusion
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONAREP : Office National de Recherches et d'Exploitations Pétrolières
ONDE : Observatoire National des Droits de l'Enfant
ONE : Office National de l'Electricité
ONHYM : Office National des Hydrocarbures et des Mines
ONU : Organisation des Nations Unies



OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PACTE : Programme d'Accès généralisé aux Télécommunications
PAGER : Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable des populations Rurales
PAM : Parti Authenticité et Modernité
PANE : Plan d'Action National pour l'Environnement
PDRT : Plan de Développement Régionaux et Touristiques
PERG : Programme d'Electrification Rurale Global
PI : Parti de l'Indépendance
PJD : Parti de la Justice et du Développement
PNEEI : Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation
PNRR : Programme National des Routes Rurales
PPS : Parti du Progrès et Socialisme
RAMED : Régime d'Assistance Médicale
RNI : Rassemblement National des Indépendants
SAU : Superficie Agricole Utile
SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement Urbain
SNAT : Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNPM : Syndicat National de la Presse Marocaine
SNRT : Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision
SNAT : Schéma National d'Aménagement du territoire
SRAT : Schémas Régionaux d'Aménagement du territoire
UC : Union Constitutionnelle
USFP : Union Socialiste des Forces Populaires



INTRODUCTION

15. Le phénomène de la mondialisation a progressivement entraîné l'émergence d'un monde en profonde mutation où les anciens équilibres politiques, économiques, démographiques, sociaux et environnementaux sont dépassés. Ainsi, durant la décennie 2000, le monde a connu des profondes transformations qui s'étendent à la quasi totalité des domaines d'activités et ont débouché sur une configuration complexe marquée par de nouveaux dynamismes et défis.
16. A mesure que ce processus de mondialisation s'intensifie, une véritable crise de confiance s'instaure à l'égard des « politiques », accompagnée d'une montée en puissance de la société civile en raison de l'aggravation des fractures sociales et de la « désacralisation » de l'Etat.
17. La nouvelle dimension du thème des droits de l'Homme est une autre conséquence de ces transformations. Longtemps confinée au seul univers des professionnels du droit ou de la politique, cette notion connaît maintenant un retentissement spectaculaire.
18. L'interdépendance est également devenue une tendance dominante entre les états qui recherchent activement à se regrouper au sein d'espaces régionaux afin de faire face à la compétitivité mondiale et de renforcer leurs intérêts commerciaux. Mais, ils doivent aussi affronter d'autres problèmes complexes d'ordre économique et écologique : la pauvreté, les pandémies, l'équilibre des relations Nord/Sud, l'effet de serre, la déforestation, la raréfaction des ressources naturelles, notamment des richesses de la mer... Cette nouvelle donne souligne l'urgence de concevoir de nouveaux forums, d'améliorer le fonctionnement des institutions internationales existantes ou même d'en instaurer de nouvelles.
19. Ainsi, un système multipolaire se dessine progressivement sur la scène internationale, même s'il est accompagné d'une recrudescence des foyers d'instabilité. Il est marqué par un déplacement « historique » du centre de gravité économique et politique du monde d'Est en Ouest, par l'émergence de nouvelles puissances et de nouveaux acteurs non-étatiques, notamment les organisations non-gouvernementales et les entreprises multinationales dont l'influence est grandissante.
20. C'est dans ce contexte que le Maroc a conçu et entamé la mise en œuvre de son projet de société, destiné à satisfaire les exigences citoyennes, tout en s'adaptant aux mutations et contraintes de son environnement international. Son objectif premier a été de s'assurer d'une véritable évolution sociétale, permettant de pérenniser son développement.
21. Au cours de la décennie 2000, de grandes réformes et des chantiers d'envergure ont été lancés dans ce but. Ils ont été marqués par une volonté empreinte de dynamisme et de proximité pour faire face à une mutation à la fois économique, sociale et culturelle.



22. Toutefois, le succès de ce projet sociétal ambitieux ne pouvait être assuré que si des conditions appropriées de faisabilité et de réalisation étaient retenues. Ainsi, la faculté de s'adapter au changement, de redéfinir les priorités des politiques et de réorganiser les institutions impliquées dans ces réformes était indispensable pour progresser et assurer la concrétisation des différents éléments de ce modèle sociétal.
23. Dans ce but, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a exprimé, dès les premiers mois de Son Règne, son ambition et sa vision d'un Maroc à la fois moderne, réconcilié avec lui-même et attaché à ses valeurs ancestrales. Par la suite, il a concrétisé Sa vision à travers une série d'initiatives et de programmes qui ont placé l'homme au centre des préoccupations des politiques publiques.
24. D'ailleurs, ces principes de base du projet Royal se sont développés progressivement et ont encadré toutes les réformes structurelles, les grands chantiers d'infrastructure et les programmes d'investissement dans les secteurs porteurs. L'émergence et le dynamisme de la société civile, le développement des libertés ainsi que les progrès notables dans le domaine économique sont les premières manifestations de cette approche du Souverain.
25. Pour présenter ces avancés stratégiques du pays, l'Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES) a pris l'initiative de ce présent rapport qui aborde de manière rétrospective la première décennie du règne de Sa Majesté Mohammed VI. Il s'agit de faire une synthèse de l'évolution d'un Maroc en chantier, sans ignorer toutefois les difficultés et les contraintes qu'il subit à l'instar de nombreux pays émergents.
26. Dans ce but, ce rapport est focalisé sur les progrès accomplis dans les domaines majeurs, en l'occurrence la valorisation du capital humain, la consolidation des fondements démocratiques, le développement régional, la modernisation de l'économie et le développement durable. Ces sujets seront traités en trois parties, sans aucune prétention d'évaluation des politiques publiques :
1. Vers un Maroc moderne et solidaire
 2. De multiples chantiers structurants de développement,
 3. Des perspectives encourageantes pour le Maroc

1. VERS UN MAROC MODERNE ET SOLIDAIRE



27. L'émergence d'un Maroc moderne est une priorité du règne de Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Il s'agit d'un chantier multidimensionnel qui suppose préalablement des changements structurels pour assurer la jouissance effective de tous les droits fondamentaux : les libertés individuelles et collectives ainsi que la garantie d'une participation à la gestion de la chose publique. Mais il incarne également les mutations nécessaires pour le développement des aspects économiques et sociaux du pays.
28. La réconciliation politique a été jugée prioritaire et un préalable au renouveau politique. Le processus a démarré dès 1999 par la mise en place d'une instance d'arbitrage indépendante qui a constitué le premier jalon d'un processus global, destiné à tourner la page de la période des violations des droits de l'Homme. Cette instance avait pour unique mandat d'indemniser les victimes de la répression politique et des violations des droits de l'Homme. Le Maroc a pu, grâce à cette initiative, libérer les esprits des séquelles du passé pour les consacrer aux dynamiques du développement.
29. Cinq piliers majeurs animent cette dynamique sociale engagée par le Royaume : l'élément humain, les fondements démocratiques, la pratique de la gouvernance, le développement régional, la modernisation de l'économie et le développement durable.

1.1. L'Homme au centre du processus du développement

30. La perspective d'un développement humain intégré et durable requiert de nombreuses conditions. Les enjeux socio-économiques y tiennent un rôle fondamental pour assurer les bases d'une croissance économique, en mesure de relever les défis sociaux.
31. Sa Majesté le Roi n'a pas manqué de préciser sa vision du développement du pays dans la lettre de cadrage et d'orientations du plan quinquennal, adressée au Premier Ministre le 16 décembre 1999 :

« Le développement global pour lequel nous œuvrons, signifie la promotion du pays dans tous les domaines économiques, sociaux, culturels et politiques et l'édification de son développement de telle manière que l'ensemble de ses composantes puissent bénéficier des fruits du progrès, aussi bien au niveau des catégories sociales que sur le plan spatial. »

32. Il a également défini les différentes priorités de la stratégie à mettre en œuvre :
- la promotion des régions défavorisées et leur intégration dans la dynamique du développement : notamment en rattrapant le retard dont souffre le monde rural en matière d'équipements socio-économiques et en recherchant des solutions à l'analphabétisme, à la baisse du revenu et à l'insuffisance des prestations sociales.
 - l'intégration de la jeunesse, en particulier les jeunes diplômés, dans le processus de production. Il s'agit de l'inciter à compter sur elle-même pour favoriser la créativité et l'innovation ainsi que de tirer profit de ses potentialités et de ses compétences au service du développement économique et social du pays.

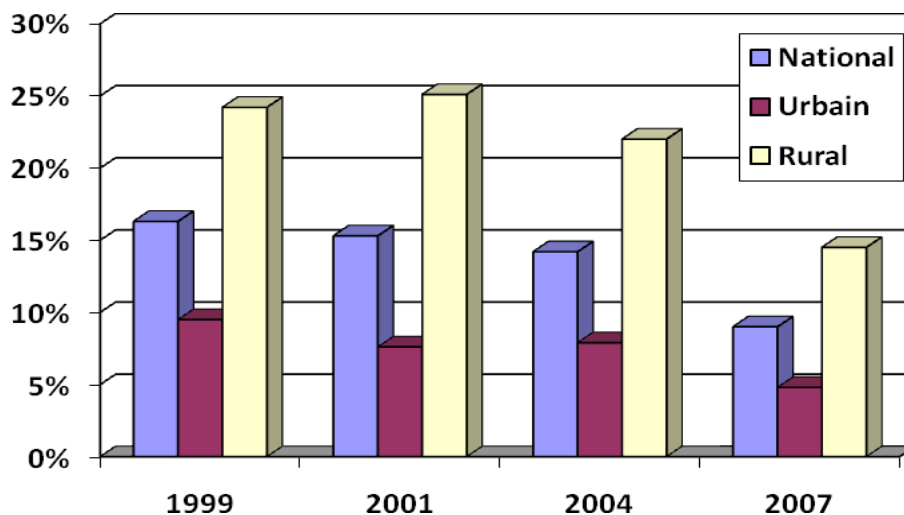
- l'association de la femme aux activités de développement en lui permettant d'exercer tous ses droits en tant qu'élément agissant et influent de la société marocaine.

- la lutte contre la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion qui sont des phénomènes sociaux en contradiction avec les préceptes de la religion musulmane fondée sur les grandes valeurs humaines comme le renforcement de la solidarité, l'entraide et la préservation de la dignité.

33. Pour montrer son engagement à faire aboutir ces grands chantiers sociaux, le Maroc a augmenté considérablement leurs budgets. Ainsi, le social représente plus de 55% du budget de l'Etat en 2009 contre 45% en 1999 (*Ministère de l'Economie et des Finances, 2009*) et concerne une grande diversité de programmes et d'actions, visant l'extension des infrastructures en milieu rural, l'accès aux soins médicaux et à l'éducation ou encore l'amélioration de l'habitat.

34. De ce fait, cette politique qui met l'homme au centre du processus de développement, n'a pas tardé à donner ses fruits puisque le taux de pauvreté relative a été divisé par deux entre 1999 et 2007. Ainsi, près de 1,8 million de personnes sont sorties de la pauvreté.

Graphique 1: Taux de pauvreté relative



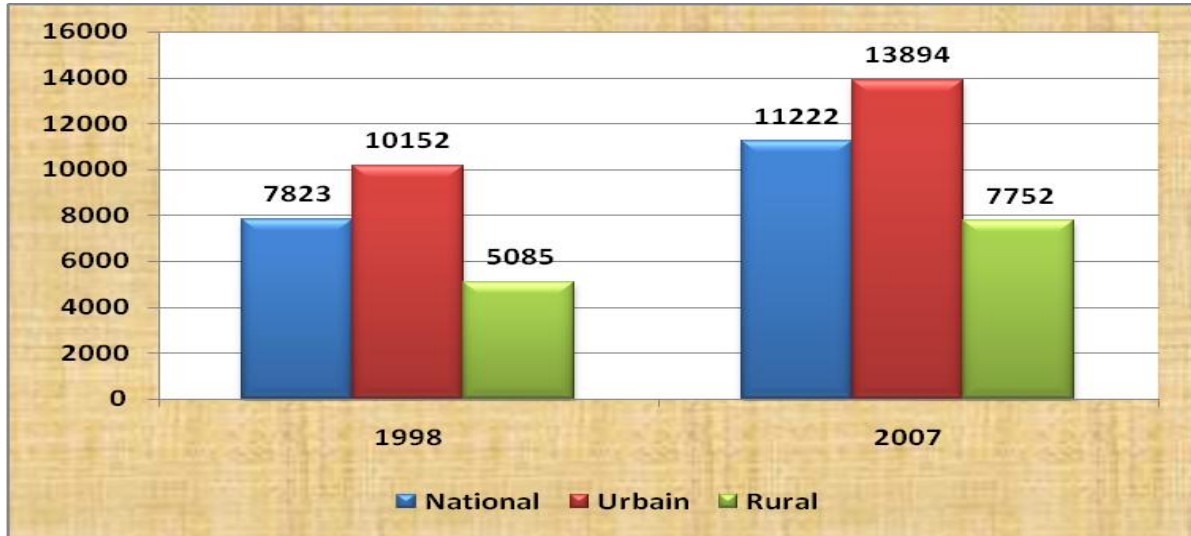
Source : Haut Commissariat au Plan

35. Le taux de chômage est revenu de 13,9% en 1999 à 9,6% en 2008; Cette baisse était beaucoup plus importante pour le chômage urbain dont le taux a été réduit de près de 7,3 points, passant de 22% en 1999 à 14,7% en 2008(*Haut Commissariat au Plan, 2007*).

36. Le revenu national brut disponible s'est accru en moyenne de près de 4,8% par an, passant de 14.345 dirhams en 1998 à 23.889 dirhams en 2008. De même, le pouvoir d'achat de la population s'est amélioré en termes réels de 2,4% par an en l'espace de dix ans. Enfin, la dépense moyenne annuelle par personne s'est accrue de 24%, entre 1998 et 2007, passant de 7.823 à 11.222 dirhams au niveau national (*Haut Commissariat au Plan, 2007*).

37. Malgré une baisse sensible, la disparité entre l'urbain et le rural reste importante du fait que les dépenses par personne en milieu rural représentent à peine 56% des dépenses en milieu urbain.

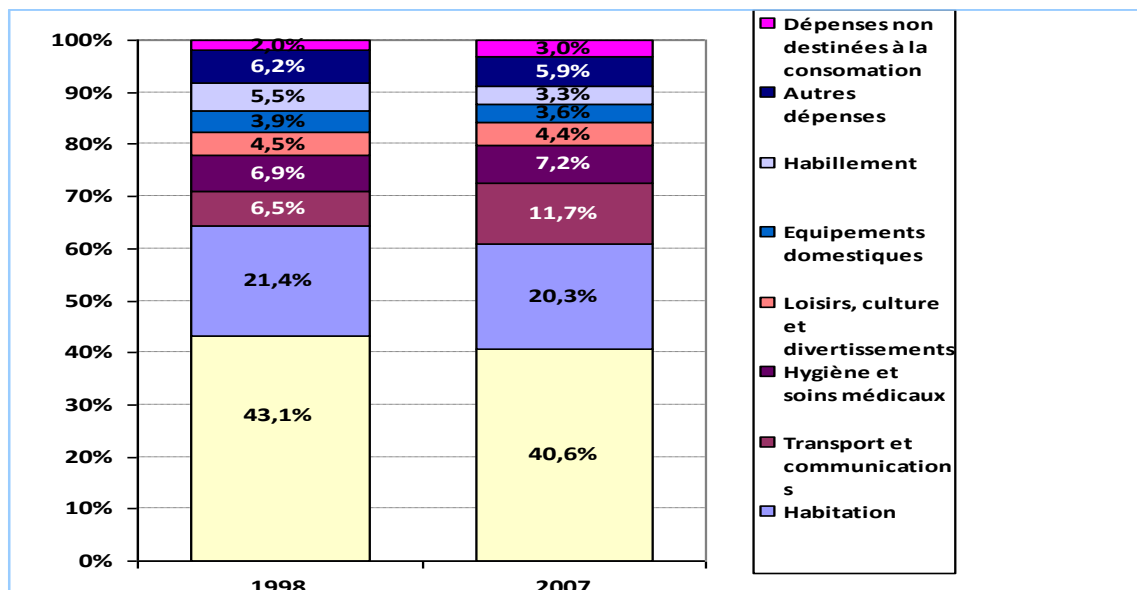
Graphique 2 : Dépense moyenne annuelle par personne (en dirham courant)



Source : Haut Commissariat au Plan

38. Néanmoins, l'évolution de la structure des dépenses des familles confirme l'amélioration de leur niveau de vie dans la mesure où les dépenses alimentaires, toujours au premier rang, connaissent une baisse relative de leur part dans la consommation des ménages et les transports ainsi que les communications deviennent le troisième poste de dépenses après l'alimentation et l'habitation qui enregistrent une forte augmentation (+112%), passant de 510 à 1.311 dirhams par an (Haut Commissariat au Plan, 2007).

Graphique 3 : Nature des dépenses des ménages



Source : Haut Commissariat au Plan

39. Toutefois, les inégalités sociales se maintiennent et ont parfois tendance à s'accroître. Ainsi dans les dépenses totales, la part de la moitié des ménages les moins aisés stagne autour de 24% au niveau national mais perd 5 points entre 2001 et 2007 dans le monde rural. Par ailleurs, les 20% des ménages les plus aisés représentent 48,1% de la dépense totale des ménages tandis que les 20% les moins aisés se limitent à 6,5% (*Haut Commissariat au Plan, Ibid.*).

1.1.1. Education : une réforme cruciale

1.1.1.1. La réforme de l'éducation

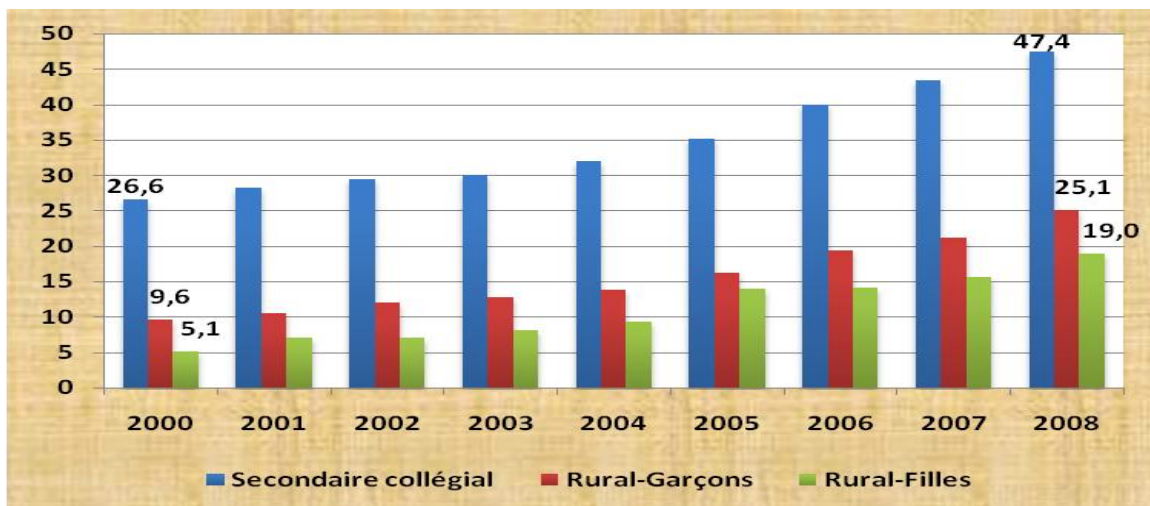
40. Il s'agit d'un enjeu majeur pour le développement du pays qui exige des efforts constants et des mises à niveau permanentes afin d'atteindre les objectifs visés. Le Maroc a adopté en 1999 la Charte Nationale Education/Formation, concrétisant sa volonté de réformer le système éducatif pour « offrir aux enfants du Maroc les conditions nécessaires à leur éveil et à leur épanouissement » et « mettre en place les structures permettant aux citoyens d'apprendre toute leur vie durant. » (*Charte Nationale d'Education et de Formation, 1999*).
41. Conformément aux orientations de cette Charte, le système éducatif a évolué vers une gouvernance déconcentrée, apte à apporter des réponses ciblées aux besoins locaux, à libérer les initiatives constructrices à tous les niveaux et, ainsi, à développer une meilleure gestion des ressources.
42. Les Académies Régionales d'Education et de Formation (AREF) ont donc été créées en 2003 et se sont vu conférer une large autonomie en matière de gestion et de planification administrative, financière et patrimoniale. Pour sa part, l'université a bénéficié d'un renforcement de son autonomie pédagogique, scientifique, administrative et financière
43. Prévu par la Constitution, le Conseil Supérieur de l'Enseignement a été revitalisé dans le but de garantir un exercice adéquat de ses prérogatives en tant qu'organe de proposition, de consultation et d'évaluation, d'un part, et d'assurer sa fonction d'espace pluriel de débat et d'échange, d'autre part. Dans ce but, une instance nationale d'évaluation a été créée en son sein pour procéder à des évaluations globales, sectorielles ou thématiques du système d'éducation et de formation ainsi que pour apprécier, par rapport aux objectifs assignés, les performances pédagogiques et financières sur la base des normes internationales.

1.1.1.2. La scolarisation, la formation et l'enseignement supérieur

44. Le réseau d'établissements scolaires a connu une extension notable depuis 2000 : plus de 1.700 nouveaux établissements scolaires et plus de 1.800 nouveaux établissements satellites. En 2008, ce réseau comptait 7.003 écoles et 13.400 établissements satellites au niveau de l'enseignement primaire, 1.460 collèges et 743 lycées.

45. Le développement des capacités d'accueil a bénéficié principalement au milieu rural. Ainsi, la couverture au niveau primaire est quasi-généralisée. Quant au secondaire, le taux de couverture dans les communes rurales est passé de 29% en 2001 à 46,3% en 2008.
46. Avec un taux de scolarisation de 93% en 2008, l'enseignement primaire s'est rapproché de l'objectif de généralisation. Cette avancée au niveau national s'est accompagnée d'une nette réduction des écarts aussi bien entre milieux qu'entre genres.
47. Pour ce qui est de l'enseignement secondaire collégial, malgré une augmentation du taux net de scolarisation, 21% à l'échelle nationale entre 2000 et 2008, les enfants dans le monde rural sont toujours faiblement scolarisés. A titre indicatif, le taux de scolarisation des filles se situe à 19% en 2008 contre 5,1% en 2000.

Graphique 4 : Taux de scolarisation dans le secondaire collégial

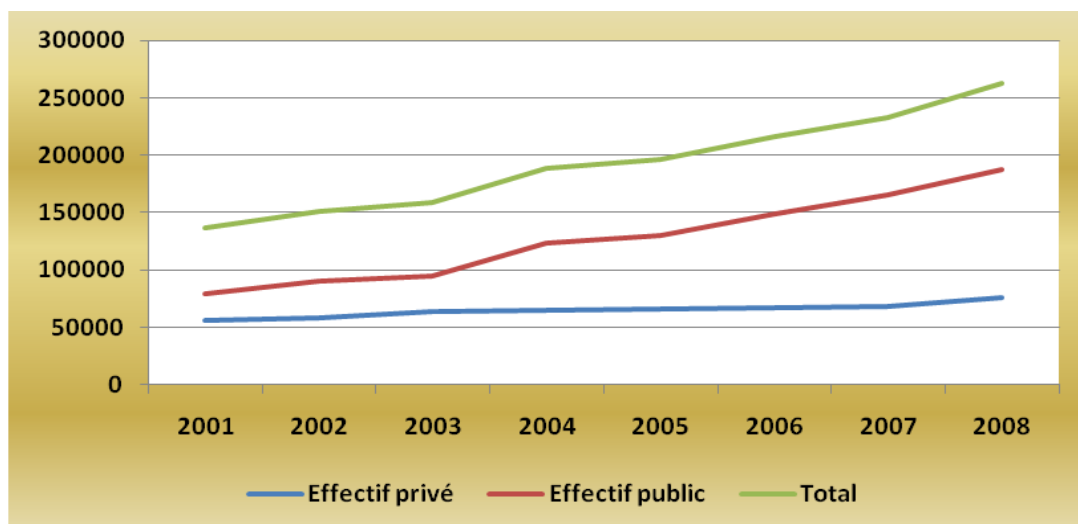


Source : Conseil Supérieur de l'Enseignement

48. Le système éducatif reste marqué par des rendements internes faibles dès la fin du primaire et par un niveau de déperdition élevé. En 2007, un élève sur deux a achevé le cycle collégial. Sur un effectif de 100 élèves inscrits en primaire, seuls 13 élèves obtiennent leur baccalauréat dont trois, uniquement, ne redoublent aucune classe durant leur scolarité.
49. Malgré l'extension du réseau scolaire, la généralisation de la scolarisation obligatoire n'est pas encore assurée, en raison, d'une part, des difficultés liées à l'accès aux couches sociales les plus défavorisées et, d'autre part, à l'abandon scolaire avant la fin de la scolarité obligatoire qui continue à toucher près de 390.000 élèves par an.

50. Sa Majesté le Roi a voulu donner une forte impulsion à la généralisation de l'enseignement fondamental et à l'affirmation de son caractère obligatoire à l'occasion de la rentrée scolaire 2008-2009, en lançant l'opération nationale « 1 million de cartables ». Cette opération a consisté à doter un million d'enfants nécessiteux de manuels et de fournitures scolaires afin de favoriser l'égalité des chances en matière d'enseignement et de lutter contre le phénomène d'abandon scolaire.
51. De son côté, la formation professionnelle, longtemps considérée comme un moyen de résorber les abandons scolaires, est aujourd'hui un outil performant de qualification des ressources humaines. Les stagiaires en formation professionnelle sont passés de 133.000 en 1999 à 263.000 en 2008, dont 43% sont des filles ; soit une progression annuelle moyenne de l'ordre de 8%. La formation professionnelle enregistre un rendement externe relativement élevé puisque deux tiers des lauréats s'insèrent dans la vie active au cours des neuf premiers mois après leur formation.

Graphique 5: Evolution des effectifs des stagiaires des secteurs privés et publics



Source : Conseil Supérieur de l'Enseignement

52. L'enseignement supérieur a également connu une réforme pédagogique profonde, notamment en raison de l'adoption d'une nouvelle architecture pédagogique, appelée LMD (Licence, Master, Doctorat), qui permet au système national de s'inscrire dans la structure européenne de l'enseignement supérieur. De plus, cette réforme a abouti à une diversification des formations, caractérisée par une multitude de filières dont près de la moitié est d'ordre professionnalisant.
53. Dans sa première évaluation du système éducatif en 2008, le Conseil Supérieur de l'Enseignement a souligné, à côté de nombreuses réalisations qui concrétisent le renouveau de ce modèle, les déficits et les dysfonctionnements persistants du système éducatif marocain. Il s'agit essentiellement d'une gouvernance hésitante, d'un corps enseignant insuffisamment impliqué et accompagné, d'un modèle pédagogique à améliorer, d'une allocation sous-optimale des ressources et d'un manque de mobilisation pour l'école.

54. Il a également recommandé de « donner un second souffle » à cette réforme, en agissant sur trois fronts prioritaires :

- l'égalité des chances pour rendre effective l'obligation de scolarité de tous les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans,
- l'autonomie et de l'excellence dans l'enseignement post-obligatoire,
- les questions transversales dont le dépassement est crucial : l'engagement des enseignants et la revalorisation de leur métier, la gouvernance responsabilisante, la maîtrise des langues, l'orientation et le rééquilibrage des filières.

55. Sur cette base, le Ministère de l'Education Nationale a élaboré un programme d'urgence "Najah 2009-2012", décliné en 23 projets. (cf. encadré).

Encadré 1 : Les projets du programme Najah

I- Rendre effective l'obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans

1. Développement du préscolaire
2. Extension de l'offre d'enseignement obligatoire
3. Mise à niveau des établissements
4. Egalité des chances d'accès à l'enseignement obligatoire
5. Lutte contre le redoublement et le décrochage
6. Développement de l'approche genre dans le système d'éducation et de formation
7. Equité en faveur des enfants à besoins spécifiques
8. Recentrage sur les savoirs et les compétences de base
9. Amélioration de la qualité de vie scolaire
10. Mise en place de « l'école du respect »

II- Stimuler l'initiative et l'excellence au lycée et à l'université

11. Mise à niveau de l'offre du secondaire qualifiant
12. Promotion de l'excellence
13. Amélioration de l'offre d'enseignement supérieur
14. Promotion de la recherche scientifique

III- Affronter les problématiques transversales du système

15. Renforcement des compétences des personnels de l'enseignement
16. Renforcement des mécanismes d'encadrement, de suivi et d'évaluation
17. Optimisation de la gestion des ressources humaines
18. Parachèvement de la mise en œuvre de la décentralisation/déconcentration et optimisation de l'organisation du Ministère
19. Planification et gestion du système d'éducation et de formation
20. Maîtrise des langues
21. Mise en place d'un système d'information et d'orientation efficient

IV- Se donner les moyens de réussir

22. Optimisation et pérennisation des ressources financières
23. Mobilisation et communication autour de l'école

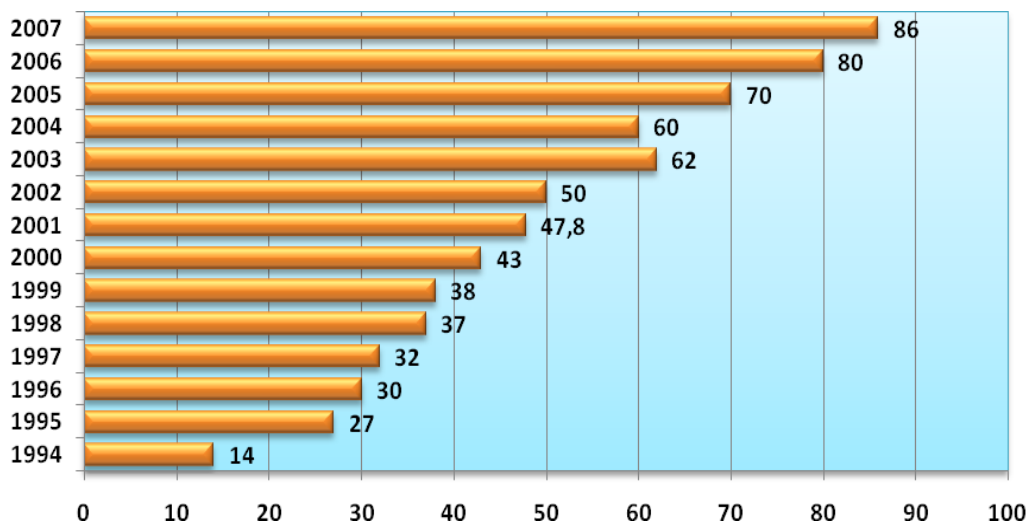
Source : Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique



1.1.2. Développement rural : des programmes diversifiés

56. Le développement humain concerne aussi bien la ville que la campagne. Le développement rural est conditionné par trois facteurs : l'existence d'équipements sociaux, d'infrastructures de base et d'un environnement propice à l'émergence d'activités productives et génératrices de revenus.
57. Les populations rurales sans instruction et démunies, notamment celles habitant les montagnes, sont doublement pénalisées : chômage, sous-emploi et accès difficile aux services de base (eau, électricité, soins de santé, éducation et routes). Une enquête de 1996 avait d'ailleurs permis d'identifier cinq domaines prioritaires pour des actions urgentes : l'alphabétisation, la scolarisation, la construction de routes, l'alimentation en eau potable, l'électrification et l'accès aux soins de base.
58. Pour la décennie 2000, les objectifs de la politique de proximité, alliés aux nécessités d'une plus grande équité, à travers la réduction des disparités entre le monde rural et le monde urbain (notamment en termes d'infrastructures), ont conduit à une accélération des rythmes de réalisation des grands programmes nationaux d'accès aux services et aux équipements de base : eau potable, électrification rurale, routes rurales et équipements en télécommunications.
59. **Eau potable** : La mise en œuvre du Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable des populations Rurales (PAGER) a permis une croissance significative du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural. De 38% en 1999, le taux d'accès est passé à 86% à fin 2007. La population additionnelle desservie en eau potable est de 6,5 millions d'habitants. Le rythme annuel des investissements alloués à l'accès à l'eau potable en milieu rural est passé de 140 millions de dirhams en 1999 à 1,4 milliard de dirhams en 2008 (*Secrétariat d'Etat, chargé de l'Eau, 2008*).

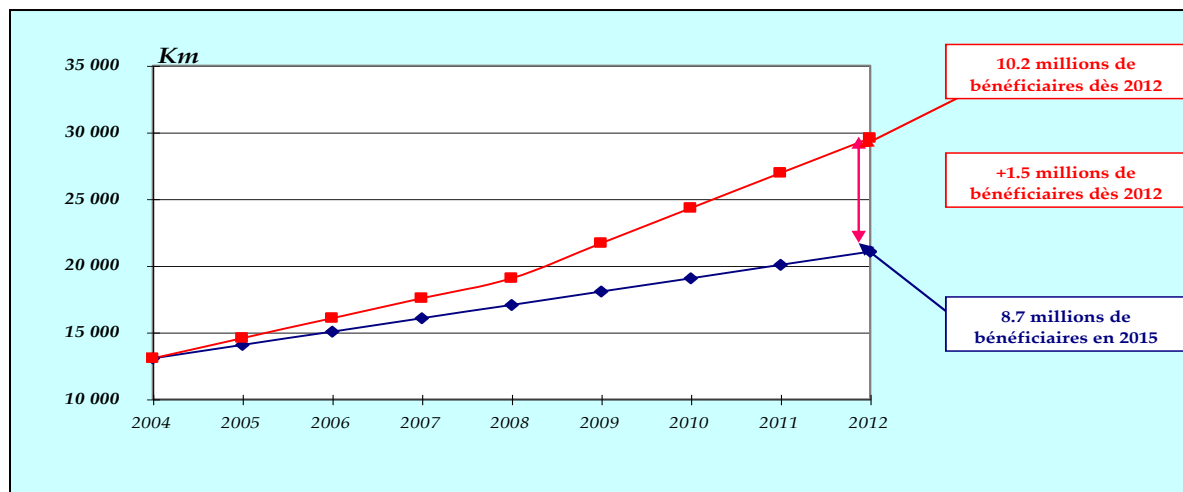
Graphique 6 : Evolution du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural



Source : Office National de l'Eau Potable (ONEP)

60. **Routes rurales** : Conscient du rôle essentiel des routes rurales dans le développement économique et social du pays, un Programme National des Routes Rurales (PNRR 1) a été lancé en 1995. Il visait la construction et l'aménagement de 11.236 km de routes jugées prioritaires (construction de 5.472 km de routes revêtues et aménagement de 5.764 km de routes non revêtues). L'achèvement de ce programme en 2005 a permis de porter le taux des populations desservies par une route à 54% contre 36% en 1995 (*Ministère de l'Équipement et des Transports, 2006*)
61. Le deuxième Programme National des Routes Rurales (PNRR2) a été mis en place avec comme objectif d'augmenter à 80% le taux d'accessibilité de la population rurale au réseau routier à l'horizon 2015, par la réalisation de 15.000 km de routes rurales.

Graphique 7 : Accélération du rythme de réalisation des routes rurales à travers la création de la Caisse de Financement Routier (CFR)



Source : Ministère de l'Équipement et du Transport

62. **Électrification rurale** : Lancé en 1996, le Programme d'Électrification Rurale Global (PERG) a connu une accélération en 2002. Le rythme d'électrification des villages a alors doublé, passant de 2.000 villages par an en 2002 à plus de 4.000 villages à partir de 2005. Le taux d'électrification rurale, qui était de 18% en 1995, a atteint 98% à fin 2008. Le montant total des investissements réalisés dans le cadre du PERG s'élève à 16,58 milliards de dirhams (*Ministère de l'Équipement et du Transport, 2009*).
63. Depuis le lancement du PERG, près de 2 millions de foyers et 34.000 douars ont été électrifiés, en grande majorité par raccordement au réseau. Les foyers en implantation dispersée sont équipés en kits photovoltaïques individuels. Une nouvelle dynamique a ainsi été initiée dans le milieu rural. Les études d'impact réalisées par l'Office National de l'Électricité (ONE) ont révélé que l'équipement des foyers en appareils électroménagers a permis une augmentation du taux de scolarisation, une création d'activités génératrices de revenu ainsi qu'une amélioration des conditions de vie. Le pourcentage de ménages équipés en réfrigérateurs a été ainsi multiplié par cinq, passant de 6,5% à 34,5% entre 1998 et 2007.

64. **Télécommunications en milieu rural** : S'appuyant sur le mécanisme réglementaire de service universel, le programme PACTE (Programme d'Accès généralisé aux Télécommunications), adopté fin novembre 2006, vise à généraliser l'accès aux télécommunications à l'ensemble des zones rurales du Maroc. Plus précisément, il s'agit de couvrir 9.263 localités rurales et une population d'environ 2 millions d'habitants, représentant 17% de la population rurale et 7% de la population totale. Ce programme, doté d'une enveloppe d'investissements de 1,4 milliard de dirhams, sera réalisé entre 2008 et 2011, en donnant la priorité aux communes ciblées par l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH).

1.1.3. INDH : un changement significatif d'approche de développement

65. Sa Majesté le Roi Mohammed VI a lancé en mai 2005 une initiative novatrice et ambitieuse : l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) qui vise à instaurer une dynamique durable en faveur du développement humain. L'INDH est fondée sur le respect de la dignité humaine, la protection et la promotion des droits de la femme et de l'enfant, l'ancrage de la confiance des citoyens en l'avenir ainsi que l'implication et l'intégration de tous les citoyens dans le circuit économique.

66. L'Initiative Nationale pour le Développement Humain est un chantier de règne ouvert qui ne se limite pas à un programme de lutte contre la pauvreté et la précarité. Cette initiative « *s'inscrit dans la vision d'ensemble qui constitue la matrice de notre projet sociétal, modèle bâti sur les principes de démocratie politique, d'efficacité économique, de cohésion sociale et de travail, mais aussi sur la possibilité donnée à chacun de s'épanouir en déployant pleinement ses potentialités et ses aptitudes...* » (Extrait du Discours Royal, Rabat le 18 mai 2005).

67. Il s'agit d'un nouveau mode de gouvernance publique, axé sur le développement local intégré et durable, la territorialisation des politiques publiques et l'enracinement de la démocratie participative.

« ...Nous estimons que le développement efficace et durable ne peut se concrétiser que par le biais de politiques publiques intégrées, s'inscrivant dans le cadre d'une entreprise cohérente, d'un projet global et d'une forte mobilisation tous azimuts, où les dimensions politique, sociale, économique, éducationnelle, culturelle et écologique, se conjuguent et se complètent... ». « ... Sur le long terme, Ma grande ambition... est de hisser les indices de développement humain dans notre chère patrie à un niveau comparable à celui des pays développés » (Extrait du Discours Royal, Rabat le 18 mai 2005).

1.1.3.1. Les programmes de l'INDH,

68. La première phase de l'INDH est structurée autour de 4 programmes :

- Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural,
- Programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain,
- Programme de lutte contre la précarité,
- Programme transversal.

69. **Les deux premiers programmes** ciblent respectivement :

- 348 communes rurales dont le taux de pauvreté est supérieur à 30% ainsi que 55 communes dont le taux dépasse la moyenne nationale ;
- 264 quartiers en milieu urbain sélectionnés sur la base de plusieurs critères dont le taux de chômage, le déficit en infrastructures et services publics de base et la complémentarité par rapport aux programmes de développement local.

70. Les activités de ces deux programmes sont identiques et comprennent le soutien à l'accès aux infrastructures et équipements sociaux de base, la dynamisation du tissu économique local par des activités génératrices de revenus et d'emplois, le soutien aux actions et animations sociales, culturelles et sportives ainsi que le renforcement de la gouvernance et des capacités locales.

71. **Le programme de lutte contre la précarité** est destiné aux huit catégories de population en situation de précarité, identifiées au niveau national (voir graphique ci-après). Il consiste à appuyer la réinsertion familiale et sociale, à accompagner cette population dans la réinsertion socio-économique et à l'accueillir dans les centres sociaux.

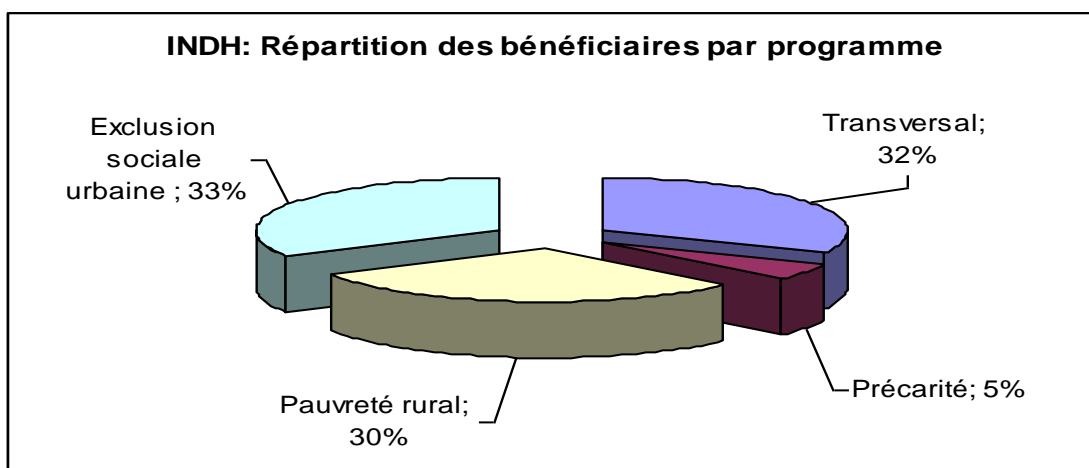
72. **Le programme transversal** a pour objectif d'accompagner les projets et les actions transversales visant à promouvoir et à pérenniser la démarche INDH, parmi lesquels le pilotage de cette initiative, le renforcement de l'ingénierie sociale, la formation et l'assistance technique.

73. Une enveloppe budgétaire de 10 milliards de dirhams est allouée pour la période 2006-2010 à l'INDH. Elle est répartie à égalité entre les 4 programmes (soit 2,5 milliards de dirhams pour chacun) dont 6 milliards de dirhams financés par le budget de l'Etat, 2 milliards par les collectivités locales et 2 milliards de dirhams par la coopération.

1.1.3.2. Les premiers résultats de l'INDH,

74. Entre 2005 et 2008, les bénéficiaires directs des projets de l'INDH sont au nombre de 3,9 millions, dont respectivement 30% et 33% dans le cadre des programmes de lutte contre la pauvreté rurale et contre l'exclusion sociale urbaine. De plus, 218.000 personnes ont bénéficié directement des prestations relatives au programme de précarité et 1,2 million du programme transversal.

Graphique 8 : INDH



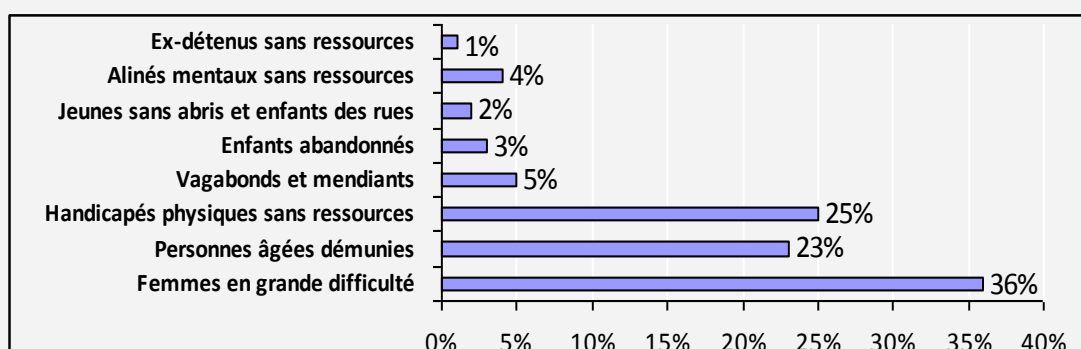
Source : Coordination nationale de l'INDH

75. Le programme transversal et celui ciblant la précarité ont permis de faire bénéficier 1.105 communes et quartiers non initialement ciblés. Près de 16.000 projets sont actuellement programmés. Les secteurs dominants sont l'éducation, l'agriculture, les centres d'accueil et l'alimentation en eau potable. Environ 45% des projets sont achevés, 23% sont en cours de réalisation avec un taux d'avancement moyen de 51% à fin 2008.

Encadré 2 : La précarité au Maroc

La coordination nationale de l'INDH a mis à jour en 2007 la carte de précarité. Selon les données remontées du terrain (à l'exception de la province de Settat dont le recensement était en cours), 265.920 personnes sont en situation de précarité, soit une prévalence de 9%.

La répartition de la population précaire par catégorie montre une prédominance de trois catégories : les femmes en grande difficulté (36%), les handicapés physiques sans ressources (25%) et les personnes âgées démunies (23%).



Source : Coordination nationale de l'INDH



76. Pour évaluer l'impact de l'INDH, des enquêtes ont été réalisées entre 2006 et 2009 dont la dernière menée par le Haut Commissariat au Plan, a révélé des résultats en deçà des attentes. En ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie, 54% des ménages bénéficiaires (52,7% dans les quartiers urbains contre 56,2% dans les communes rurales) estiment que leur situation économique n'a pas connu de changement notable. Quant au degré d'adéquation des projets d'infrastructures aux besoins des ménages, 54% des chefs de ménages le considèrent comme élevé alors que 24,2% et 14,6% le jugent respectivement comme moyen et faible. Le reste, soit 7,2% des ménages bénéficiaires déclarent que ces projets ne répondent pas à leurs besoins. Ces résultats soulignent l'importance de donner un nouveau souffle à l'INDH en vue de garantir une plus forte mobilisation des populations et leur adhésion aux projets de ce chantier de règne.
77. Le retour d'expérience des premiers projets de l'INDH permet de montrer la persistance d'un certain nombre de difficultés pratiques qui doivent être surmontées à l'avenir. Elles ont trait à la maintenance des infrastructures, à la disponibilité et à la qualité de l'encadrement des bénéficiaires ainsi qu'à une implication plus régulière des partenaires dans certaines activités génératrices de revenus (financement, rentabilité, adaptabilité à l'environnement...).

1.1.4. Habitat : l'ambition d'un logement décent pour tous

78. Sa Majesté le Roi Mohammed VI a rappelé, à l'ouverture de la législature d'octobre 2002, l'importance et l'urgence du lancement d'un chantier permettant d'assurer à chaque citoyen un habitat décent : « *Nous ne saurions préserver au citoyen sa dignité qu'en lui assurant un logement décent et en accélérant la mise en œuvre du programme national de lutte contre l'habitat insalubre et l'éradication des bidonvilles. Ceux-ci constituent, en effet, une menace pour la cohésion et l'équilibre du tissu social et une source de frustration, d'exclusion, de déviation et d'extrémisme* » (Extrait du Discours Royal, Rabat le 11 octobre 2002).

1.1.4.1. Une politique d'habitat volontariste

79. Pendant plusieurs années, l'habitat insalubre et précaire s'était développé à un rythme plus rapide que le logement formel du fait que les politiques mises en œuvre n'ont pu répondre à la demande croissante, liée à l'accélération de l'urbanisation. A fin 2002, le déficit en logement s'élevait à 1,24 million d'unités : 700.000 ménages devaient être relogés et 540.000 habitaient des quartiers non réglementaires et sous-équipés.
80. De ce fait, une nouvelle politique de lutte contre l'habitat insalubre et de soutien au logement a été mise en œuvre en 2003 en vue d'assurer : (i) la production annuelle de 100.000 logements sociaux ; (ii) l'éradication des bidonvilles à l'horizon 2012 ; (iii) la résorption à moyen terme du déficit en logement et (iv) la lutte contre l'habitat menaçant ruine.



81. Concrètement, cette politique s'est traduite par une atténuation du déficit en logement dès 2006 et une augmentation significative du nombre des nouvelles unités réalisées : 117.400 en 2007 et 124.000 en 2008. En outre, un important effet d'entraînement sur l'économie nationale s'est matérialisé en termes d'investissement et d'emploi.
82. La mise en œuvre de la nouvelle politique de l'habitat comprend différents volets pour sécuriser le développement de l'offre (foncier, financement, promotion du secteur privé) et pour rendre efficiente l'intervention opérationnelle de l'Etat. En particulier, la réserve foncière publique au Maroc était considérée parmi les handicaps majeurs d'une offre de terrains qui n'était pas réactive à la demande. Pour y faire face, l'Etat a mis à la disposition des opérateurs publics et privés, une assiette foncière de 7.800 hectares, puisée dans le domaine privé de l'Etat. Il a également œuvré à la pérennisation du financement du secteur, en procédant en 2002 au remplacement du Fonds Social de l'Habitat par le Fonds Solidarité Habitat, alimenté essentiellement par les recettes de la taxe spéciale sur le ciment. De 2003 à 2008, le montant de la taxe collectée s'est élevé à 6,9 milliards de dirhams.
83. Pour renforcer l'offre, différentes mesures incitatives ont été prises par l'Etat en faveur du secteur privé. Parmi ces mesures, l'Etat a consenti une exonération fiscale en faveur des promoteurs immobiliers qui s'engagent à réaliser des programmes d'au moins 2.500 logements sociaux sur une période de 5 ans. Cela a permis l'émergence de groupes professionnels privés qui sont devenus des acteurs actifs de ce secteur. Le résultat ne s'est pas fait attendre puisque près de la moitié de la production des logements sociaux a été réalisée par le secteur privé entre 2003 et 2008.
84. Pour assurer un pilotage homogène et efficace de sa politique, l'Etat a restructuré les organismes sous tutelle du secteur de l'habitat au sein d'un opérateur public intégré en 2005 : le holding d'aménagement Al Omrane. Cet opérateur a été recentré sur des missions complémentaires à celles du secteur privé dont, notamment, l'aménagement du foncier et la promotion de l'habitat social.
85. Enfin, de nouveaux programmes et concepts en matière d'habitat ont été élaborés pour réaliser les objectifs affichés et répondre à la diversité des problématiques. Deux programmes importants « villes nouvelles » et « villes sans bidonvilles » sont présentés pour illustrer cette politique.
86. Le programme « **villes nouvelles** » a consisté à créer de nouveaux pôles urbains afin de faire face à la congestion croissante des grandes agglomérations urbaines. Ces nouveaux pôles urbains intègrent des espaces d'habitat dotés de logements destinés aux différentes catégories sociales, des services sociaux et des zones pour le commerce et les activités économiques. A fin 2008, six villes nouvelles étaient en cours de réalisation ou de lancement : Tamansourt (Marrakech) ; Tamesna (Rabat) ; Tagadirt (Agadir) ; Melloussa (Tanger) ; Lakhyayta (Had Soualem) ; Madinat Badis (Al Hoceima).

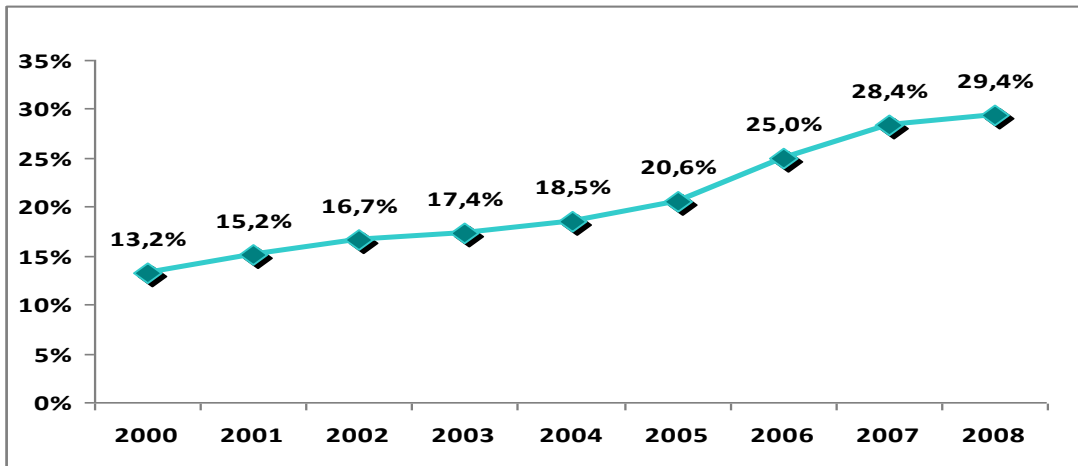
87. Le programme « **villes sans bidonvilles** » a pour but de fournir en 2010 un logement décent aux 280.000 ménages vivant dans un millier de bidonvilles situés dans 84 villes. Contrairement aux interventions antérieures, ciblées sur des besoins localisés, le nouveau programme est géré à l'échelon de la ville dans un cadre contractuel entre l'Etat et la collectivité locale. Cette dernière s'engage notamment à participer au financement, à assurer un accompagnement social de la population bidonvillose et à prévenir la prolifération de nouvelles implantations. Globalement, ce programme mobilise un investissement d'environ 21 milliards de dirhams dont une subvention du Fonds Solidarité Habitat, estimée à près de 8 milliards de dirhams. Depuis son lancement en 2004, il a permis de passer d'un rythme annuel de démolitions de 5.000, initialement, à 50.000 baraques en 2008. D'ailleurs, près de 30 villes ont été déclarées villes sans bidonvilles.

1.1.4.2. Un accès facilité au financement du logement

88. Des mesures importantes ont été prises pour faciliter l'accès au financement du logement. Elles ont consisté à élargir les possibilités d'emprunt pour les ménages à revenu modeste. En plus de l'extension du champ d'application du micro crédit au financement de l'acquisition, la construction ou l'amélioration du logement, les conditions de prêts ont été assouplies et de nouveaux mécanismes de garanties ont été mis en place.
89. Du fait que le système des ristournes d'intérêts excluait une grande partie de la population puisqu'il ne concernait que les ménages à revenu régulier, l'Etat, la Caisse Centrale de Garantie (CCG) et les banques partenaires l'ont remplacé par un nouveau système d'incitation en décembre 2003: le Fonds de garantie en faveur des populations à revenu modeste et/ou irrégulier (FOGARIM) et le Fonds de garantie des prêts destinés au logement au profit du personnel des secteurs public et privé et aux personnes exerçant pour leur propre compte (FOGALOGÉ). De plus, la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation avait initié un fonds similaire, le Fonds de Garantie pour le Logement de l'Education Formation (FOGALEF) pour ses adhérents qui bénéficient, en outre, d'une ristourne d'intérêt de 2%.
90. La diversification des sources de financement a permis d'élargir la gamme des logements pour offrir l'accès à la propriété aux différentes catégories sociales : villas économiques pour la classe moyenne, lots de terrains à construire, complexes spécifiques intégrant logements et activités pour les artisans...
91. Le dernier produit développé par Al Omrane est le logement à 140.000 dirhams qui bénéficie de nouvelles dispositions incitatives contenues dans la Loi de Finances 2008. Afin d'élargir l'accès à la propriété aux ménages à faible revenu, ce produit est totalement exonéré d'impôts et bénéficie, à titre prioritaire, de la mobilisation du patrimoine foncier de l'Etat et de l'équipement au prix coûtant.

92. Ces mesures se sont traduites par un accroissement sensible des crédits immobiliers. Leur part dans le total des crédits bancaires est passée de 13,2% en 1999 à 29,4% en 2008.

Graphique 9 : Crédits immobiliers/total des crédits des banques



Source : Bank Al Maghrib

93. Certes, le développement accéléré des crédits immobiliers a facilité l'accès des ménages à la propriété. Néanmoins, une détérioration de la solvabilité des emprunteurs, sous l'effet d'une contraction du marché de l'emploi, pourrait constituer un risque pour les finances publiques du fait que certains de ces crédits bénéficient de la garantie de l'Etat. D'où, l'importance pour les autorités monétaires de suivre de près l'évolution des crédits immobiliers pour anticiper tout éventuel retournement de tendance.

1.1.5. Santé : accès plus effectif aux soins médicaux et extension de la couverture médicale de base

94. Le Maroc a mis en œuvre une politique sanitaire ayant pour objectif de renforcer le développement des infrastructures de soins et de généraliser la couverture médicale à l'ensemble de ses populations.

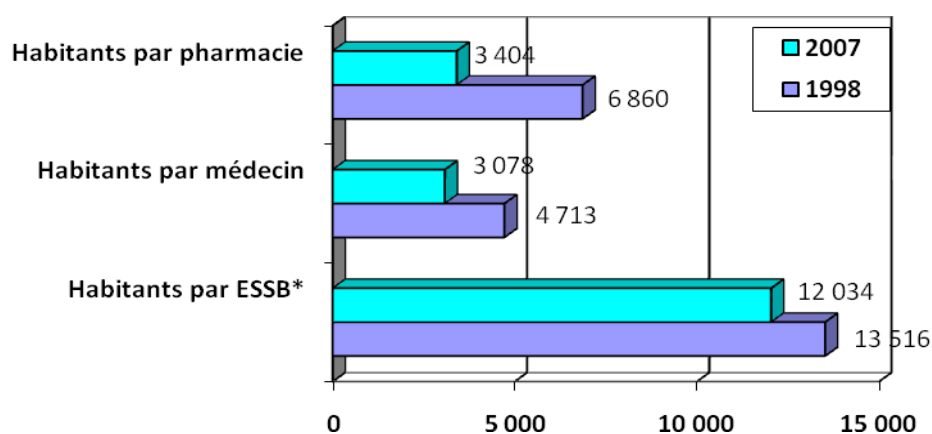
1.1.5.1. Accès plus effectif aux soins médicaux

95. Entre 1998 et 2008, 562 Etablissements de Soins de Santé de Base (ESSB) ont été mis en service, réduisant ainsi le nombre d'habitants par ESSB de 14.028 à 9.073. Cette mise en service, qui a concerné prioritairement le milieu rural, a ramené de 34 à 25% la population située à plus de 10 km d'un ESSB.
96. Parallèlement, une amélioration qualitative a été opérée en milieu rural : la proportion des centres de santé communaux (45%) a progressé, au détriment des dispensaires ruraux (36% en 2007 au lieu de 54% en 1998). L'encadrement de la population par des professionnels de santé s'est développé : le nombre de médecins a doublé entre 1998 et 2007, s'élevant actuellement à 16.269 dont 51% exercent dans le secteur public.



97. Au niveau hospitalier, l'ouverture de 23 hôpitaux publics durant la décennie 2000 a permis d'augmenter de 10% la capacité d'accueil. Par ailleurs, pour répondre à des besoins spécifiques exprimés par la population, notamment celle qui souffre des affections lourdes et coûteuses (ALC) et de longue durée (ALD), des pôles publics régionaux d'excellence ont été mis en place pour la greffe rénale, la prise en charge des brûlés et la chirurgie cardiaque.

Graphique 10 : Couverture sanitaire



Source : Ministère de la santé

98. Malgré ces améliorations, la santé de la mère et de l'enfant reste un défi important à relever. Le taux de mortalité maternelle est élevé, en raison du faible recours à la fois aux consultations prénatales, à l'accouchement en milieu surveillé et aux soins postnataux, particulièrement dans les zones rurales. Près de cinq enfants sur 100 meurent avant d'atteindre l'âge de cinq ans, le milieu rural et la pauvreté demeurant des facteurs de surmortalité.

1.1.5.2. Extension de la couverture médicale de base

99. Le Maroc a mis en œuvre, à compter d'août 2005, un système de couverture médicale de base, composé : (i) d'un régime d'Assurance Maladie Obligatoire (AMO), basé sur le principe contributif et de la mutualisation des risques au profit des salariés et des pensionnés et (ii) d'un Régime d'Assistance Médicale (RAMED), fondé sur la solidarité nationale au profit de la population démunie. Cette couverture médicale de base comprend les prestations relatives aux soins effectués dans les hôpitaux publics (hospitalisations, consultations spécialisées, examens...), aux consultations dans les services des urgences des hôpitaux publics et à la prise en charge des affections de longue durée et des affections lourdes et coûteuses.

100. L'AMO concerne aussi bien les fonctionnaires et agents du secteur public que les salariés du secteur privé, affiliés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). A la fin septembre 2008, la population couverte par l'AMO avoisinait 4,3 millions de bénéficiaires.

101. Le financement du RAMED est assuré principalement par l'Etat et les collectivités locales ainsi que par les cotisations annuelles des bénéficiaires. Une phase expérimentale du RAMED a été lancée en novembre 2008 dans la région de Tadla-Azilal avant sa généralisation à l'échelle nationale, prévue à partir de janvier 2010. La population totale éligible à ce régime est évaluée au niveau national à 8,5 millions de personnes.
102. Le Maroc déploie différents programmes nationaux de santé préventive, curative ou promotionnelle dont certains, à l'instar du Programme National d'Immunisation, produisent de bons résultats: Ainsi, le Maroc a été certifié en 2003 par l'OMS et l'UNICEF comme ayant éliminé le tétanos néonatal. Il en est de même pour le Programme National de Nutrition qui comprend quatre composantes: la supplémentation, la fortification, l'éducation nutritionnelle et le renforcement des capacités.
103. Malgré les progrès réalisés, la question de l'accessibilité aux soins n'est pas totalement réglée en raison du fait que les centres hospitaliers demeurent concentrés dans les grandes villes du Royaume. Aussi, la généralisation de la couverture médicale, la qualité des infrastructures et des prestations, l'apparition de nouvelles pathologies et les coûts élevés relatifs à leur prise en charge demeurent-ils de véritables préoccupations pour le secteur de la santé.

1.2. Les fondements démocratiques, citoyens et la pratique de la gouvernance

104. La poursuite du processus de consolidation de l'Etat de droit constitue un axe important du projet de société du Royaume. La réconciliation nationale était un préalable qui supposait le règlement des dossiers inhérents à la gestion sécuritaire prévalent par le passé. Afin d'aboutir à un large consensus, cette question a été abordée avec un esprit constructif à travers l'adhésion des forces politiques et de la société civile.
105. L'initiative sans précédent dans l'histoire du pays de mettre en place l'Instance Equité et Réconciliation (IER) a permis de recenser et d'indemniser les victimes des disparitions forcées et de la détention arbitraire avec, comme objectifs majeurs, de les réinsérer et les réhabiliter. Malgré les empreintes douloureuses dans la conscience des marocains, ce processus a bénéficié du soutien des grandes centrales syndicales, des partis politiques et de l'appui de toutes les sensibilités actives en matière de droits humains. Dans ce cadre, plus de 5.000 dossiers ont été soumis à l'IER et les victimes ont eu l'opportunité de fournir, directement ou par représentation, des témoignages sur les épreuves qu'ils ont subies. Des indemnisations effectives et pas seulement matérielles leur ont été accordées.

106. Les principales recommandations de l'IER rendues publiques en 2005 s'articulent autour de trois axes :

- L'insistance sur le principe de la séparation des pouvoirs. De même, l'explicitation dans le texte constitutionnel de la teneur des libertés, des droits fondamentaux et le renforcement du contrôle de la constitutionnalité des lois sont préconisés.
- L'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques dans les domaines de la justice, de la sécurité, de l'éducation, de la formation ainsi qu'une incitation à l'implication de l'ensemble des acteurs sociaux.
- La mise en place de dispositifs de suivi, notamment au niveau de l'exécution des décisions d'indemnisation et de réparations ainsi que l'éclaircissement de situations non élucidées.

107. Ce processus de recherche de la vérité et de réconciliation du Maroc avec lui-même était nécessaire. Il a eu le mérite d'exhumer le passé pour mieux envisager l'avenir. Il a contribué à populariser la culture du dialogue et du respect comme pierre angulaire de l'édification de la société de droit.

1.2.1. Choix démocratiques

108. Pour consolider ses acquis démocratiques, le Maroc a fait du renforcement des droits de l'Homme, de la réforme de la justice et de la normalisation du champ politique des choix prioritaires.

1.2.1.1. La protection et la valorisation des droits de l'Homme

Le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme

109. Le renforcement des prérogatives du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH) procède de cette culture de promotion et de valorisation des droits humains. Cette institution nationale a pour missions la protection et la promotion des droits de l'Homme tels qu'ils sont universellement reconnus. Force de propositions et d'impulsion, le CCDH entretient des relations de dialogue et d'échange avec les autorités publiques et la société civile.

110. Dans l'exercice de ses fonctions, le CCDH a pour mandat de rechercher le plus haut degré de probité morale et intellectuelle dans ses avis et ses recommandations. Ainsi, Il se doit d'être objectif et impartial dans ses démarches et analyses, ferme et exigeant à l'égard des violations des droits de l'Homme.

111. Le champ d'investigation du CCDH est étendu et ne saurait se cantonner à l'identification et à l'indemnisation des abus et des violations des droits humains. Les expériences internationales ont montré, en effet, la corrélation qui existe entre le degré de développement d'un pays dans les domaines socio-économiques, politiques, culturels ainsi qu'environnementaux et le niveau de protection des droits humains fondamentaux. Autrement dit, la pleine jouissance des droits favorise inévitablement une plus grande implication citoyenne.

Diwan Al Madhalim

112. Il s'agit d'une institution créée en décembre 2001. Elle est dédiée aux droits humains qui s'inspirent des pratiques ancestrales en terre d'Islam et des expériences internationales : version locale de l'Ombudsman. Diwan Al Madhalim est chargé de promouvoir l'intermédiation entre les citoyens et tout organisme exerçant des prérogatives de puissance publique. A ce titre, il examine les plaintes des citoyens formulées à l'encontre de décisions ou d'actes jugés injustes et demande ensuite aux administrations de revoir les actes et décisions incriminés. Diwan Al Madhalim doit préparer deux rapports chaque année, l'un soumis au Souverain et l'autre au CCDH.

La réforme du code de la famille et de la nationalité

113. Le développement du pays est tributaire de l'entière et égale implication des femmes et des hommes. Un statut défavorable au rôle de la femme a longtemps pénalisé le Maroc et aurait pu continuer à freiner son essor sans la réforme courageuse du code de la famille. La décennie 2000 a été marquée par la réhabilitation du statut et des droits de la femme marocaine. Trois repères permettent de matérialiser cette évolution historique qui n'a été possible que grâce à l'engagement décisif du Souverain : la réforme de la Moudawana (code de la famille), la transmission de la nationalité marocaine par la mère et la levée des réserves du Maroc sur la Convention des Nations Unies, relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

114. Sa Majesté le Roi Mohammed VI a annoncé son projet en termes clairs et résolus : *« S'agissant de la famille et de la promotion de la condition de la Femme, j'en ai déjà annoncé la problématique fondamentale dès le lendemain de Mon accession à la charge Suprême d'Amir Al Mouminine, en m'interrogeant dans le discours du 20 Août 1999 : « Comment espérer assurer progrès et prospérité à une société alors que ses femmes, qui en constituent la moitié, voient leur droits bafoués et pâtissent d'injustice, de violence et de marginalisation, au mépris du droit à la dignité et à l'équité que leur confère notre sainte religion ? » (Extrait du Discours Royal du 10 octobre 2003).*

115. La Moudawana a été adoptée à l'unanimité par les deux chambres du Parlement et est entrée en vigueur le 3 février 2005. Depuis, la femme est un partenaire et l'égal de l'homme en dignité, en droits et obligations. Les femmes n'ont plus besoin de tuteur pour se marier. Elles ont le droit de demander le divorce au même titre que les hommes. En cas de séparation, elles peuvent prétendre à une pension alimentaire ainsi qu'à la moitié des biens acquis par le couple durant leur vie commune. Des tribunaux de la famille ont été mis en place pour statuer sur les différends, inhérents à la mise en œuvre des dispositions du nouveau code.

Encadré 3 : Points cardinaux du code de la famille

Coresponsabilité : la famille est désormais placée sous la responsabilité conjointe des deux époux et non plus seulement de celle de l'homme.

Tutelle : la règle de l'obéissance de l'épouse à son mari est abandonnée. Une femme n'a plus besoin de tuteur (wali) pour se marier.

Age du mariage : il est maintenant fixé à 18 ans pour la femme (au lieu de 15 ans actuellement).

Divorce : la femme peut demander le divorce.

Garde des enfants : en cas de divorce, la garde des enfants revient à la mère, puis au père, puis à la grand-mère maternelle. La garde de l'enfant doit être garantie par un habitat décent et une pension alimentaire.

Héritage des enfants : les enfants de la fille ont maintenant le droit d'hériter de leur grand-père au même titre que les enfants du fils.

Polygamie : elle est toujours possible en théorie, mais judiciairisée, l'homme ayant besoin de l'autorité du juge avant d'épouser une seconde femme. La femme peut conditionner son mariage à un engagement du mari à ne pas prendre d'autres épouses.

Répudiation : elle est toujours possible, mais judiciairisée elle aussi, soumise à l'autorisation du juge. La répudiation dite « verbale » n'est plus valable.

Répartitions des biens : le principe de séparation des biens est toujours en vigueur, mais nouvelle incursion du système judiciaire : il existe maintenant la possibilité d'établir un contrat de mariage (document séparé de l'acte) pour gérer les biens acquis durant l'union.

Enfant hors mariage : le droit de l'enfant à la paternité au cas où le mariage ne serait pas formalisé par un acte et protégé alors que la règle précédente était la non-reconnaissance de l'enfant né hors mariage.

Mariages et divorces à l'étranger : les mariages faits à l'étranger sont maintenant reconnus, à condition que deux témoins soient musulmans et que l'acte soit enregistré par les services consulaires marocains. Le nouveau code reconnaît les documents étrangers de divorce s'ils sont conformes aux règles en vigueur au Maroc.

116. La réforme du code de la nationalité constitue un nouvel apport à l'édifice des réformes du statut personnel. Si l'ancien code de 1958 stipulait que la transmission de droit de la nationalité marocaine s'effectuait uniquement par le père et de manière automatique, sauf dans certains cas, l'article 6 du nouveau code de la nationalité précise que « est marocain, l'enfant né d'un père marocain ou d'une mère marocaine ».

117. Au plan de l'harmonisation de la législation marocaine avec les conventions internationales, le Maroc a levé ses réserves sur la convention internationale, relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, sur la convention contre la torture et sur la convention sur les droits de l'enfant.



118. De même, le Souverain a annoncé, à l'occasion de la célébration du 60^{ème} anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'Homme (décembre 2008) la levée des réserves du Maroc sur la convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en lien avec l'évolution de la législation nationale en la matière.

La préservation et la protection des droits de l'enfant

119. Il est utile de relever la manière envisagée par un pays pour promouvoir les droits fondamentaux de ses citoyens, en particulier les enfants et la jeunesse. Dans notre pays, un marocain sur trois environ a moins de 15 ans. De ce fait, le Maroc a rapidement ratifié la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (juin 1993). L'année suivante, le premier congrès national des droits de l'enfant a été organisé à Casablanca. En 1995, l'Observatoire National des Droits de l'Enfant (ONDE) a été créé afin d'analyser et d'évaluer la situation de l'enfant en matière de protection et d'actions menées pour son bien-être. Sa mission comporte également un rôle d'information, de sensibilisation et de conseil des diverses instances concernées par la protection de l'enfant et la promotion de ses droits.

120. D'ailleurs, l'ONDE a été à l'origine de la création de plusieurs instances dont le congrès national des droits de l'enfant et le parlement de l'enfant. A l'occasion de la journée nationale de l'enfant, le congrès national des droits de l'enfant réunit, au mois de mai de chaque année, les acteurs impliqués dans ce domaine, à savoir les départements ministériels, les ONG et des experts afin d'évaluer les efforts déployés en faveur de l'enfance et de dégager les priorités à mettre en œuvre pour la sauvegarde et la protection de ses droits.

121. Parmi les actions majeures de l'ONDE figurent la généralisation du carnet de santé, l'aménagement de quatre centres d'accueil et de prise en charge des enfants victimes de la violence et l'aménagement de localités rurales dans l'objectif de promouvoir la scolarisation des petites filles.

122. Les efforts entrepris pour informer et sensibiliser les différents intervenants en matière de protection de l'enfant sont matérialisés par des outils et des activités d'information et de sensibilisation qui s'adressent aux intervenants, aux employeurs, aux enfants ainsi qu'aux différentes associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfant. Ces actions, d'ampleur inégale, ont certainement contribué à une prise de conscience significative de la part des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux de la nécessité d'une meilleure protection des droits de l'enfant.

123. L'un des principaux acquis dans ce domaine est l'adoption en 1999 d'un plan d'action national et de plans sectoriels de lutte contre le travail des enfants qui visent quatre objectifs fondamentaux : (1) Prévention de la mise précoce des enfants au travail, (2) Retrait du travail des enfants de moins de 15 ans, (3) Interdiction des travaux dangereux dans l'immédiat et (4) Amélioration des conditions de travail des enfants en âge de travailler.
124. De même, une loi sur la Kafala (adoption) concernant les enfants abandonnés a été promulguée en 2002 pour assurer la protection de l'enfant, en lui attribuant le droit à un nom dès la naissance et faciliter les procédures de la Kafala. Il s'agit, en particulier, de la possibilité pour les parents marocains, recourant à cette procédure, de donner leur nom de famille aux enfants ayant bénéficié de la "Kafala" et d'accorder au kafil le droit de bénéficier des indemnités sociales.
125. Le Maroc a également élaboré un programme de mise en place de brigades des mineurs, chargées de lutter contre la violence et l'exploitation sexuelle des enfants. Un service de cyber-criminalité, chargé de lutter, entre autres, contre la pédophilie informatique, a également été créé en 2001 au sein de la Direction Générale de la Sûreté Nationale.
126. Comme les enfants d'aujourd'hui seront les responsables de demain, la préparation de leur avenir devra être envisagée avec rigueur et clairvoyance. Beaucoup d'enfants vivent encore dans des milieux économiques et sociaux vulnérables et peu favorables à leur développement, ce qui constitue une entrave à leur éducation et à leur insertion sociale. L'application de la loi sur l'interdiction du travail des enfants et, en particulier, sur la violence subie devra être scrupuleusement observée et la sensibilisation sur ces mêmes sujets renforcée afin que la société prenne la pleine mesure des manquements et déficits en la matière.

1.2.1.2. La réforme de la justice

127. L'Etat de droit repose sur des institutions démocratiques et sur l'exercice des libertés dans un système de pluralisme politique, sous le contrôle d'une justice indépendante et équitable. Le rôle de la justice est fondamental et tend à crédibiliser toute œuvre de développement, en renforçant la confiance de la société dans les institutions.
128. Le Souverain a rappelé dans un Discours devant le Conseil Supérieur de la Magistrature en 2002 que la justice est « au cœur des choix stratégiques irréversibles, des défis majeurs que le Maroc doit impérativement relever ». Il a réitéré sa ferme volonté de mener la réforme et la réhabilitation de la justice jusqu'à leur terme, en la débarrassant « de toutes les tares et les carences ».

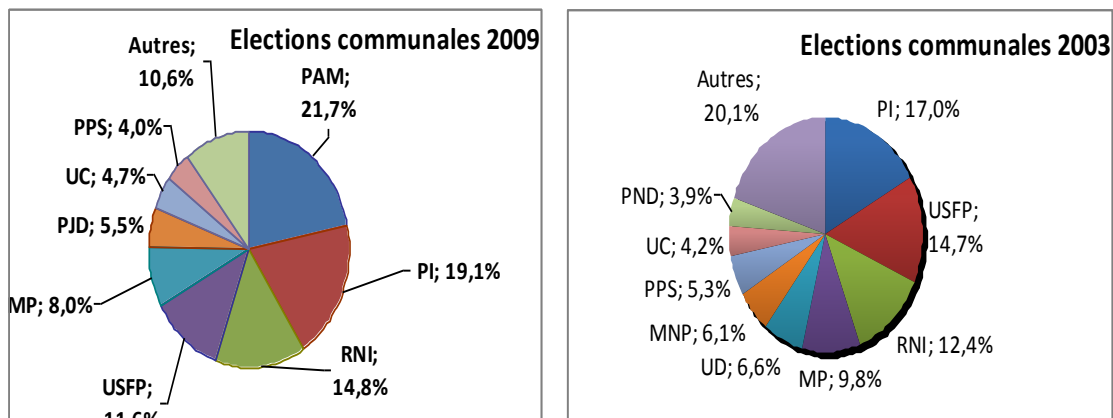
129. La réforme de la justice a pour objectif de donner un « sens et consistance à l'édification de l'Etat de droit et conférer un contenu concret et palpable à la démocratie, en assurant, à tout moment et en toute circonstance, la primauté de la loi et l'égalité de tous devant elle. La justice doit, en outre, assurer la prévisibilité et la sécurité juridique qui précisent les protections garanties par la loi, et donc instaurer la confiance clef de voûte de l'économie libérale, et par-là même, contribuer à la relance des investissements et à la croissance économique » (*Discours Royal à l'occasion de la nouvelle session du Conseil Supérieur de la Magistrature, Rabat le 1^{er} mars 2002*).
130. Cette réforme a d'abord consisté en une mise à niveau législative, opérée durant la décennie 2000. A titre d'exemple, le code de la procédure pénale a été revisité dans le sens d'une consolidation des droits de la personne, notamment par la limitation de la garde à vue à 48 heures, l'obligation d'informer la famille, la possibilité d'un contrôle médical, la présence d'un avocat pendant les interrogatoires et la limitation de la détention préventive.
131. De même, le code pénal a été modifié dans le sens d'un durcissement des sanctions dans les cas d'infractions financières, de malversations, d'abus de pouvoir et de confiance, de corruption et de trafic d'influence. Dans le même esprit, une loi anti-terroriste a été promulguée (dahir n° 1-03-140 du 05 juin 2003 portant promulgation de la loi n°03-03) pour faire face à un phénomène international qui s'est développé ces dernières années.
132. De plus, il a été procédé au renforcement de l'appareil judiciaire par l'élargissement du réseau territorial des tribunaux et la création des tribunaux de la famille et des cours d'appel administratives ainsi qu'à la suppression de la Cour Spéciale de Justice dont les attributions relèvent désormais de la compétence des tribunaux d'appel des villes de Rabat, Casablanca, Fès, Meknès et Marrakech.
133. Une réforme de l'administration pénitentiaire a été entamée : mise à niveau du milieu carcéral, amélioration des conditions de détention et redynamisation des instruments de réinsertion sociale. En 2008, une délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion, sous la tutelle du Premier Ministre, a été créée pour mener la réforme du système carcéral.
134. Malgré les réformes engagées, plusieurs insuffisances du système judiciaire persistent. La réforme de la justice qui est un des grands chantiers du pays est incontestablement une œuvre de longue haleine qui requiert, pour donner ses fruits, une volonté politique déterminée et plus focalisée sur les ressources humaines du système judiciaire.

1.2.1.3. La normalisation du champ politique

135. La décennie 2000 est marquée par la paix sociale sans grandes crispations et un fonctionnement normal des institutions. Par rapport aux épisodes difficiles qui ont précédé l'alternance, la vie politique apaisée aujourd'hui constitue un grand acquis qui n'a été possible que grâce à une rupture avec certaines pratiques du passé.
136. Après l'intronisation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc s'est engagé dans une nouvelle génération de réformes politiques et de consolidation des libertés sous l'autorité de l'Etat, en synergie avec les forces politiques et les acteurs de la société civile.
137. Le discours politique a connu une évolution notable aussi bien dans sa forme - le langage politique s'est enrichi et libéré progressivement avec l'ancrage des réformes dans la société - que dans son contenu. D'ailleurs, les Discours de Sa Majesté le Roi ont largement contribué à cette métamorphose : dans un style structuré et méthodique, ils annoncent les grands chantiers, lancent les nouvelles réformes et les projets et réaffirment les grandes orientations du pays. Ainsi, ils ponctuent la vie politique nationale, apportent de la rationalité à la sphère politique et constituent des repères d'évaluation. Les différents acteurs politiques ont donc considérablement ajusté leurs déclarations pour être plus démonstratifs et engagés même s'ils restent encore peu mobilisateurs, sur le plan électoral en particulier.
138. Des concepts nouveaux pour le champ politique marocain ont fait leur apparition. Ainsi, la notion de citoyenneté et le concept de gouvernance, qui expriment en des termes précis les exigences institutionnelles et de bonne gestion des affaires, notamment publiques, ont été introduits dans des espaces aussi variés que l'école, le paysage politique ou l'entreprise. Il en a été de même pour le concept de développement humain qui se fonde sur un modèle d'équilibre entre le développement économique, le progrès social, l'élargissement des libertés et l'affirmation des responsabilités.
139. D'autres notions et valeurs telles que l'identité plurielle du Maroc, la moralisation de la vie publique, la consécration d'un nouveau concept d'autorité, l'attachement à la liberté de la presse et à la transparence des élections sont d'un usage plus fréquent et plus normalisé dans le pays. L'engagement pour tous ces concepts est de plus en plus ancré de nos jours dans les représentations et les attitudes des citoyens et des acteurs politiques.

140. Des changements institutionnels ont été progressivement mis en place. Certains organismes existants comme le Conseil Supérieur de l'Enseignement ou la Cour des Comptes ont été revigorés et rénovés. De nouvelles institutions ont été créées pour gérer des dossiers prioritaires tels que le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger (CCME), l'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM) ou, encore, l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption, les directions de l'immigration et de la lutte contre la drogue ou enfin le Conseil de la concurrence et l'Observatoire National du Développement Humain.
141. Du fait que les consultations électorales constituent des occasions essentielles de modernisation du champ politique de par les réformes et les restructurations qui les accompagnent, le Royaume a fait des rendez-vous électoraux des tests, certes difficiles, de la crédibilité de son processus démocratique. Ainsi, il s'assure désormais que les élections se déroulent dans la transparence et aux échéances prévues, permettant de la sorte une lecture plus claire du paysage politique marocain et la consécration de la culture du mandat électif complet. En dépit du faible taux de participation des citoyens à ces échéances, cette évolution a été confirmée par les acteurs politiques eux-mêmes et saluée par les observateurs nationaux et étrangers.
142. Le processus démocratique du pays a été davantage renforcé par la pratique adoptée de désigner un Premier Ministre issu de la formation politique arrivée en tête des élections législatives, consacrant ainsi la primauté des principes du suffrage universel et de majorité politique. Des réformes ont été apportées à la législation électorale, notamment le code électoral et la loi organique, relative à la Chambre des Représentants avant chaque rendez-vous électoral.
143. La rénovation des partis politiques, acteurs privilégiés du jeu politique et institutions d'encadrement des citoyens a constitué un objectif important de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, dès le début de son règne. Car la démocratie représentative ne peut se développer sans partis politiques forts et enracinés. Une rénovation et, notamment la démocratisation interne et un regroupement des forces politiques marocaines, pour les rendre plus lisibles et plus attractive pour le citoyen électeur, étaient donc nécessaires, en raison de la faible capacité d'encadrement des partis et l'émiettement du paysage partisan. Après un large processus de concertation, une loi a été adoptée en février 2006 pour servir de support à cette volonté de mise à niveau des partis politiques. Depuis, tous les partis politiques ont été amenés à tenir leurs congrès et à réélire leurs instances. De plus, des opérations de regroupement entre formations politiques ont eu lieu (Mouvement Populaire, Parti Authenticité et Modernité...).
144. L'atomisation du champ politique semble s'atténuer relativement, dans la mesure où six partis politiques ont remporté près de 81% des sièges aux élections communales de 2009. De même, le taux de participation a enregistré une sensible amélioration, passant de 34% aux élections législatives de 2007 à 52% aux communales de 2009. Enfin, le taux des femmes élues aux élections communales est passé de 0,56% en 2003 à 12,38% en 2009.

Graphique 11: Résultats des élections communales



Source : Ministère de l'Intérieur

145. Mais ces réformes demeurent insuffisantes pour rétablir la confiance des citoyens à l'égard des partis politiques dont la rénovation est loin d'être achevée. Le faible taux de participation lors des élections législatives de 2007 illustre bien cette situation qui est aggravée par la faible formation "politique" des élus et des leaders et par l'usage illégal de l'argent dans les campagnes électorales.

146. Pour revitaliser le champ politique et lui rendre sa crédibilité, une réflexion approfondie sur les éléments de ce constat doit être menée en vue de favoriser l'adhésion sociale, en mesure d'accompagner l'évolution et le développement du Maroc. L'affaiblissement de l'engagement politique est en soi un « handicap » qui doit être analysé soigneusement afin de faire émerger des plans d'action, susceptibles de réconcilier les marocains avec la politique. Le succès des réformes engagées par le pays dépend de cette réconciliation et de l'appropriation responsable et active du champ politique.

1.2.1.4. La réforme de la presse et de l'audiovisuel

147. Les médias constituent aujourd'hui de véritables contre-pouvoirs et leur espace de liberté renseigne sur le degré de maturité de la vie politique d'un pays. Au Maroc, la presse bénéficie aujourd'hui d'une grande liberté et le secteur audiovisuel, qui était le monopole de l'Etat, a été libéralisé et soumis à une réglementation appropriée.

148. Le secteur médiatique national connaît un essor qui reflète clairement son évolution vers la maturité, dans un système en voie de démocratisation, mais qui est inéluctablement soumis à des tensions entre le principe de liberté et celui de responsabilité.

149. La réforme du champ audiovisuel national a débuté en 2002 et a pour objectifs essentiels d'ouvrir ce secteur à l'initiative privée et de promouvoir la liberté de communication, d'une part, de mettre à niveau et de moderniser l'audiovisuel public, d'autre part, en le dotant de moyens à même d'asseoir sa crédibilité et son audience, tout en précisant ses missions de service public.

150. La même année, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) et notamment son Conseil Supérieur (CSCA) ont été mis en place pour réguler le paysage audiovisuel, désormais libéralisé. En 2005, une loi sur la liberté de la communication audiovisuelle est venue compléter ce nouveau système.
151. Le paysage audiovisuel marocain connaît, depuis, une évolution appréciable : la HACA et, plus précisément, le CSCA, a ainsi instauré des normes et émis une jurisprudence intéressante. En cinq années, il a pris 160 décisions relatives aux plaintes et droits de réponse, à la garantie du pluralisme pendant et en dehors des campagnes électorales et à la déontologie des programmes. Ainsi, il s'est affirmé comme interlocuteur indépendant et diligent dont l'action structure le secteur.
152. Des chantiers d'accompagnement de la réforme - système de mesure d'audience, fonds de soutien à la production audiovisuelle nationale et développement du secteur cinématographique marocain - ont été menés. De ce fait, l'offre de l'audiovisuel s'est restructurée et diversifiée : en février 2009, quatorze radios privées, réparties sur l'ensemble du territoire et une télévision satellitaire privée avaient obtenu leur licence.
153. Le pôle public de l'audiovisuel a également connu des réformes structurelles importantes. Son statut a été défini de manière précise et ses missions de service public fixées. Ainsi, la RTM, simple direction au sein du Ministère de la Communication, est devenue une société anonyme de droit privé : « Société Nationale de Radio et de Télévision » (SNRT), soumise à un cahier des charges dans le cadre d'un contrat-programme avec l'Etat. Avec la SOREAD-2M, elles forment, aujourd'hui, un pôle public complémentaire qui s'est progressivement enrichi par le lancement de plusieurs chaînes thématiques et régionales ainsi que de la télévision numérique terrestre (TNT).
154. Avec la mise en place de ces réformes, l'audiovisuel marocain et la production cinématographique ont accompli un pas en avant. Ces acquis méritent d'être consolidés par le renforcement du rôle éducatif du secteur audiovisuel, l'ouverture d'espaces de débats publics et une production de qualité.
155. Le développement de la presse écrite est également une priorité de l'Etat en tant que levier de démocratisation du pays. De ce fait, l'Etat s'est fortement engagé à aider à la professionnalisation et à la modernisation des entreprises de presse, notamment par la signature en 2005 d'un contrat-programme avec les deux acteurs principaux du secteur : la Fédération Marocaine des Editeurs de Journaux (FMEJ) et le Syndicat National de la Presse Marocaine (SNPM) et la mise en place de l'Office de Justification de la Diffusion (OJD), outil important de transparence.

156. De même, un nouveau code de la presse est en cours d'élaboration en vue de réaliser trois réformes majeures : d'abord, accroître la liberté de la presse et les garanties reconnues aux journalistes professionnels. Ensuite, abolir l'essentiel des peines privatives de liberté et renforcer le pouvoir de la justice dans la protection des journalistes et des publications. Enfin, mettre en place une instance indépendante - Conseil National de la Presse - chargée de donner son avis sur tous les projets concernant la presse et de veiller au respect des principes d'éthique et de déontologie.
157. Les résultats de ces efforts demeurent mitigés. Le nombre de titres de presse et de tirages a connu une progression significative. Plus de 618 titres marocains sont sur le marché, avec une progression du nombre de journalistes (3.000 dont plus de 830 pour la presse écrite). Par contre, le nombre de lecteurs demeure notablement limité pour favoriser la maturité du champ médiatique. Un long chemin reste donc à parcourir pour concilier les principes de liberté et de responsabilité, assurer le respect des règles de déontologie, faciliter l'accès à l'information et garantir la liberté des commentaires et des analyses.

1.2.2. La dynamique sociétale

158. La société marocaine connaît de profonds changements, liés d'une part, à l'histoire du pays, à ses dimensions culturelles ainsi que à ses dynamiques internes et ses pratiques sociales et d'autre part, aux influences externes dues à l'ouverture du pays sur le monde.
159. Face à ces mutations, qui influent directement les représentations, les croyances et les attitudes politiques des citoyens, l'Etat n'a ménagé aucun effort, depuis le début de la décennie 2000, en vue de consolider la confiance citoyenne et la cohésion sociale et de raffermir les fondements identitaires unanimement partagés.

1.2.2.1. La confiance citoyenne

160. Sous l'impulsion du Souverain, le Maroc a fait le choix audacieux d'une série de prérogatives tournées vers l'avenir. En levant les hypothèques du passé, le pays a surtout libéré son futur, permettant la mobilisation des énergies dans le domaine politique, économique et social où les initiatives se développent et libèrent davantage le potentiel de notre société. A cet effet, la société marocaine a rendu justice à l'une de ses composantes fondamentales - la femme marocaine - en la réhabilitant. Elle a également accepté son caractère pluriel et intégré ses diverses identités, notamment en reconnaissant sa dimension amazighe.



161. Cette dynamique est désormais ressentie comme un élément déterminant dans l'entreprise du développement. L'Etat a renoué des liens étroits avec les territoires, en inscrivant son action dans une approche nouvelle de développement humain et de proximité. Cette évolution politique et sociétale, même si elle reste perfectible en raison de déficits sociaux persistant, a été jugée exemplaire dans la région MENA et a permis de consolider l'image du Maroc sur la scène internationale.
162. D'ailleurs, le Maroc maîtrise maintenant en grande partie l'agenda des réformes initiées par les instances nationales et qui bénéficient de l'appui de nombreux partenaires externes.

1.2.2.2. La cohésion sociale et le vivre ensemble

163. Dès le début de son règne, le Souverain a été proche des préoccupations des citoyens et s'est fortement engagé auprès des plus vulnérables d'entre eux. Il a fait de la cohésion sociale et du vivre ensemble un précepte de base pour la construction d'une société solidaire.
164. Les grandes mutations des rapports sociaux, liées aussi bien aux dynamiques internes qu'aux mouvements induits par les rapports avec l'étranger et la mondialisation, ont influencé les formes de solidarité et les manifestations du lien social dans le pays.
165. De nouvelles formes de solidarité se manifestent aujourd'hui au Maroc, que ce soit à travers les actions d'une société civile dynamique qu'à travers la famille qui connaît certes des changements, mais continue d'être une valeur-refuge et un cadre de solidarité pour les individus. De plus, l'appartenance à la religion musulmane, à la marocanité et à sa culture, renforce ce lien social.
166. Toutefois, de nouveaux phénomènes tels les incivilités, les fraudes, la violence ou la corruption qui marquent l'actualité quotidienne, témoignent d'un dysfonctionnement sociétal, d'un relâchement ou même d'une fracture du lien social. Comprendre ces phénomènes et espérer agir sur cette évolution exigent un travail de questionnement profond qui va au-delà des faits et des épiphénomènes relevés. De même, une approche stratégique s'impose pour traiter les problématiques - aussi larges qu'interdépendantes- liées à l'avenir de notre pays.
167. La question des inégalités sociales constitue un élément important d'appréciation du degré de cohésion sociale. Si la société marocaine a historiquement développé des mécanismes de solidarité traditionnelle, l'Etat moderne a mis en place de nouveaux mécanismes qui sont complétés par de nouvelles formes de solidarité, générées par une société civile nationale de plus en plus dynamique.



168. Si les inégalités peuvent apparaître normales dans une économie de marché, leur aggravation représente un danger certain pour la cohésion sociale. La société marocaine qui est en transition cherche à renouveler les mécanismes de cohésion sociale et de solidarité, mis à mal par l'aggravation des inégalités. Pour sa part, l'Etat tente d'accompagner, à travers ses politiques publiques, ces évolutions sociétales par la mise en œuvre de mesures d'équité sociale.
169. Au Maroc, la vulnérabilité diminue progressivement, mais les inégalités sociales et spatiales subsistent. La dernière enquête nationale sur le niveau de vie des ménages marocains révèle que les 20% de la population ayant les revenus les plus élevés s'accaparent 52,6% de la masse totale des revenus tandis que les 20% ayant les revenus les plus faibles se partagent 5,4% du revenu global (*Haut Commissariat au Plan, 2009*).
170. Les disparités dans l'accès aux services et équipements sociaux peuvent se révéler aussi importantes que les inégalités de revenus. C'est la raison pour laquelle plusieurs programmes ont été mis en œuvre dès le milieu de la décennie 1990, en faveur du monde rural et que la lutte contre la pauvreté a été érigée en priorité.
171. Sa Majesté le Roi Mohammed VI a par ailleurs exprimé sa détermination d'œuvrer pour l'élargissement de la base des classes moyennes : « Nous Sommes, donc, fermement déterminé à œuvrer pour que les classes moyennes constituent désormais l'épine dorsale de la société équilibrée que nous nous employons de construire » (*Extrait du Discours du Trône du 30 juillet 2008*). Car la persistance de ces inégalités, malgré des niveaux de croissance économique relativement satisfaisants, interpelle sur le système de redistribution ainsi que sur les dispositifs de solidarité collective et de sécurité sociale. Le vivre ensemble doit se renforcer par la lutte contre ces inégalités et la pauvreté, de même que par une répartition plus équitable des fruits de la croissance.

1.2.2.3. La réforme du champ religieux

172. Dans la constitution marocaine, l'islam est la religion d'Etat et le Roi est Amir Al Mouminine (Commandeur des croyants) ; c'est dire qu'il est le gardien de l'orthodoxie et de la quiétude spirituelle de la communauté. De ce fait, Sa Majesté Mohammed VI a accordé une attention particulière au champ religieux.
173. Le champ religieux a connu des tiraillements multiples, liés à des polémiques et même, parfois, à des influences, souvent exogènes. Pour y faire face, une réforme du champ religieux a été menée. Le Souverain a précisé que cette réforme a pour finalité « la mise en œuvre d'une stratégie intégrée, globale et multidimensionnelle » (*Extrait du Discours du 30 avril 2004 devant les membres du Conseil Supérieur et des Conseils Régionaux des Oulémas à Casablanca*). De même, il a perpétué la tradition des causeries religieuses du Ramadan pour maintenir un espace de rayonnement de l'islam modéré et de dynamisme de la pensée islamique.



Encadré 4: Mise en œuvre de la réforme du champ religieux

- Affirmation de l'attachement du Maroc au rite malékite, constitutif de l'identité marocaine.
- Réorganisation du Conseil Supérieur des Oulémas et création des Conseils Régionaux et Provinciaux des Oulémas et du Conseil des Oulémas de la Communauté Marocaine à l'Etranger. La mission de ces institutions consiste à « être un espace approprié permettant d'accomplir la mission religieuse et patriotique, à commencer par l'encadrement des citoyens partout où ils se trouvent, pour raffermir leur foi, prémunir leur doctrine et éclairer leurs esprits et leurs cœurs, de façon à les conforter en tant que croyants attachés à leur religion et à leurs valeurs sacrées, à l'abri de la dénaturation et de la déviation ».
- Réorganisation du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques et création de deux nouvelles structures spécialisées, chargées respectivement de la gestion des mosquées et des lieux de culte et de l'enseignement traditionnel,
- Réforme du système de la Fatwa qui relève au Maroc de la compétence de la Commanderie des Croyants. Le Souverain a ainsi décidé la création, au sein du Conseil Supérieur des Oulémas, d'une instance académique chargée de faire des propositions de Fatwa afin de parer aux vellétés de dissension et d'anarchie en matière religieuse.
- Réhabilitation du rôle de l'imam et de son statut,
- Refonte de la carte des mosquées et leur réaménagement,
- Prise en compte des besoins religieux spécifiques des Marocains Résidant à l'Etranger,
- Création d'une radio et d'une chaîne de télévision dédiées,
- Modernisation des cursus de Dar al Hadîth al Hassaniya, en l'ouvrant à de nouvelles disciplines comme les études religieuses comparées, les langues anciennes et vivantes et les sciences sociales et économiques,
- Introduction « par souci d'équité et d'égalité entre l'homme et la femme » de l'approche genre dans la réforme du champ religieux. Ce qui constitue une première dans la région. En permettant aux femmes, versées dans les sciences religieuses, de siéger au sein des Conseils des Oulémas, Sa Majesté Mohammed VI confirme sa détermination à mettre en harmonie la réforme du champ religieux avec les autres réformes sociétales, conduites depuis Son accession au Trône.

174. Sur un autre plan, il faut souligner que l'article 6 de la Constitution stipule que l'Etat a pour obligation de garantir la liberté des cultes des communautés non musulmanes installées au Maroc. La Sollicitude Royale à l'égard de la communauté juive marocaine s'inscrit dans ce cadre et découle de la tradition ancestrale instaurée par les Souverains marocains qui a toujours permis aux gens du Livre de bénéficier de la bienveillance tutélaire d'Amir Al Mouminine.



1.2.2.4. Un tissu associatif renforcé au champ d'actions plus élargi

175. La volonté politique de réformer et d'approfondir la démocratisation des institutions politiques et sociales se mesure également à travers la promotion des libertés politiques et notamment de la liberté d'association. Au Maroc, la société civile est devenue une réalité politique et sociale incontournable alors qu'il n'y a pas longtemps, la simple évocation de ce type d'institutions rencontrait scepticisme et méfiance. Ainsi, le monde associatif marocain s'est progressivement impliqué sur le terrain et a acquis une remarquable crédibilité. A partir de la deuxième moitié des années 90, les associations ont pris conscience de leur rôle d'agents du changement politique et social et de partenaires crédibles de l'Etat en cette période de transition démocratique.
176. Ces énergies créatrices, encouragées par l'Etat, se sont libérées graduellement et ont contribué aux évolutions de la société marocaine. De nos jours, diverses organisations sont impliquées dans des domaines classiques, comme la défense des droits humains, notamment les droits de la femme, mais également dans des sphères d'actions variées, liées au « développement durable ».
177. Les activités associatives portant sur le développement offrent aujourd'hui de nombreux services et prestations à la population tels que le microcrédit et la promotion de l'activité économique des femmes, l'aide à l'enfance en difficulté, le soutien à la scolarisation et la lutte contre l'analphabétisme ou encore la lutte contre la corruption, la protection de l'environnement et la réalisation d'infrastructures de proximité. De même, des fondations importantes sont apparues et donnent l'exemple en termes de professionnalisme, de synergie et de création de réseau. A titre d'exemple, la Fondation Mohammed V pour la Solidarité soutient l'esprit de solidarité au niveau national, en encourageant, assistant et même complétant les projets des associations.
178. Compte tenu du rôle joué par le mouvement associatif, l'Etat a procédé à la réforme de la loi sur le droit d'association en 2002. Le nouveau texte a d'abord supprimé la possibilité de suspendre ou de dissoudre une association par décision administrative. Désormais, la dissolution n'intervient que dans des cas prévus par la loi et par décision de justice. De même, il prévoit la délivrance obligatoire d'un récépissé provisoire au moment de la création d'une association, suivi d'un récépissé définitif dans un délai impératif de 60 jours au maximum. Enfin, il a ouvert la possibilité pour les associations de diversifier leurs sources de financement, en bénéficiant directement de dons de personnes privées, d'organisations étrangères et même en faisant appel à la générosité publique.
179. L'Etat a également accompagné l'élargissement du champ d'intervention des associations à de nouvelles thématiques, notamment celles touchant à des « questions tabous » comme la lutte contre l'abus des enfants ou le soutien aux mères célibataires.



180. Enfin, le Premier Ministre a institutionnalisé le partenariat entre l'Etat et les associations dans une circulaire de 2003 qui prévoit la procédure d'éligibilité des projets associatifs aux contributions financières publiques et met en place un nouveau cadre simplifié de partenariat, conforme aux principes de bonne gouvernance. L'objectif recherché est d'améliorer la coordination avec les associations et leur contrôle, en établissant un cadre conventionnel dominé par une logique de résultats.
181. Sur le terrain, ce partenariat s'est rapidement développé et s'est révélé être un moyen efficace pour faire face à de nouvelles problématiques comme la lutte contre le travail domestique des petites filles où les associations de micro crédit assurent le développement d'activités génératrices de revenus pour les parents comme alternative au travail domestique de leurs filles et la lutte contre la violence à l'égard des femmes où cette collaboration a permis de mettre en place une offre diversifiée de services spécialisés pour les femmes et les jeunes filles victimes de violence. De plus, un numéro vert national a été lancé en 2005, des centres d'écoute et d'orientation juridique ont été créés dans différentes régions du pays. Parallèlement, des campagnes annuelles de sensibilisation ont été menées à partir de 2004 et un mécanisme institutionnel de coordination tripartite (départements ministériels, associations et universités) a été instauré.
182. Pour mieux concrétiser les réformes entreprises et accroître l'efficacité des actions associatives, une révision du cadre d'organisation des acteurs du développement, basée sur un système d'information fiable et assortie d'instruments d'évaluation et de suivi, est souhaitable en vue d'une coordination plus approfondie entre les différents intervenants.

1.2.2.5. L'identité et l'ouverture

183. La mondialisation de l'économie, l'émergence de nouveaux concepts de développement ainsi que l'essor des nouvelles technologies de l'information et de la communication, en particulier au cours de la décennie 2000, représentent un tournant qualitatif et décisif pour les nations aussi bien sur le plan interne que dans leurs relations internationales. En conséquence, les mutations des approches identitaires des pays et de leurs rapports avec leur environnement sont facilement perceptibles de nos jours.
184. En ce qui concerne le Royaume, son choix de s'ouvrir sur le monde extérieur est lié à sa position géostratégique, terre d'échanges et de rencontres, au carrefour des civilisations. Depuis des millénaires, le Maroc a reçu et intégré des apports de civilisations dont les composantes se sont sédimentées dans le temps. La spécificité identitaire marocaine repose sur cet enracinement à sa terre et sa culture plurielle doublé d'une volonté d'ouverture sur le monde. Ainsi, le Maroc représente une société ouverte et apaisée dont la richesse dépasse la somme de ses composantes.

Les composantes de l'identité marocaine

185. Le système marocain des valeurs qui détermine le comportement social est caractérisé par une cohabitation entre des valeurs traditionnelles et modernes qui se manifeste parfois sous les traits d'une crise des valeurs ancestrales. Il puise essentiellement son référentiel dans l'islam, les traditions arabo-musulmanes, le patrimoine amazigh, les pratiques et les coutumes locales, mais subit, également, l'influence des environnements extérieurs.
186. Bien entendu, il est incontestable que le colonialisme constitue le véritable choc de ce référentiel qui a introduit de nouvelles approches dans la gestion de l'espace et du temps ainsi que dans la reconfiguration de la hiérarchie des valeurs et des liens sociaux au Maroc.
187. La mondialisation et, notamment l'abolition des distances, grâce au développement des différentes technologies, ont contribué à la transformation de la société marocaine, en l'exposant aux valeurs universelles. De ce fait, les valeurs dites "modernes" : droits de l'Homme, égalité entre les sexes, droits de l'enfant, justice sociale et citoyenneté, Etat de droit et méritocratie font partie désormais des repères de base de la société marocaine. Cette greffe au système en place a été facilitée par l'ouverture et la démocratisation des institutions ainsi que par d'autres mutations politiques du Royaume.
188. Par contre, les aspects traditionnels du système des valeurs ont connu des évolutions divergentes. Certaines valeurs comme celles relatives à la sphère familiale (famille et mariage) ou celles liées à l'identité marocaine, à l'amour du pays, à l'engagement collectif se sont plutôt consolidées. D'autres, relevant des catégories morales telles que « Kelma » (engagement moral ou parole d'honneur), « Niya » (croyance et confiance) ou « Baraka » (générosité divine) ont eu tendance à s'estomper du champ social en raison d'une évolution vers la rationalité.
189. En apparence, l'identité marocaine semble s'accommoder de cette mixité, en l'utilisant en fonction des contextes aussi bien dans les sphères publiques que privées. Ainsi, des attitudes libérales peuvent être adoptées dans les rapports extérieurs et rejetées dans l'espace intérieur.
190. Par ailleurs, la société marocaine se libère avec lenteur du laxisme, de l'irresponsabilité et du fatalisme comme le souligne le rapport du Cinquantenaire. C'est dire la persistance d'un ensemble de freins à l'essor sociétal qui ralentissent son adéquation aux exigences de développement et la nécessité pour l'Etat marocain de tenter de consacrer, à nouveau, certaines valeurs ancestrales, en les rattachant à d'autres modernes en vue de la consolidation de toutes les valeurs qui contribuent à l'émergence d'une société nouvelle, citoyenne, responsable et démocratique.



La réconciliation avec l'identité amazighe

191. L'exclusion de cette culture et sa mise à l'écart depuis l'indépendance ont consacré des visions réductrices qui négligent son histoire et ses contributions à la consolidation culturelle et identitaire du Royaume. La réconciliation avec l'identité amazighe en 2001 a permis au Maroc de franchir un grand pas dans l'affirmation de son identité. Elle a été exprimée par le Souverain dans le Discours du Trône de 2001 qui a affirmé la pluralité des composantes de l'identité marocaine et matérialisée par la création de l'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM).
192. L'IRCAM assure, en collaboration notamment avec les autorités gouvernementales, la promotion de la culture amazighe, en utilisant une stratégie d'insertion de l'amazigh dans différents secteurs de la vie des marocains : système éducatif, médias, vie culturelle et recherche scientifique... Ainsi, 10.000 écoles dans le pays dispensent l'enseignement de l'amazigh au bénéfice de 300.000 élèves en 2008. Les universités d'Oujda, Fès, Agadir et Tétouan ont mis en place des filières et masters en amazigh. De plus, un nombre croissant de programmes audio-visuels sont consacrés à la langue et à la culture amazighe et une télévision amazighe sera bientôt opérationnelle.

Le renforcement des liens avec les Marocains du Monde

193. La nouvelle politique de la diversité linguistique et culturelle du Maroc a des retombées positives au plan national et international en plus des nouvelles perspectives de reconnaissance et de valorisation des patrimoines humains et culturels locaux. Au niveau interne, le sentiment d'appartenance nationale est renforcé par la promotion de la diversité qui est la source de la culture marocaine. Au niveau externe, la voix du Maroc est plus audible dans les forums culturels internationaux et les Marocains du Monde s'identifient plus facilement au nouveau projet de société national qui met en valeur les spécificités linguistiques et culturelles des territoires et régions dont ils sont originaires.
194. Les données sociologiques et les aspirations de la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger sont assez diversifiées, en raison de l'histoire de l'immigration des marocains. Après la période coloniale et les premières conventions de main-d'œuvre dans les années 60, la migration marocaine s'est ajustée structurellement, à la suite de l'arrêt des phénomènes de la « migration officielle » en 1974.
195. Elle s'est alors adaptée à de nouvelles contraintes et conjonctures socio-économiques et s'est dirigée vers d'autres destinations à partir des années 80 telles que l'Espagne, l'Italie ou la Libye, les pays du Golfe et l'Amérique du Nord. Les marocains de l'Europe ont pu être intégrés dans des sphères d'activités différentes de celles de leurs prédécesseurs et occuper des fonctions décisionnelles et de gestion plus élevées.

196. Cette communauté renferme un potentiel considérable pour le pays. Les Marocains du Monde, qui représentent aujourd'hui près de 10% de la population marocaine, ont toujours fait preuve d'un attachement profond à la mère patrie qu'ils expriment à travers les nombreux séjours au pays et les contributions à son développement économique.
197. Il s'agit des transferts de leurs économies, deuxième source de devises du Maroc qui se sont élevés à 53,7 milliards de dirhams en 2008 contre 19,3 milliards de dirhams en 1998. Ces transferts contribuent à l'équilibre de la balance des paiements du pays et représentent près de 40% des dépôts à vue et à terme du système bancaire marocain. Ils connaissent, certes, une baisse relative en raison du contexte de crise économique mondiale, mais l'Etat n'a pas manqué d'améliorer en 2009 le dispositif de soutien et d'incitations en leur faveur : baisse des commissions bancaires des transferts, encouragement à l'investissement, facilité d'accès au crédit bancaire et à la propriété, avec l'extension de la garantie Damane Assakane.
198. Ces marocains de l'étranger représentent également une réserve importante de compétences variées que le pays mobilise de plus en plus pour accélérer son développement. Ils participent aussi à la dynamique de renforcement des relations bilatérales et multilatérales du Royaume, notamment dans le domaine culturel.
199. Cette nouvelle politique a été confirmée par la désignation en 2009 du premier Président du Conseil Supérieur des Oulémas pour la communauté marocaine installée en Europe. La création de ce Conseil des Oulémas, a précisé le Souverain, est de nature à « favoriser une certaine ouverture sur les spécificités religieuses et culturelles de cette communauté ». Elle devrait aider également à « prémunir la foi et les valeurs authentiques qui font la singularité de leur identité marocaine, contre les velléités intégristes et extrémistes » (Discours à l'occasion de la session ordinaire du Conseil supérieur des Oulémas, Tétouan le 27 septembre 2008).
200. De même, la mise place du Conseil Consultatif des Marocains de l'Etranger (CCME) est une autre manifestation de la nouvelle politique dont la mission essentielle est d'assurer à ces ressortissants « la défense de leurs droits et de conforter le concours conséquent qu'ils apportent au développement de leurs villes et villages d'origine, à l'essor de leur mère patrie, au renforcement de son rayonnement national, et à la consolidation des relations existant entre leur pays d'origine, le Maroc, et leurs pays d'accueil » (*Extrait du Discours Royal à l'occasion de la 32^{ème} anniversaire de la Marche Verte, Casablanca le 06 novembre 2007*).
201. Il s'agit d'une instance composée de 50 membres, désignées et représentant la société civile, les salariés, les commerçants, les intellectuels et les professionnels du secteur libéral. Cette configuration n'est qu'une étape transitoire vers un organe dont la communauté marocaine à l'étranger souhaite que les membres soient élus afin de lui conférer une plus grande crédibilité.



1.2.3. La gouvernance

202. Pour faire face aux défis à venir, le Maroc a procédé à des choix politiques, économiques et sociaux qui reflètent la volonté de toutes les composantes de la société d'adhérer à une modernité institutionnelle, proche des réalités nationales. Cela s'est manifesté par son engagement à moderniser sa gouvernance publique par l'adoption de réformes destinées, essentiellement, à rendre l'administration capable de développer des capacités de régulation, de contribuer au développement durable et à la compétitivité du pays et de promouvoir l'investissement privé.
203. Cet engagement s'est également distingué dans la volonté manifeste de renforcer la transparence dans la gestion publique, de lutter contre la corruption et de promouvoir une culture de gestion des ressources humaines, basée sur la compétence et le mérite.

1.2.3.1. La moralisation de la vie publique et la lutte contre la corruption

204. L'objectif du Maroc est d'instaurer la transparence et la moralisation de la vie publique par l'élaboration de codes de bonne conduite, mettant l'accent sur les valeurs d'éthique et de bonne gouvernance ainsi que sur le développement de la déontologie.
205. Le combat contre la corruption est un processus long et complexe qui suscite beaucoup d'attentes du citoyen. Ce chantier a été ouvert depuis plusieurs années, mais les résultats ne sont pas encore palpables, ce qui tire vers le bas les indicateurs de la gouvernance au Maroc.
206. Le Souverain insiste dans ses interventions sur la moralisation de la vie publique, la lutte contre la corruption et contre toutes les formes d'abus et d'économie de rente. L'Etat s'est engagé à soumettre à la justice de nombreux cas, liés à la gestion des deniers publics (CIH, BNDE, CNSS...) afin de transmettre un message à tous les acteurs que la transparence de la vie publique est une exigence, faisant partie du processus global des réformes politiques et institutionnelles du pays. D'ailleurs, le nombre de cas de corruption portés devant les tribunaux marocains a augmenté de près de 50% en 2006.
207. Ainsi, après que le Souverain ait lancé le « nouveau concept d'autorité », les mœurs politiques et le comportement des détenteurs de mandats publics ont commencé à changer. L'Etat insiste désormais sur plus de transparence dans les dossiers dont il a la charge. De ce fait, la législation sur les marchés publics a été réformée, la communication en matière de finances publiques a été alignée sur les meilleurs standards internationaux et la rénovation progressive de la fonction publique est en cours, permettant ainsi à l'administration de traiter avec plus de facilité et de transparence avec la société civile. De même, la culture de l'évaluation gagne du terrain comme en témoignent les activités de la Cour des Comptes et de Diwan Al Madhalim. Le rapport de la Cour des Comptes est désormais public et relayé par la presse pour alimenter les débats publics en toute transparence.



208. Enfin, l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption a vu le jour depuis moins d'une année. Sa mission consiste à proposer au gouvernement des mesures anti-corruption et d'informer les autorités judiciaires compétentes de toute action pouvant constituer un acte illégal. Dans un souci de proximité, cette instance aura bientôt des relais locaux afin de lui permettre de travailler sur le terrain auprès des associations et des administrations locales.

209. Néanmoins, le rapport 2009 de Transparency International sur le baromètre mondial de la corruption fait état de la persistance de la corruption au Maroc où le secteur public, le système judiciaire, les partis politiques et le parlement sont les plus concernés par ce phénomène. L'élément positif est que l'enquête a révélé une amélioration de la perception des marocaines quant aux actions menées pour lutter contre la corruption : près de 64% sont satisfaits contre seulement 20% en 2006.

1.2.3.2. La gouvernance des entreprises publiques et la modernisation de l'administration

210. Une contribution plus effective des établissements et entreprises publics (EEP) au développement du pays suppose, au préalable, l'amélioration de leur gouvernance. L'Etat a ainsi procédé à un renforcement du contrôle financier sur les EEP (loi du 11 novembre 2003) par la mise en place d'un dispositif moderne et dynamique de contrôle, selon les principes et standards universellement admis en matière de Corporate Governance. Ce dispositif, élargi à l'ensemble des EEP, associe des efforts de clarification et une meilleure cohérence des pouvoirs au sein de l'entreprise à une plus grande souplesse du dispositif de contrôle. La contractualisation des rapports Etat-EEP est appelée à se renforcer grâce au contrôle financier de l'Etat.

211. Le Royaume a également engagé une réforme de l'administration publique qui vise l'amélioration de son efficacité, sa célérité et sa transparence dans la gestion des ressources humaines et budgétaires. Pour valoriser ses ressources humaines, plusieurs amendements du statut de la fonction publique ont été adoptés en 2006, notamment, pour encourager la formation continue, la mise en place d'un système de notation et d'évaluation ainsi que le renforcement de la mobilité du personnel par le biais du redéploiement.

212. En ce qui concerne les ressources budgétaires, l'adhésion des départements ministériels au dispositif de globalisation des crédits a permis d'octroyer une plus grande autonomie aux services gestionnaires dans l'utilisation de leurs dotations budgétaires, en contrepartie de leur engagement à réaliser des objectifs prédéfinis, mesurés par des indicateurs de performance.

1.3. Le développement régional

213. La régionalisation et les activités locales ont été identifiées comme un des axes majeurs du développement par le rapport du Cinquantenaire en 2005. Ce rapport avait noté que « la territorialisation dans l'élaboration et la conduite des politiques publiques constitue un élément clé de la transformation du rôle de l'Etat et de la formulation de politiques intégrées, pérennes et participatives. C'est aussi un élément essentiel de la bonne gouvernance du développement humain et de l'ancrage de la culture locale ». Ce constat est basé sur l'évolution historique du pays, les choix politiques retenus au lendemain de l'indépendance ainsi que la volonté du Souverain de mettre en place un modèle régional propre au Maroc dont les principes sont énoncés dans le projet d'autonomie au Sahara.

1.3.1. Des réformes et des aménagements préalables

214. La régionalisation s'inscrit dans *un cadre politique et institutionnel* qui conditionne son évolution. Elle consiste en un processus par lequel s'opère la construction d'une capacité d'action autonome, ayant pour objet de promouvoir un territoire infranational, mais supra local, par la mobilisation de son tissu économique et, le cas échéant, des ressorts identitaires des solidarités locales ou régionales ainsi que par le développement de son potentiel. Ce processus peut s'opérer à partir d'institutions préexistantes ou donner lieu à un nouveau découpage territorial, destiné à mieux répondre à ces objectifs. (*Marcou Gérard, 1999, p. 12*).

215. Les problèmes de développement et leurs solutions sont essentiellement envisagés au niveau des territoires dont la diversité et l'hétérogénéité requièrent des approches spécifiques. De même, les stratégies de développement s'avèrent plus efficaces en s'appuyant sur un socle d'actions ciblées à l'échelle locale qui facilitent l'identification des priorités et des domaines d'actions ainsi que les niveaux de responsabilités.

216. Le Maroc indépendant va connaître plusieurs découpages administratifs et la notion de régions économiques ne fera son apparition qu'en 1971 par l'identification de 7 ensembles territoriaux qui allaient s'avérer sans réelle unité physique ou humaine et sans réel pouvoir de décision. La charte communale de 1976 dote les communes de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

217. La Constitution de 1996 a consacré la région comme collectivité locale, pourvue de la personnalité morale, de l'autonomie financière ainsi que de représentants siégeant à la Chambre des Conseillers. La somme des expériences accumulées depuis, sur 16 régions, constitue un référentiel qualitativement et quantitativement important pour mener une réflexion méthodique et collective sur les contours et l'architecture du modèle régional marocain en devenir.

1.3.2. La régionalisation, un choix stratégique

218. Sa Majesté le Roi Mohammed VI va accorder une attention particulière à la régionalisation et exprimer progressivement sa vision sur cette question : les « Conseils régionaux [doivent devenir] les espaces idoines pour la concrétisation de la politique nationale d'aménagement du territoire » (Discours du 12 mai 2004) et de développement régional. La mobilisation des acteurs nationaux comme locaux est nécessaire pour mener à bien « la décentralisation, la déconcentration, le travail de proximité et la bonne gouvernance » (Discours du 20 août 2005).
219. Le Souverain a souligné également que le développement régional constitue un « choix stratégique et non une simple construction administrative » qui doit conférer « une nouvelle impulsion à la dynamique de décentralisation » (Discours du Trône 2006), à travers « une régionalisation graduelle, évolutive et solidaire (...) [qui ira] de pair avec un système de déconcentration aussi large que concret » (Discours du Trône 2007).
220. Afin d'alléger le dispositif de tutelle, approfondir le processus de décentralisation et de développement humain local, une nouvelle charte communale a été adoptée en 2002 qui prévoit l'amélioration de la bonne gouvernance locale et la transparence de la gestion publique locale, à travers :
- ✓ le renforcement de l'autonomie des conseils élus ;
 - ✓ l'élargissement de leur compétence ;
 - ✓ la mise en place d'un contrôle a posteriori ;
 - ✓ la réduction des actes soumis à approbation ;
 - ✓ l'amélioration du statut de l' élu.
221. Parallèlement, la création de la première agence de développement à compétence territoriale, l'Agence pour le Développement des Provinces du Nord, a vu le jour en 1996. Deux autres agences vont suivre : l'Agence pour le Développement des Provinces du Sud en 2002 et l'Agence pour le Développement de l'Oriental en 2006.
222. En 2000, le Maroc a instauré un débat sur l'aménagement du territoire. Au terme de l'exercice, un Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) à l'horizon 2020 a été adopté. Il est accompagné de Schémas Régionaux d'Aménagement du territoire (SRAT). De même, une batterie de lois et de textes réglementaires a été adoptée en 2003, intégrant la normalisation en matière environnementale, plus particulièrement celle relative à la lutte contre la pollution de l'air, les études d'impact sur l'environnement et la protection et la mise en valeur de l'environnement.



223. De même, l'agence urbaine a vu son positionnement évoluer pour devenir un bureau d'études, partenaire des collectivités locales. Sa mission ne se restreint plus à la régulation et aux contrôles de la conformité. Elle contribue, désormais, à l'élaboration de schémas directeurs et de plans urbanistiques. Une dynamique de mise à niveau urbaine s'en est suivie, permettant à l'ensemble des villes marocaines de bénéficier d'un investissement global de 30 milliards de dirhams.
224. Sa Majesté le Roi a également précisé (lettre adressée au Premier Ministre le 9 janvier 2002) que le cadre régional constitue la dimension idoine pour la promotion de l'investissement et ce, « compte tenu des moyens dont dispose notre administration territoriale, pour résoudre les problèmes liés aux procédures d'investissement ». Des aménagements ont été opérés dans le but d'alléger la tutelle de l'Etat : les délais et le nombre d'actes soumis à approbation ont été réduits et rattachés au pouvoir des « walis » et des gouverneurs. Ainsi, un Centre Régional d'Investissement (CRI) par région a été créé sous le modèle de guichet unique.
225. Chaque région peut maintenant déployer ses propres avantages pour attirer et satisfaire les investisseurs, en fonction de leurs attentes et des secteurs d'activités visés. Les régions marocaines, soutenues au niveau national par un environnement institutionnel et un climat des affaires en constante amélioration, se sont adaptées à la règle de compétitivité des territoires, liée à la mondialisation de l'offre régionale.
226. Pour favoriser l'émergence d'un modèle marocain de régionalisation et la mise en place de « régions économiquement et géographiquement complémentaires et socialement et culturellement harmonieuses », le Souverain a mis en place (Discours du 6 novembre 2008), une commission consultative pluridisciplinaire, chargée de réfléchir à l'adaptation du système à mettre en place et aux nécessités et spécificités humaines, institutionnelles des territoires du Royaume que le projet régional en gestation devra favoriser.
227. Toutefois, ces efforts n'auront que des résultats limités tant que la gouvernance locale n'aura pas été améliorée pour éviter que les processus électoraux restent entachés d'irrégularités ou que les alliances électorales se fassent, en tenant compte des intérêts personnels et non pas sur la base de programmes locaux.

1.3.3. Vers un Maroc des régions, respectueux de l'intégrité territoriale

228. Le Royaume poursuit une régionalisation progressive et élargie dans le cadre des principes d'unité, d'équilibre, de solidarité ainsi que de respect des spécificités et authenticités de chaque région. Dans ce nouveau schéma, l'Etat joue un rôle stratégique, en facilitant et accompagnant le changement, mais, également, en visant la réduction des fortes disparités entre les régions qui handicapent le développement, tout en préservant les équilibres interrégionaux.



229. Le projet régional n'est pas tout à fait explicité aujourd'hui, Sa conception nécessite l'organisation d'un grand débat national auquel doivent prendre part tous les corps constitués à tous les échelons de la vie et du territoire de la nation. Sur la base de ce débat, l'administration territoriale pourrait alors finaliser le projet régional dont les principes de base sont articulés dans le projet d'autonomie pour le Sahara.
230. Le Souverain, en inscrivant la question du Sahara dans le cadre d'un Maroc des régions, a fait preuve de courage et d'une grande maturité politique qui permet, tout en restant cohérent avec les droits historiques du Royaume et les principes de base du droit international, de proposer une solution en mesure de sortir le dossier de l'impasse due à l'attachement obstiné de l'autre partie à des solutions irréalistes et dépassées.
231. Il s'agit d'une solution inspirée de l'héritage historique national. L'objectif est d'apporter une réponse adéquate, s'inscrivant dans les choix démocratiques et de décentralisation du pays dans son ensemble, choix qui ont permis de s'engager, depuis plus d'une décennie, dans l'édification d'une société démocratique et moderne apaisée, fondée sur l'Etat de droit, les libertés individuelles et collectives, la promotion et la reconnaissance légale de la diversité ethnique, linguistique et culturelle. D'ailleurs, le projet d'autonomie proposé pour le Sahara constitue une phase décisive et un modèle au sein du Maroc des régions dont les contours sont en cours d'élaboration.
232. Le projet marocain traduit un modèle de régionalisation poussée et spécifique. Il vise à accorder, sous souveraineté marocaine, de larges prérogatives politiques, économiques et sociales aux populations du Sahara afin qu'elles contribuent à l'édification d'un Maroc des régions, « d'une société démocratique et moderne, fondée sur l'Etat de droit, les libertés individuelles et collectives et le développement économique et social. » (§3 du texte du projet d'autonomie).
233. Le plan d'autonomie apporte ainsi « la promesse d'un avenir meilleur pour les populations de la région » (ibid.). Sa mise en œuvre permettra aux populations du Sahara de gérer leurs affaires démocratiquement, à travers des organes dotés de compétences exclusives sur le plan législatif, exécutif et judiciaire et bénéficiant de ressources financières adéquates pour assurer le développement de la région. L'Etat conserve ses compétences régaliennes, en particulier en matière de défense, de relations extérieures et celles relatives aux attributions constitutionnelles et religieuses du Souverain.
234. Le compromis ainsi proposé est à même de réaliser le principe d'autodétermination, à travers une expression libre, démocratique et moderne des populations concernées sur le statut d'autonomie, résultat des négociations. Il est, de ce fait, conforme à la légalité internationale, intègre les normes et standards internationaux en matière d'autonomie et garantit le respect et la promotion des droits de l'Homme tels qu'ils sont universellement reconnus et consacrés par la Constitution du Royaume.

235. L'initiative marocaine a créé une dynamique nouvelle dans le processus de l'ONU de règlement de la question du Sahara, en fournissant des données crédibles et réalistes pour engager le dialogue et la négociation entre les parties. Sur le plan interne, elle a permis d'ouvrir de nouvelles perspectives en termes d'organisation territoriale. Par sa réalisation, le projet d'autonomie pour le Sahara constituerait une synthèse entre les exigences de politiques internes et internationales.

236. Au plan international, la mise en œuvre d'une autonomie avancée au Sahara constituerait une sortie de crise honorable pour toutes les parties et permettrait de satisfaire les exigences du principe d'autodétermination, en garantissant à la population sahraouie une gestion de leurs affaires communautaires. Cela contribuerait à éteindre un foyer de tension et de déstabilisation qui perdure depuis longtemps dans la région et faciliterait une reprise des efforts communs pour raviver le projet d'Union du Maghreb Arabe et de le rénover, en le basant sur la complémentarité, notamment économique, entre les pays de la région.

237. Sur le plan interne, cette initiative renforcerait la démocratie marocaine, en lui fournissant un modèle éloquent pour la construction du projet du Maroc des régions. Elle permettrait également aux provinces sahariennes de consolider les efforts engagés et les niveaux de développement atteints grâce à une volonté de l'Etat « *plus forte que les sables* » (HENRI-LOUIS VEDIE, 2008), engagée depuis 1975 pour amener cette région à un niveau de développement comparable au reste du pays.

Encadré 5 : Les axes du projet d'autonomie du Sahara

Les compétences de la région autonome du Sahara.

Dans le respect des principes et des procédures démocratiques, les populations de la région autonome du Sahara, agissant par l'intermédiaire d'organes législatif, exécutif et judiciaire auront, dans les limites territoriales de la région, la compétence notamment dans les domaines :

- de l'administration locale, de la police locale et des juridictions de la région ;
- économique : développement économique, planification régionale, encouragement des investissements, commerce, industrie, tourisme et agriculture ;
- du budget et de la fiscalité de la région ;
- des infrastructures : eau, installations hydrauliques, électricité, travaux publics et transport ;
- social : habitat, éducation, santé, emploi, sport, sécurité et protection sociale ;
- culturel, y compris la promotion du patrimoine culturel sahraoui hassani ;
- de l'environnement.

La région autonome du Sahara disposera des ressources financières nécessaires à son développement dans tous les domaines. Ces ressources seront notamment constituées par :

- les impôts, taxes et contributions territoriales, édictés par les organes compétents de la région ;
- les revenus de l'exploitation des ressources naturelles affectés à la région ;
- la partie des revenus des ressources naturelles situées dans la région perçue par l'Etat ;
- les ressources nécessaires, allouées dans le cadre de la solidarité nationale ;
- les revenus provenant du patrimoine de la région.

L'Etat conservera la compétence exclusive, notamment sur :



- les attributs de souveraineté, en particulier le drapeau, l'hymne national et la monnaie ;
- les attributs liés aux compétences constitutionnelles et religieuses du Roi, Commandeur des croyants et Garant de la liberté du culte et des libertés individuelles et collectives ;
- la sécurité nationale, la défense extérieure et l'intégrité territoriale ;
- les relations extérieures ;
- l'ordre juridictionnel du Royaume.

1.4. L'évolution vers une économie moderne

238. Durant la décennie 2000, un dynamisme notable a caractérisé l'économie marocaine qui a connu une réelle transformation de sa structure grâce aux nombreuses réformes ainsi qu'à une politique volontariste, axée sur l'amélioration de l'environnement des affaires et la promotion de l'investissement.

1.4.1. Une dynamique économique, suscitée par un programme de réformes ambitieux

239. Le Royaume s'est engagé dans un vaste processus de réformes visant le renforcement des fondamentaux macroéconomiques, la libéralisation et l'ouverture de l'économie ainsi que le renforcement de son ancrage au niveau régional et international. Consolidé dans le cadre d'un climat de confiance, porteur de changements, l'élan réformateur du Royaume s'est traduit au cours de la décennie 2000 par l'accélération de la modernisation des structures de son économie et l'amélioration de ses performances.

1.4.1.1. La libéralisation de l'économie et le renforcement de la concurrence

240. Les réformes de libéralisation économique ont transformé certains secteurs pour en faire de véritables vecteurs de développement, à l'image des télécommunications qui ont bénéficié d'une forte croissance durant la décennie 2000, ou le secteur du transport, notamment aérien, qui connaît une redynamisation certaine. La signature de l'accord « Open Sky » avec l'Union Européenne a eu des retombées positives sur le secteur touristique : diversification et une plus grande compétitivité de l'offre marocaine. Les voyageurs nationaux à l'étranger comme les Marocains du Monde profitent également de cette situation.

241. Dans ce cadre de libéralisation, la loi n° 54-05 (14 février 2006) a permis l'ouverture des services publics à la gestion déléguée, en définissant un nouveau cadre législatif assurant la sécurité juridique des contrats ainsi que la défense de l'intérêt des usagers.

242. De même, la politique d'assainissement et de redressement des comptes des entités publiques a eu pour effet de les transformer en véritables vecteurs de développement

économique et social. Plusieurs entreprises publiques ont été transférées totalement ou partiellement au secteur privé et ont généré entre 1999 et 2007 des recettes de plus de 80 milliards de dirhams pour le Trésor. Depuis 2001, la moitié des recettes de privatisation est affectée au Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social qui a contribué à soutenir l'investissement public.

243. Le positionnement de ces entreprises sur leur marché a été renforcé par l'entrée dans leur capital de partenaires stratégiques. La part des entreprises privatisées dans les recettes de l'impôt sur les sociétés a dépassé 25% en 2007. De plus, le processus de privatisation a été l'un des éléments décisifs de la dynamisation de la Bourse de Casablanca où la capitalisation des entreprises privatisées a représenté plus de 50% de la capitalisation totale en 2008.
244. La refonte des modes de gestion au sein des établissements publics, réalisée grâce à la modernisation du cadre institutionnel et à l'adoption de nouvelles pratiques de gouvernance, a permis d'enregistrer des résultats satisfaisants. Le chiffre d'affaires réalisé par les entreprises publiques a évolué de près de 10% en moyenne annuelle sur la période 1999-2008. Il a atteint 190 milliards de dirhams en 2008, soit près de 30% du PIB.
245. Pour garantir le bon fonctionnement des marchés, la loi relative à la liberté des prix et de la concurrence a été adoptée en 2001. Pour instaurer une concurrence saine et loyale et protéger le consommateur, elle reprend les principes de transparence et de non discrimination, exigés par l'Organisation Mondiale du Commerce ainsi que les règles relatives au contrôle des pratiques commerciales restrictives, recommandées par la CNUCED. Dans ce cadre, un Conseil de la Concurrence a été créé en tant qu'organe consultatif pour étudier les projets de textes à caractère économique, touchant les aspects de la concurrence, examiner les pratiques anticoncurrentielles et analyser les opérations de concentration économique. Ce Conseil a été redynamisé en 2008.

1.4.1.2. La modernisation du secteur financier

246. Des réformes importantes ont été engagées pour reconfigurer le secteur financier. Elles ont conduit à une mise en conformité de l'ensemble du secteur aux normes réglementaires internationales et une sécurisation accrue du secteur bancaire, limitant ainsi l'exposition au risque systémique, induite par la mondialisation et la libéralisation des économies. Elles ont également permis de consolider la stabilité du secteur bancaire, d'accroître la crédibilité de la banque centrale ainsi que de sa politique monétaire, de maintenir un cadre macroéconomique stable et d'améliorer l'efficacité comme la transparence du marché des capitaux.
247. Ces réformes répondent à une double préoccupation : d'abord consolider le système bancaire et permettre son adaptation aux nouvelles normes internationales (Bâle II

notamment) ; ensuite, accompagner de manière plus efficiente le processus de développement.

248. La loi n° 76-03 portant réforme des statuts de Bank Al Maghrib a substantiellement renforcé son rôle. L'autorité monétaire a été consacrée comme acteur indépendant et autorité de contrôle et de régulation du marché financier. Son contrôle a été étendu à l'ensemble des organismes exerçant des activités financières, y compris la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), la Caisse Centrale de Garantie (CCG), les services financiers, Barid Al Maghrib, les banques off-shore et les associations de micro crédit.
249. Les activités d'assurance ont été également redéfinies en termes de modalités d'octroi des agréments, de conditions d'exercice pour les entreprises concernées et de règles de contrôle. Les tarifs relatifs à certaines branches ont été progressivement libéralisés pour davantage d'adéquation avec les normes internationales et les exigences du marché.
250. Afin de dynamiser l'épargne et d'assurer un meilleur financement de l'économie, le marché des capitaux a fait l'objet d'une réforme visant à moderniser la place de Casablanca et à diversifier ses produits destinés aux opérateurs économiques. Cela s'est matérialisé par un dispositif de textes de lois favorisant, entre autres, le renforcement des pouvoirs de contrôle et d'enquête du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM), l'amélioration de la transparence des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et l'instauration d'une libre concurrence entre les sociétés de bourse.

1.4.1.3. La réforme du marché de l'emploi

251. En plus de la ratification progressive des principales conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), un nouveau code du travail est entré en vigueur en juin 2004 avec pour objectif de rapprocher la législation marocaine des conventions internationales, de mettre en exergue la flexibilité du travail, de simplifier les conditions d'accès à l'emploi, tout en prenant en compte les exigences et les réalités du marché national.
252. Introduisant une nouvelle approche de négociation entre les partenaires sociaux, ce code a permis un certain nombre d'avancées : le réaménagement du régime des licenciements, l'amélioration des mesures de sécurité, d'hygiène et d'inspection du travail, l'institutionnalisation de la procédure de règlement des conflits collectifs du travail ou encore l'élargissement du champ d'application du nouveau code à des branches d'activité non couvertes par la législation antérieure du travail.
253. De plus, des mesures comme l'accroissement des visites d'inspection et la normalisation des interventions des agents de contrôle ont été prises pour s'assurer de l'application effective du nouveau code du travail.

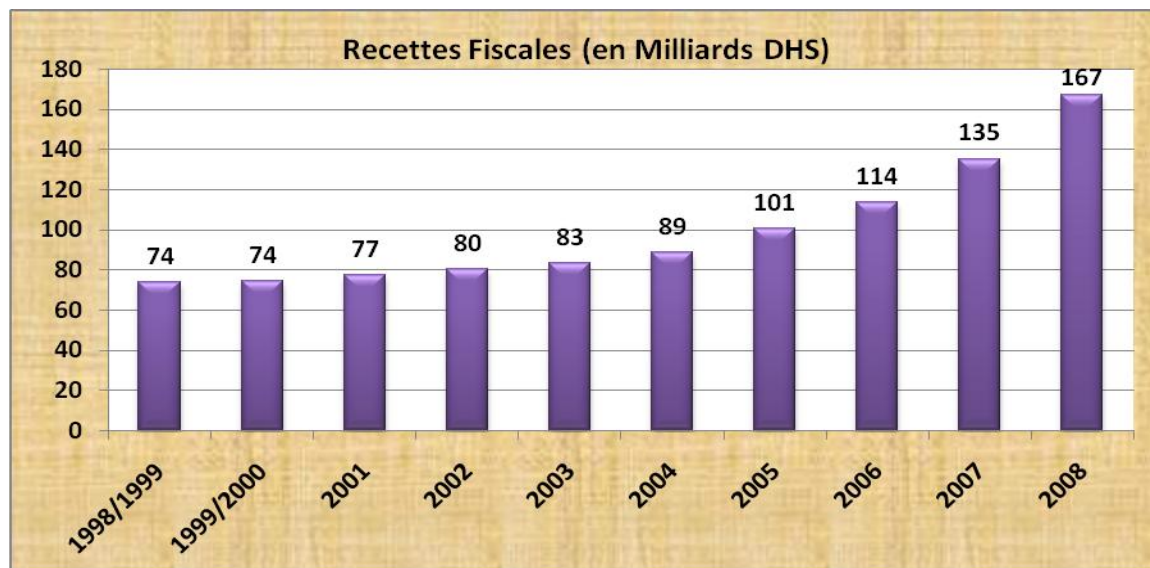


254. Parallèlement, le climat social a connu un apaisement considérable. A titre indicatif, le nombre de conflits collectifs dans le secteur privé a enregistré une baisse constante ces dernières années, passant de 1.666 conflits en 1998 à 661 en 2007, avant de baisser à 142 durant les cinq premiers mois de 2009.
255. L'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) a été créée en 2000 (loi 51-99), avec pour mission de procéder à la prospection, à la collecte des offres d'emploi auprès des employeurs et à la mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi. Elle a permis de développer l'intermédiation sur le marché du travail. Le réseau ANAPEC compte, depuis la fin 2008, 53 agences et plus d'une centaine d'« espaces emplois », répartis sur l'ensemble du territoire national.
256. Plusieurs programmes d'accompagnement des demandeurs d'emploi ont été créés : le programme « IDMAJ » qui vise à faciliter l'accès au premier emploi salarié des jeunes diplômés, le programme « TAEHIL » qui propose des formations complémentaires ou des reconversions pour l'adéquation entre formation et offre d'emploi... A fin septembre 2008, plus de 212.000 chercheurs d'emploi ont bénéficié des prestations de l'ANAPEC.
257. Ces avancées méritent d'être consolidées par d'autres réformes en vue de disposer d'un véritable marché du travail où la confrontation de l'offre et de la demande s'opère de manière optimale et où les principes de flexibilité et de sécurité sont observés.

1.4.1.4. La modernisation et la simplification du système fiscal

258. Sa Majesté le Roi Mohammed VI a décidé en 2000 de faire « élaborer une réforme de la fiscalité basée sur la transparence, la simplification et la rationalité ainsi que la révision de la fiscalité locale ». Depuis, les autorités concernées se sont engagées dans un processus de simplification du système fiscal, de baisse des tarifs, d'élargissement de l'assiette fiscale et de modernisation de l'administration fiscale.
259. La Loi de Finances 2007 a ainsi institué le code général des impôts qui consacre l'unicité et la simplicité du référentiel fiscal, en supprimant toutes les dispositions particulières, contenues dans une multitude de textes, notamment les régimes dérogatoires et les exonérations.
260. Les taux d'imposition ont également été révisés et connaissent une tendance baissière. L'impôt sur les sociétés a baissé de 35% en 1996 à 30% en 2008. Le taux de l'impôt sur le revenu a été ramené de 44% en 1996 à 40% en 2009 pour la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu. Malgré ces évolutions, les recettes fiscales ont connu une progression remarquable durant les dernières années.

Graphique 12



Source: Ministère de l'Economie et des Finances

1.4.1.5. L'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire des affaires

261. Le mouvement de modernisation de l'économie marocaine a également concerné l'investissement et la création d'entreprises qui bénéficient actuellement d'un cadre institutionnel mieux structuré et déconcentré. Pour surmonter les lourdeurs administratives et procédurières dissuasives auxquelles étaient confrontés les porteurs de projets nationaux et étrangers dans les années 90, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a appelé à la création « sous la responsabilité des walis [...], des centres régionaux d'investissement, ayant deux fonctions essentielles : l'aide à la création d'entreprises et l'aide aux investisseurs... » (Lettre adressée au Premier ministre le 9 janvier 2002).
262. Ainsi des centres régionaux d'investissement (CRI) ont été mis en place dès 2002, comprenant deux guichets : le guichet d'aide à la création d'entreprises et le guichet d'aide aux investisseurs. Depuis, les CRI se sont imposés comme principal acteur de l'administration économique régionale. Ils ont réduit le délai moyen d'accomplissement des formalités de création d'entreprises à 48 heures alors qu'il pouvait atteindre, auparavant, plusieurs semaines. Le nombre d'entreprises créées au niveau des CRI a enregistré un taux de croissance moyen de 20% l'an sur la période 2003-2007 pour atteindre 21.500 entreprises en 2007.
263. La dynamique de création d'entreprises a également été facilitée par la réforme des statuts des entreprises, rendus plus simples et moins contraignants pour les porteurs de projets. La loi 20-05, modifiant et complétant la loi 17-95, relative aux sociétés anonymes a consacré de nouvelles dispositions, relatives à l'amélioration de la gouvernance dans la gestion des sociétés anonymes, à la dynamisation du marché boursier, à la simplification des procédures de création d'entreprises et à l'assouplissement des dispositions pénales.

264. Tenant compte du poids et du rôle considérable des PME dans le tissu et dans le développement économique et social du pays (plus de 95 % du nombre d'entreprises), l'Etat a fait un choix stratégique de promouvoir les PME afin de réaliser une croissance rapide et durable. Il a ainsi adopté la Charte de la Petite et Moyenne Entreprise en 2002 qui constitue un cadre de référence de l'action de l'Etat en faveur des PME sur le plan institutionnel, juridique, administratif, financier et fiscal.
265. De même, il a mis en place l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (ANPME) en novembre 2002 en tant qu'instrument opérationnel de mise en œuvre de sa politique en matière de promotion, de développement et de modernisation compétitive des PME. De plus, un contrat-programme a été conclu entre l'Etat et l'ANPME en juin 2008 couvrant la période 2008–2012.
266. Pour assurer une amélioration significative du cadre des affaires, le système judiciaire ne pourrait être ignoré. De ce fait, différentes actions ont été menées depuis la création des tribunaux de commerce en 1997, telles que le renforcement des capacités du personnel judiciaire, l'informatisation, la simplification des procédures judiciaires, la mise en ligne du registre du commerce...
267. En parallèle, un nouveau dispositif régissant l'arbitrage et la médiation conventionnelle a été créé par la loi n° 08-05, adoptée en 2007. Dans ce cadre, des centres d'arbitrage et de médiation ont été mis en place afin de réduire les coûts et les délais de traitement de certains contentieux commerciaux.
268. Mais, ces mesures s'avèrent insuffisantes pour faire face aux dysfonctionnements persistants de la justice qui demeurent une préoccupation majeure de l'Etat (Discours du Trône de 2008).

1.4.2. Le renforcement de la stabilité macroéconomique

269. Les indicateurs macroéconomiques convergent vers la stabilité. En témoignent une inflation maîtrisée, un profil des finances publiques en nette amélioration et des ratios d'endettement public orientés à la baisse. Quant à la balance des paiements, elle est restée globalement excédentaire entre 2001 et 2007, favorisant un accroissement des avoirs nets extérieurs. Pour ce qui est du taux de change du dirham, il est resté stable par rapport aux principales devises.

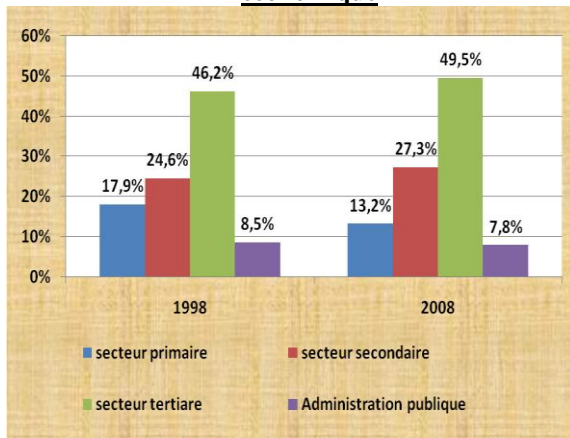
1.4.2.1. L'amélioration graduelle du profil de la croissance économique

270. L'économie marocaine devient de moins en moins sensible aux aléas climatiques. La croissance économique a connu une tendance haussière. Le PIB non agricole, en particulier, est inscrit sur un nouveau palier. Après un rythme historique en deçà de 3,5%, le taux de croissance est passé à 4% par an entre 1998 et 2003 puis à 5,6% depuis 2004, avec un pic de 6,5% en 2007 avant d'enregistrer un taux de 4,2% en 2008 (*Ministère de l'Economie et des Finances, 2008*).



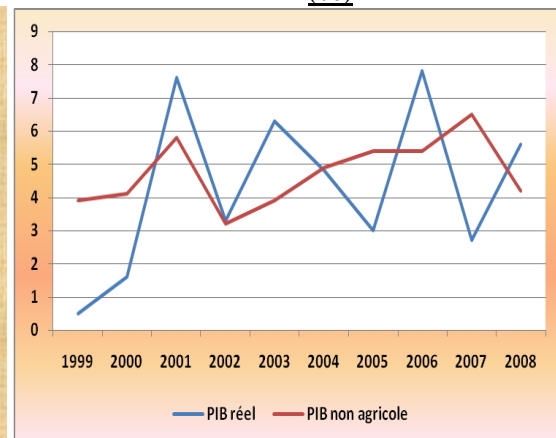
271. L'économie connaît une transformation de fond, avec une nette tendance à la tertiarisation. La contribution des services au PIB a atteint 49,5% en 2008 au lieu de 46,2% en 1998, en lien notamment avec l'essor des Télécommunications. En revanche, la part de l'agriculture a régressé de 16,7% du PIB en 1998 à 12% en 2008, celle des industries de transformations s'est située à 12,6% en 2008 au lieu de 15,3% en 1998 (*Haut Commissariat au Plan*).

Graphique 13 : Contribution sectorielle au PIB économique



Source : HCP

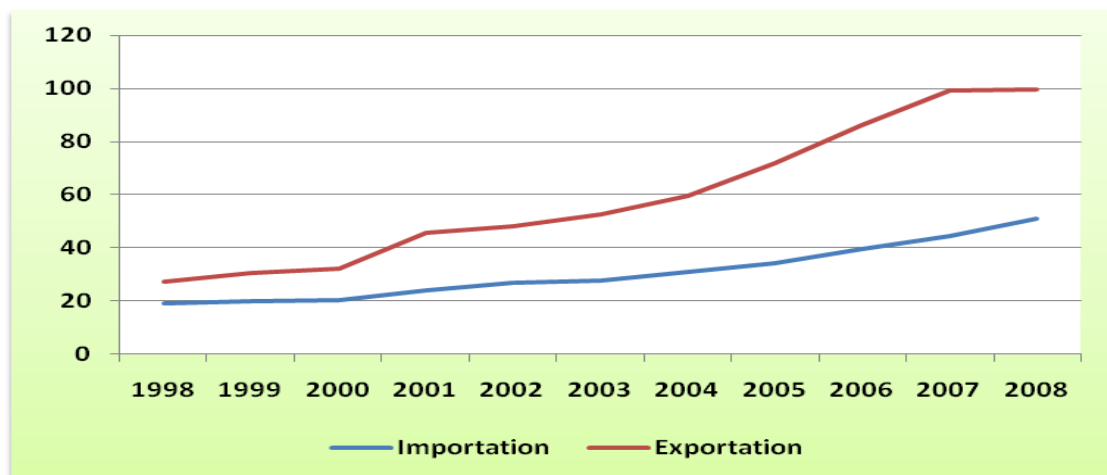
Graphique 14 : Evolution de la croissance (%)



Source: Ministère de l'Economie et des Finances

272. La tertiarisation de l'économie marocaine est perceptible également à travers la progression des exportations de services d'environ 14% par an depuis 2005. La part des exportations des services dans les exportations totales a évolué de 29% en 2000 à 39,2% en 2008, en lien avec le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, le développement du tourisme, des prestations de services aux entreprises, de l'externalisation et de l'offshoring (*Ministère de l'Economie et des Finances, 2009*).

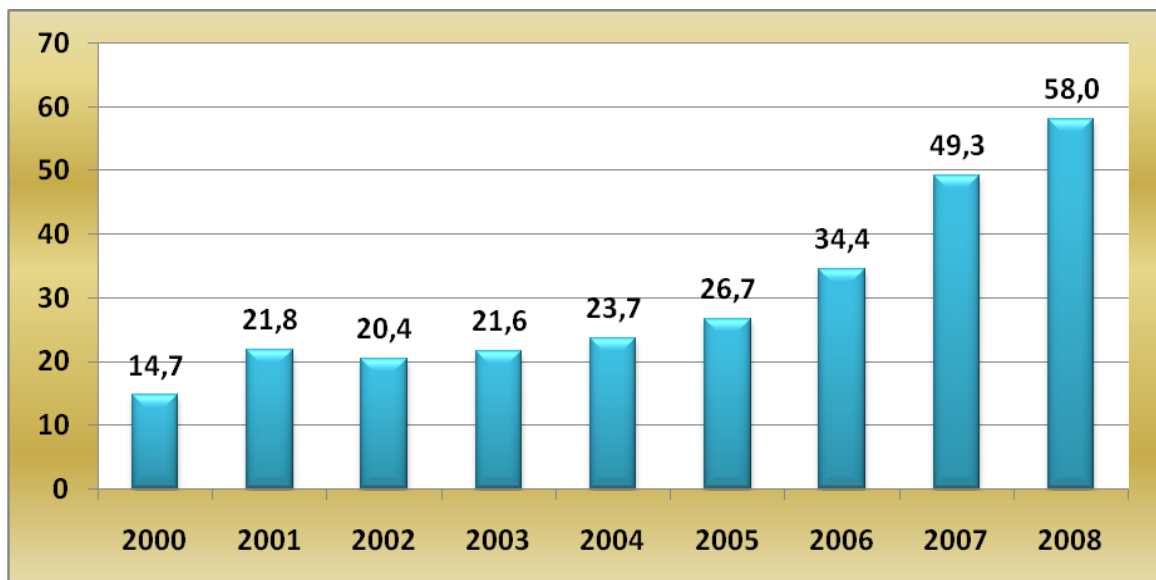
Graphique 15 : Evolution de la balance des services (en milliards de dirhams)



Source : Ministère de l'Economie et des Finances

273. L'amélioration de la croissance économique est également due à la libéralisation de secteurs économiques clés, tels que les télécommunications, l'énergie électrique, le transport et l'audiovisuel, à l'appui soutenu de l'Etat à l'investissement, à l'initiative privée et à la mobilisation de nouvelles synergies, associant les pouvoirs publics et les acteurs économiques dans le cadre de contrats-programmes.
274. Grâce à ces progrès, l'image du Maroc s'est améliorée auprès des organismes internationaux et des agences de notation. En témoigne l'appréciation de l'agence Fitch Rating qui a confirmé en 2008 la notation d'« investment grade » attribuée au Maroc pour la première fois en 2007, en raison de « la solide position de créancier extérieur net du pays qui reste supérieure à la médiane des pays notés dans la même catégorie » et de « la poursuite de la réorientation économique du pays vers des activités à plus forte valeur ajoutée qui s'est traduite par une croissance soutenue du PIB (hors secteur agricole) ».
275. Ces avancées traduisent également le dynamisme de la demande intérieure comme levier de la croissance économique. Ce dynamisme est imputable au rythme accéléré des investissements productifs et à l'amélioration de la consommation des ménages, en liaison avec l'augmentation des revenus réels. D'autres facteurs ont permis de soutenir la demande intérieure comme le raffermissement du marché du travail, les retombées des bonnes saisons agricoles, les transferts des Marocains Résidant à l'Etranger et les crédits à la consommation. Ces derniers sont passés de 14,7 milliards de dirhams en 2000 à 57,9 milliards de dirhams en 2008 (*Bank Al Maghrib, 2008*).

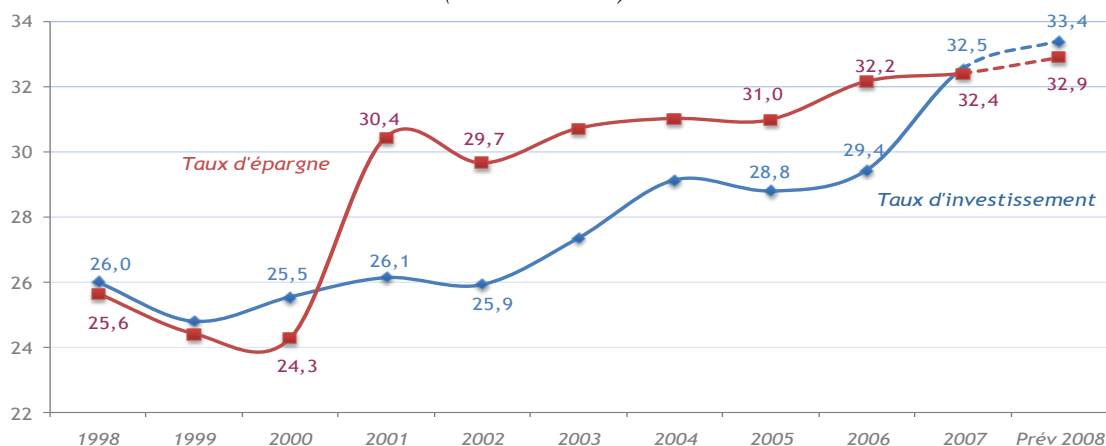
Graphique 17 : Crédits à la consommation (en milliards de dirhams)



Source : Bank Al Maghrib

276. La volonté déterminée du Maroc de faire de l'investissement le fer de lance de son développement économique a bien trouvé un répondant au niveau de tous les acteurs publics ou privés, nationaux ou étrangers. Elle s'est traduite par une forte appréciation du taux d'investissement, lequel a évolué de 26% du PIB en 1998 à 33,4% en 2008 (*Ministère de l'Economie et des Finances, 2008*).

Graphique 18 : Evolution du taux d'épargne et du taux d'investissement
(en % du PIB)

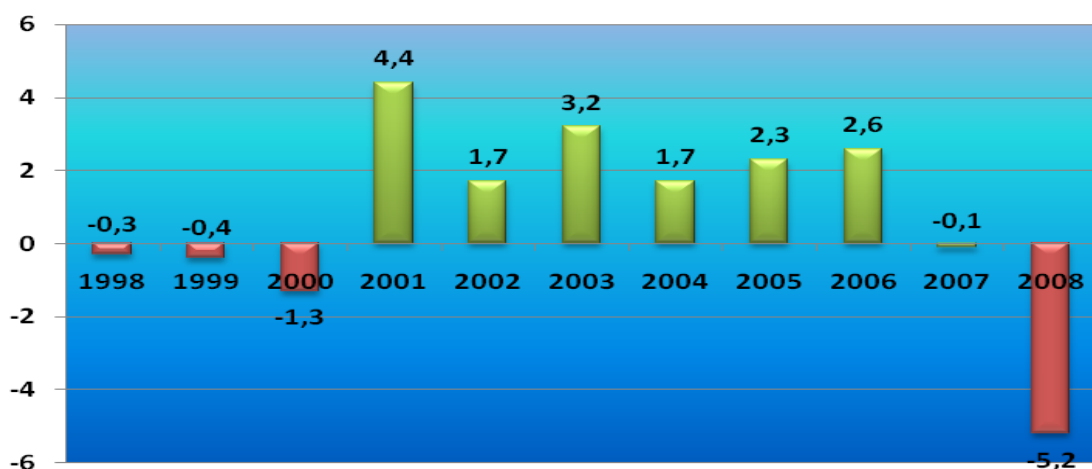


Source : Ministère de l'Economie et des Finances

1.4.2.2. Renforcement des équilibres externes

277. Au cours de la décennie 2000, le Royaume est parvenu à améliorer significativement ses équilibres extérieurs et à conforter ses réserves de change. Le compte courant de la balance des paiements est demeuré largement excédentaire entre 2001 et 2006 (près de 2,8% du PIB en moyenne) avant de s'inscrire presque à l'équilibre en 2007. De même, les réserves de change ont nettement progressé pour se situer en moyenne entre 2001 et 2008 autour de 10 mois d'importations (*Bank Al Maghrib, 2008*).

Graphique 19 : Evolution du compte courant (en % du PIB)



Source : Ministère de l'Economie et des Finances

278. Les transferts des Marocains Résidant à l'Etranger se sont établis à 53 milliards de dirhams en 2008 contre 19,3 milliards de dirhams en 1998, confirmant la solidité de l'attachement des populations expatriées à leur pays d'origine. De leur côté, les recettes touristiques marquent une hausse de 14% en moyenne pour atteindre 55,4 milliards de dirhams en 2008 contre 16,8 milliards de dirhams en 1998, à la faveur d'une politique promotionnelle intégrée (*Office des Changes, 2009*).

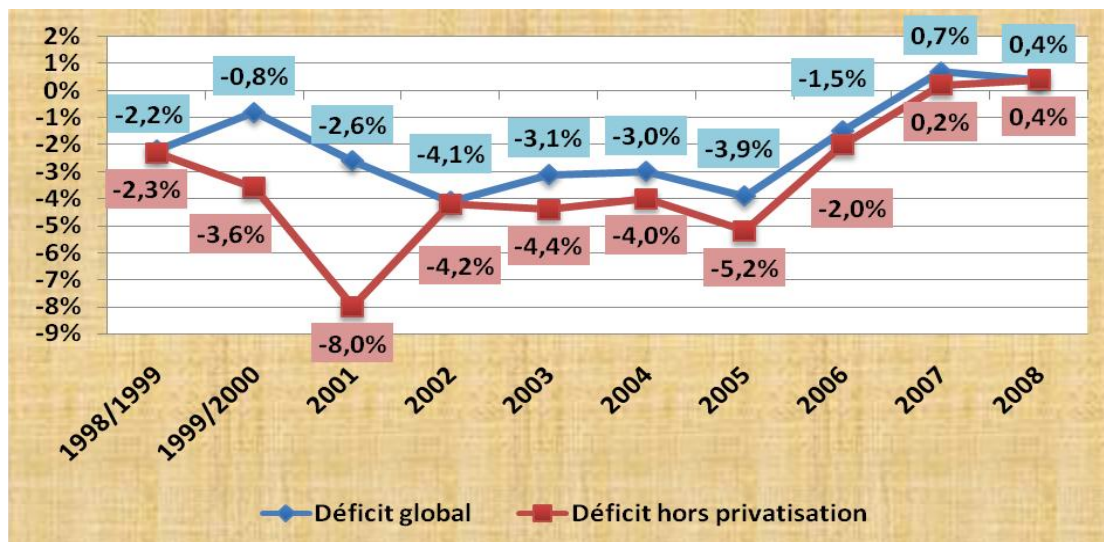
279. Le Maroc s'est employé à faire bénéficier son économie des opportunités offertes dans le cadre de l'ouverture des marchés. Pour cela, il a renforcé le développement des infrastructures physiques, nécessaires à son essor et à la promotion de l'investissement et mis en place des stratégies sectorielles, génératrices de croissance.

1.4.2.3. L'amélioration du profil des finances publiques

280. Les performances économiques réalisées par le Maroc ont permis une nette amélioration des principaux indicateurs des finances publiques. La dynamique des recettes, la maîtrise des dépenses ainsi qu'une gestion active de la dette en sont les principaux faits marquants.

281. Le déficit budgétaire, hors recettes de privatisation, a été ramené de l'équivalent de 5,2% du PIB en 2000 à 0,4% en 2008 (*Ministère de l'Economie et des Finances, 2008*). Cette réduction a été réalisée malgré la lourdeur de certaines charges auxquelles le pays a dû faire face : sécheresse, apurement des arriérés à l'égard de la Caisse Marocaine de Retraites, départs volontaires à la retraite...

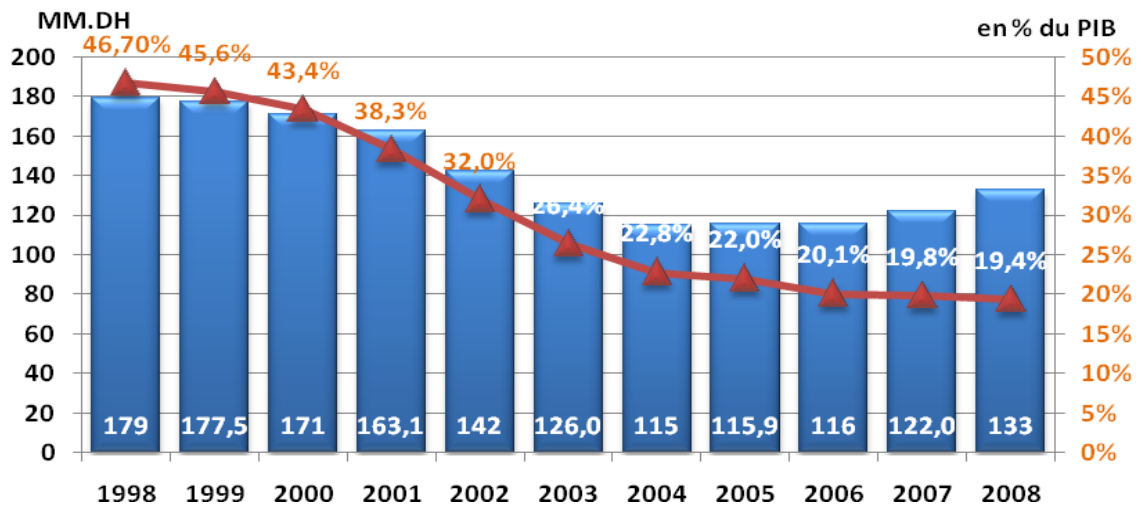
Graphique 20: Déficit budgétaire (en % du PIB)



Source : Ministère de l'Economie et des Finances

282. S'agissant des recettes, elles ont connu une croissance de 9,5% l'an, sur la période 1998-2008, avec une accélération de la tendance à partir de 2005. Elles sont passées de 74 milliards à 167 milliards de dirhams entre 1998 et 2008. Cette progression concerne l'ensemble des impôts directs et indirects. Elle a permis de compenser la baisse inexorable des recettes douanières, consécutive à la mise en application, depuis mars 2000, du démantèlement tarifaire vis-à-vis de l'Union Européenne (*Ministère de l'Economie et des Finances, 2008*).
283. Sur le plan économique, les raisons principales de la croissance soutenue des recettes fiscales sont l'émergence de secteurs à forte valeur ajoutée et à grand potentiel dont les télécommunications, l'immobilier et le secteur financier. S'ajoute à cela l'amélioration des revenus salariaux et non salariaux, sans oublier le dynamisme de la consommation des ménages et des importations. Sur le plan fiscal, les recettes ont fortement augmenté, suite aux mesures d'élargissement des bases imposables, aux efforts de l'administration fiscale au niveau de la sensibilisation, du recouvrement et du renforcement du contrôle. L'effet positif des mesures de réforme de la TVA entre 2005 et 2008 a aussi contribué à cette augmentation.
284. Bien entendu, la croissance des recettes fiscales a renforcé les marges de manœuvre budgétaires de l'Etat. Les secteurs sociaux en étaient les premiers bénéficiaires. A titre indicatif, la Loi de Finances 2009 consacre 55% du budget de l'Etat aux secteurs sociaux contre 45% environ en 1999, le tout dans un contexte d'endettement contrôlé. Grâce aussi à cette situation exceptionnelle, le Maroc a pu consacrer des ressources substantielles à l'investissement dont la part a été portée à 35% dans le budget 2009.
285. Outre le renforcement de l'investissement public, avec un accroissement net des crédits ouverts, il convient de souligner, au niveau de la dépense publique, la maîtrise relative de la masse salariale et la réduction du poids des intérêts de la dette. Ces évolutions ne doivent pas occulter, toutefois, les effets pénalisants des charges de compensation qui ont progressé de près de 1% du PIB, en moyenne, au début des années 2000, à près de 4,5% du PIB en 2008.
286. Autre amélioration notable, le ratio de la dette du Trésor par rapport au PIB qui est passé de 66,8 en 1998 à 47,3% en 2008 grâce à la maîtrise du déficit budgétaire, à une gestion performante de la dette extérieure et à la conversion négociée d'une partie de la dette en investissements publics et privés. Le refinancement des dettes onéreuses, la transformation des taux d'intérêts, l'amélioration de la structure de la dette en devise, la baisse des taux d'intérêts, que ce soit sur le marché national ou international, ont contribué de leur côté à cette performance.
287. Cependant, la configuration de la dette publique a changé. Le ratio de la dette publique extérieure, y compris la dette garantie, a baissé de 45,6% du PIB en 1999 à moins de 20% du PIB en 2008. Celui de la dette intérieure du Trésor est passé de 35,1% du PIB en 1999 à 37,3% du PIB en 2008, avec un pic de 49% en 2005.

Graphique 21 : Evolution de la dette extérieure publique (en % du PIB)

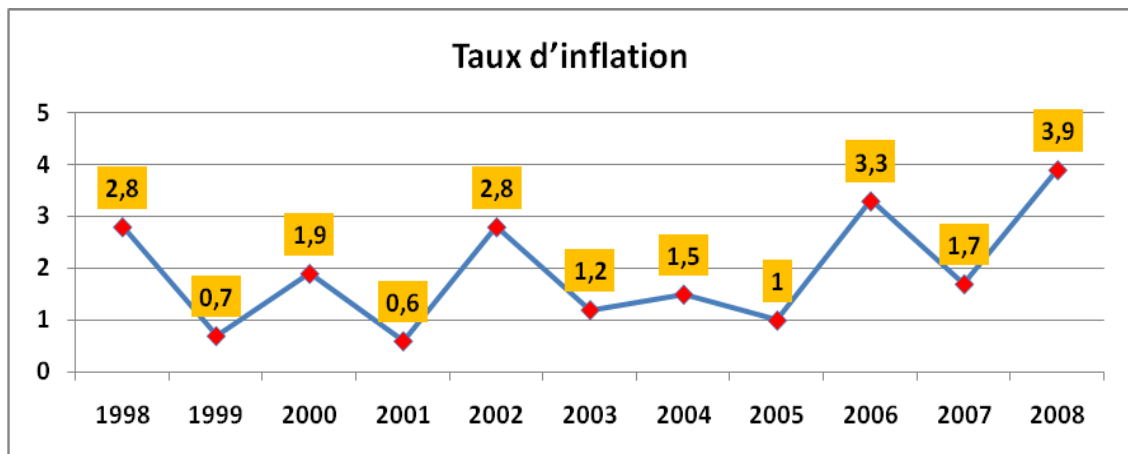


Source : Ministère de l'Economie et des Finances

1.4.2.4. La maîtrise de l'inflation et l'amélioration des conditions de financement de l'économie

288. L'inflation n'a pas connu de grandes fluctuations. Elle s'est stabilisée autour de 2,3% en moyenne de 1998 à 2008 contre une moyenne de 4,6% entre 1988 et 1997 (Bank Al Maghrib, 2009). Cette situation a favorisé le maintien du pouvoir d'achat ainsi que la stabilisation du taux de change effectif réel. Au Maroc, la maîtrise de l'inflation est la conséquence d'une politique monétaire prudente, conjuguée à une politique budgétaire rigoureuse ainsi qu'au renforcement de la concurrence de l'appareil productif.

Graphique 22 : Evolution du Taux d'inflation



Source : Bank Al Maghrib

289. Le Royaume a connu une période d'amélioration significative des conditions de financement de son économie grâce à la baisse des taux d'intérêt et au rallongement des durées des prêts. Ainsi, le taux directeur est passé de 6% en 1999 à 3,5% en 2008.

290. La détente des conditions de financement a été tributaire de l'optimisation des instruments de la politique monétaire, du renforcement de la solidité du secteur financier et de la constance d'une surliquidité, dans une configuration globale de progression de l'épargne. Ceci n'est pas sans provoquer un effet important sur les crédits bancaires à l'économie dont la part a évolué de 43,6% du PIB en 1998 à près de 77% en 2008.
291. Il est incontestable que les efforts déployés par le Royaume en matière d'amélioration des fondamentaux macroéconomiques ont permis de renforcer relativement sa résistance aux chocs exogènes et de favoriser son attractivité aux flux de capitaux privés étrangers, à un moment où la concurrence internationale ne cesse de s'intensifier.
292. Néanmoins, à l'instar des autres économies émergentes dont le processus de rattrapage n'est pas encore achevé, le Maroc n'est pas totalement à l'abri des retournements prolongés de l'activité mondiale. La crise économique actuelle, qui affecte de manière indifférenciée l'ensemble des pays développés et émergents, en constitue la parfaite illustration.
293. Le tassement de l'activité économique et financière, notamment chez les principaux partenaires économiques du Maroc, met à l'épreuve la stabilité du cadre macroéconomique du Royaume. Les effets déjà ressentis, notamment, en termes de dégradation du compte courant en 2008 (-5,2% du PIB), constitue une situation préoccupante qui rend nécessaire d'agir doublement, à travers la sécurisation des recettes du compte courant et la gestion proactive des dépenses en devises.
294. La décélération des recettes fiscales en 2009 est, quant à elle, porteuse de plusieurs enseignements. Elle révèle que l'expansion enregistrée ces dernières années est la résultante d'un effort de rattrapage difficile à maintenir dans les années à venir, compte tenu du niveau actuel de la pression fiscale (21,6% du PIB en moyenne entre 2000 et 2007 et 22,3% en 2008). Une telle réalité remet à l'ordre du jour l'importance de la rationalisation des dépenses de l'Etat, notamment celles liées au fonctionnement, et la poursuite d'une politique d'investissements publics ciblée, en fonction du contenu en devises et de l'impact réel sur la croissance et l'emploi.

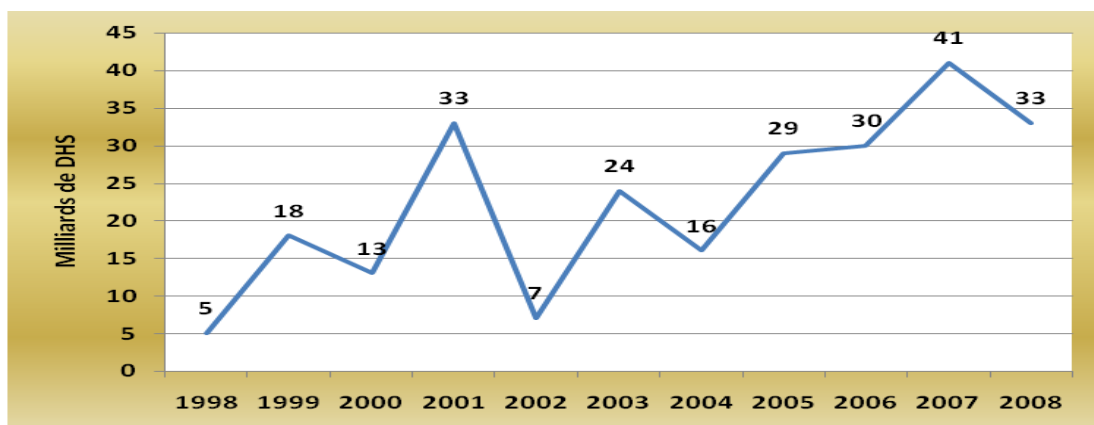
1.4.3. La dynamique de l'investissement

295. Ainsi que précisé auparavant, le taux d'investissement s'est accéléré pour se situer à plus de 33% du PIB en 2008, soit une des meilleures performances de la région. L'investissement public a réalisé un record, atteignant 135 milliards de dirhams dont 45 milliards de dirhams inscrits au titre de la loi de finance 2009. L'investissement privé a augmenté annuellement de plus de 10%. Les investissements directs étrangers ont progressé d'un volume de 18 milliards de dirhams en 1999 à 33 milliards de dirhams en 2008 (*Office des Changes, 2009*). Ce volume n'inclut pas les actions de privatisation.



296. Ces performances reposent sur une stratégie efficace de promotion des investissements nationaux et étrangers. Elles ont pu être réalisées grâce à l'évolution de l'épargne nationale dont le taux s'est apprécié de 21% durant la période 1988-1997 à 30% du PIB au cours de la période 1998-2008, une conséquence de la consolidation macroéconomique, de l'amélioration de l'intermédiation financière et des transferts des Marocains Résidant à l'Étranger.
297. La dynamique de l'investissement est perceptible, à travers l'évolution du nombre de projets soumis à la commission des investissements, de 7 en 1999, année de création de la commission, à 72 en 2007, pour un montant total de 68,4 milliards de dirhams investis et 158.000 emplois en perspective (40 projets en 2008 pour un volume d'investissements de près de 37 milliards de dirhams).
298. La répartition sectorielle des investissements est également devenue plus harmonieuse. Si les investissements étrangers se sont orientés en priorité vers le tourisme et l'immobilier, la période 2005-2008 a connu une certaine diversification des secteurs d'activités ciblés, en particulier une montée des investissements dans l'industrie, avec le développement de nouvelles activités telles que la maintenance aéronautique et les services.
299. La progression des investissements s'est accompagnée, par ailleurs, d'une diversification des régions d'accueil, notamment à partir de 2006, au bénéfice de la politique d'aménagement du territoire, de l'amélioration des infrastructures de transport et de la multiplication des projets touristiques sur l'ensemble du littoral.
300. Le rôle des investissements directs étrangers dans la progression de l'investissement privé a été significatif. A fin 2008, le stock global des engagements d'investissements directs étrangers s'élevait à 317,5 milliards de dirhams (*Office des changes, 2009*). De nombreux groupes de renommée internationale figurent dans la liste des investisseurs du Royaume, confirmant ainsi son attractivité. Les recettes de ces investissements directs étrangers ont contribué à l'équilibre de la balance des paiements.

Graphique 23: Evolution des investissements et prêts privés étrangers



Source : Office des changes

301. En plus des investisseurs européens, historiquement dominants, les flux d'investissements reçus par le Royaume au cours des dernières années font apparaître l'émergence de nouveaux investisseurs des pays arabes. Ils ont été la source de près de 23% des IDE en 2008.

1.4.4. L'intégration régionale et internationale du Maroc : contribution à sa compétitivité globale

302. Les échanges internationaux sont fortement polarisés autour de grands pôles économiques. La mondialisation a accentué cette tendance et fait de la compétition internationale entre Etats un phénomène global qui porte sur tous les domaines politiques, économiques ou culturels. C'est ce qui explique l'aspiration et la tendance à la formation d'ensemble régionaux pour mieux faire face aux défis de la mondialisation, sur la base d'accords de coopération ou d'intégration.

303. Le Maroc a fait de l'intégration régionale, continentale et internationale l'un des principes fondateurs de sa politique commerciale extérieure. Il a conclu, durant la décennie 2000, un nombre important d'accords de libre-échange qui assure au pays un libre accès à un marché de près d'un milliard d'habitants. En 2008, les relations dans le cadre du libre-échange ont représenté près de 90% des échanges extérieurs du pays.

1.4.4.1. Le renforcement de l'ancrage à l'Union Européenne

304. Les relations du Maroc avec l'Union Européenne se veulent dynamiques, mais, aussi, singulières, dans la mesure où il s'agit d'atteindre l'objectif d'une interdépendance sur le plan économique et social. Pour le Maroc, l'association économique constitue un moyen pour accélérer la cadence de ses réformes et la modernisation de son économie.

305. Le cadre des relations entre l'Union Européenne et le Maroc est régi par l'accord d'association, conclu en 1996 et entré en vigueur en 2000. Cet accord prévoit la mise en place graduelle d'une zone de libre échange à l'horizon 2012 et de multiples axes de coopération dans le domaine politique, économique, social, scientifique et culturel.

306. La part de l'Union Européenne dans les exportations totales du Maroc demeure relativement stable autour de 70%. Le poids de l'Union Européenne dans les importations marocaines a progressivement diminué pour passer à 51,9% en 2008 contre 57% en 1996. Parmi les pays de l'Union, la France et l'Espagne demeurent les principaux partenaires du Maroc avec, respectivement, en 2006, 20% et 17,8% des exportations et 15% et 11,1% des importations.

307. Le déficit commercial enregistré par le Maroc dans ses échanges avec le partenaire européen s'est chiffré à 76,1 milliards de dirhams en 2008, soit 45% du déficit commercial global (*Office des Changes, 2009*).

308. Le poids de l'Union Européenne comme partenaire commercial de premier plan n'a connu qu'une légère modification par rapport aux années précédant la conclusion de l'accord d'association. Si le ratio exportations/PIB, utilisé pour évaluer l'effet « création de commerce », montre entre 1996 et 2008 un léger tassement des exportations marocaines, passant de 13,9% à 13,2%, le ratio importations/PIB, lui, a augmenté de près de 10 points, passant, au cours de la même période, de 15% à 24,2%.
309. Cette évolution traduit une avancée des importations européennes par rapport à celles en provenance du reste du monde. Elle suggère que l'accord d'association Maroc-Union Européenne est loin d'avoir atteint son potentiel. La part détenue par le Maroc sur les marchés de l'Union, bien qu'en légère progression, demeure encore en deçà des niveaux atteints par d'autres pays d'Amérique Latine et d'Asie, pourtant ne bénéficiant pas de la proximité géographique.
310. Afin de revitaliser ce partenariat, les efforts déployés par le Royaume pour obtenir un statut de partenaire privilégié avec l'Union Européenne ont été couronnés, en octobre 2008, par la signature d'un accord offrant au Maroc un statut avancé. Ce dernier a pour ambition de renforcer les liens de coopération entre le Maroc et l'Union Européenne et d'accompagner la dynamique de développement que connaît le Royaume.
311. Ainsi, dans le domaine économique, les principales dispositions de l'accord concernent la conclusion d'un protocole de libre échange global et approfondi, le rapprochement du cadre législatif du Maroc de l'acquis communautaire, la mise en place d'un espace économique commun, s'inspirant des règles qui régissent l'espace économique européen, le renforcement de la politique de recherche et d'innovation industrielle au Maroc et le développement de la coopération entre le Maroc et le réseau de soutien aux PME en Europe.
312. Sur un autre registre, la relance du processus d'intégration régionale dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée pourrait présenter un réel intérêt stratégique pour le Maroc, avec le renforcement de la coopération dans quelques secteurs prioritaires (environnement, énergie, autoroutes méditerranéennes...). Par ailleurs, l'encouragement à une véritable intégration sud-sud par l'Union pour la Méditerranée permettrait au Maroc de jouer son rôle d'espace intermédiaire entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne.
313. Fondée sur des projets communs pour faire avancer l'intégration, l'Union pour la Méditerranée n'apporte pas de réponses suffisantes aux problèmes en suspens dans le cadre du processus de Barcelone, particulièrement pour ce qui est de la réduction de la fracture économique et technologique entre les deux rives de la Méditerranée. Dès lors, la réussite de cette union serait essentiellement tributaire de sa capacité à accélérer le rythme de convergence des pays sud-méditerranéens sur le plans économique, social et institutionnel.



1.4.4.2. Les relations Maroc-Afrique

314. Dans son premier Discours du Trône, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a tracé les grandes lignes de la politique étrangère du Maroc, en soulignant l'intérêt particulier à accorder à l'édification du Grand Maghreb auquel « Nous sommes fiers d'appartenir et pour la réalisation duquel nous œuvrons en vue de l'asseoir sur des bases solides de fraternité et de coopération sincères » (*Extrait du Discours du Trône, Rabat le 30 juillet 1999*).
315. Le Souverain a également précisé que la position géographique centrale du Maroc (ouvert sur l'atlantique au nord, le continent africain et à quelques kilomètres de l'Europe) « Nous dicte de poursuivre la politique de Notre vénéré Père, marquée par l'ouverture et le dialogue, renforçant nos liens de coopération avec nos frères africains et consolidant les échanges avec nos amis européens et américains au bénéfice de notre région et du monde entier, dans le respect, la considération et la recherche constante de la paix et de la sécurité pour tous ».
316. D'ailleurs, les nombreuses visites effectuées par le Souverain ces dernières années dans les pays africains ont donné un sens concret à cette nouvelle vision de la coopération du Maroc avec l'Afrique où sont impliqués de manière complémentaire aussi bien les secteurs publics que privés.
317. Ainsi, le Maroc a développé un rôle actif sur la scène africaine, avec des positions différenciées afin d'établir une « stratégie globale sur la base d'un partenariat véritable, d'une solidarité effective et l'établissement des normes nécessaires pour endiguer la menace des changements climatiques et de la surexploitation des ressources naturelles ». Dans cet esprit, le Souverain a réitéré l'appel à la prise d'une « initiative audacieuse, généreuse et réaliste » à l'égard de l'Afrique, en matière de gestion de l'eau, l'annulation des dettes des pays africains les moins avancés vis-à-vis du Maroc et la levée de toutes les barrières douanières, imposées aux produits importés de ces pays.
318. Le Souverain n'a pas d'ailleurs manqué de préciser, à l'occasion du Discours, adressé au deuxième sommet Afrique-Union Européenne à Lisbonne, en décembre 2007, que « Tout en nous réjouissant des résultats positifs enregistrés et des projets réalisés avec plusieurs pays africains, nous réitérons notre ferme engagement à conforter cette méthodologie participative qui favorise l'échange des expériences et du savoir-faire avec nos frères d'Afrique et la concrétisation de projets destinés à améliorer les indicateurs de développement humain, et à promouvoir la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement ».
319. Ainsi, le Royaume a renforcé son action en faveur du développement humain en Afrique, en mettant la formation de cadres africains au centre de la coopération avec nombre de pays du continent. De ce fait, les contingents d'étudiants et de stagiaires africains bénéficiant de bourses et inscrits dans les instituts et universités marocaines sont en constante augmentation.

320. Le Maroc a également utilisé le mécanisme de coopération « triangulaire » qui consiste à mettre à profit les fonds d'aide internationaux pour financer des projets d'infrastructures en Afrique, à travers des établissements publics ou des entreprises marocaines disposant de l'expertise requise dans les domaines concernés pour améliorer l'efficacité de l'aide au développement et valoriser la complémentarité ainsi que l'intégration interafricaines.
321. Le Maroc a aussi œuvré à la concrétisation de projets socio-économiques et au financement de la construction d'infrastructures, particulièrement dans les domaines de la santé, de l'élevage, de l'agriculture et de l'approvisionnement en eau potable.
322. Les investissements privés et les exportations marocaines se sont développés en Afrique comme en témoignent les importantes prises de participations dans le secteur bancaire et des télécommunications. Des opportunités considérables d'une coopération énergétique Sud-Sud dans le continent sont également disponibles.
323. Dans le cadre de son engagement à répondre favorablement aux appels de la communauté internationale pour prévenir les conflits ou restaurer la paix et la sécurité internationales, le Royaume n'a pas manqué renforcer sa participation aux opérations de maintien de la paix en Afrique. Ainsi, il contribue à la mission des Nations Unies pour la paix (MONUC) en République Démocratique du Congo depuis le 30 novembre 1999 où en plus du contingent déployé, un hôpital à été mis à fourni. De même, il participe depuis avril 2004 à l'Opération des Nations Unies (ONUCI) en Côte d'Ivoire où son contingent a été salué par l'ONU pour son courage et abnégation.
324. En matière de migration et développement, le Maroc a initié avec l'Espagne à Rabat en juillet 2006, la première conférence euro-africaine en vue de construire entre ces partenaires des solutions durables au défi migratoire. Il s'agit d'une approche nouvelle qui permet d'associer les pays d'origine, de transit et de destination des flux migratoires dans la gestion de cette problématique ainsi que d'inciter à la prise en compte globale des politiques de développement et de co-développement, à l'organisation des migrations légales et à la lutte contre l'immigration irrégulière.
325. Le Maroc joue un rôle actif dans le suivi des recommandations de cette conférence. Ainsi, une baisse significative a été enregistrée en matière de flux de clandestins à partir du Maroc : les arrivées de migrants sur les côtes espagnoles se sont réduites de 90 % depuis 2005. L'état s'est resserré autour des réseaux de trafic des migrants qui ont été acculés à utiliser d'autres routes migratoires, notamment à partir des pays Sub-sahariens



326. Au sujet des réfugiés et de la question de l'asile, le Royaume a signé en juillet 2007 un accord de Siège avec le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) des Nations Unies qui reconnaît donc l'action du HCR sur l'ensemble du territoire du Royaume. Par ailleurs, l'Organisation Marocaine des Droits de l'Homme et le HCR ont signé en septembre 2007 une convention pour la création d'un centre d'assistance juridique aux réfugiés et demandeurs d'asile, qui aura pour mission de garantir un service général d'information, d'écoute, de conseil, d'accompagnement et d'orientation pour l'obtention du statut de réfugié.

1.4.4.3. L'accord de libre échange avec la Turquie

327. L'accord de libre échange avec la Turquie, entré en vigueur le 1er janvier 2006, s'inscrit dans le cadre du processus d'intégration à l'échelle de la région méditerranéenne et vise à favoriser l'accessibilité des produits marocains à destination des marchés de l'Union Européenne via le système pan-euro-méditerranéen de cumul des règles d'origine.

328. Cet accord prévoit l'accès immédiat des produits industriels d'origine marocaine au marché turc, alors que les droits de douane et taxes sur l'importation des produits turcs seront éliminés progressivement sur une période de dix ans.

329. Le volume global des échanges commerciaux entre le Maroc et la Turquie s'est établi à plus de 10,5 milliards de dirhams en 2008, contre 6,4 milliards de dirhams en 2006. Cette progression a permis de rehausser la part de la Turquie dans le commerce total de notre pays de 2,2%. Néanmoins, le déficit commercial s'est aggravé davantage avec ce pays pour s'établir à 6 milliards de dirhams contre 4,4 milliards de dirhams en 2006.

330. La croissance du commerce bilatéral avec la Turquie est liée à la forte augmentation des importations marocaines en provenance de ce pays qui s'élèvent à 8,3 milliards de dirhams en 2008 (5,49 milliards de dirhams en 2006). De leur côté, les exportations marocaines vers la Turquie, bien qu'en progression régulière, se sont établies à près de 2,25 milliard de dirhams en 2008 contre près de 1,1 milliard de dirhams en 2006.

331. La dynamique des échanges commerciaux avec la Turquie est appelée à se poursuivre. L'amélioration de l'avantage compétitif des entreprises marocaines dans certains secteurs sensibles, à l'instar du textile-habillement, à travers un approvisionnement « bon marché », pourrait constituer à cet effet un des aspects favorables dudit accord. Il en est de même pour les flux d'investissements, où plusieurs holdings turcs sont actuellement à pied d'œuvre, notamment dans les secteurs du bâtiment et travaux publics.

332. Toutefois, si la libéralisation des échanges avec le partenaire turc est de nature à insuffler un nouvel élan dans les relations bilatérales, force est de constater que la concrétisation du potentiel du libre échange présuppose la prise en compte de plusieurs mesures d'accompagnement ayant trait aussi bien aux aspects informationnel et logistique qu'aux aspects réglementaire et institutionnel.

1.4.4.4. L'accord d'Agadir

333. Dans le cadre d'une initiative de Sa Majesté le Roi Mohammed VI soutenue par l'Union Européenne, visant à faciliter l'intégration des économies des pays de la rive sud de la Méditerranée, l'accord de libre-échange d'Agadir a été conclu avec la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie en 2004. Il incarne une ouverture stratégique du Royaume sur des partenaires arabes de poids en vue d'une régionalisation des partenariats et des échanges notamment avec la rive nord.
334. L'accord d'Agadir prévoit l'élimination de l'essentiel des barrières tarifaires et non tarifaires sur les commerces entre ses membres, dans la perspective de l'établissement de la zone de libre-échange euro méditerranéenne à l'horizon 2012. Les produits industriels bénéficient d'une exonération totale dès la mise en œuvre de l'Accord. Pour les produits agricoles et agro-industriels, ils seront libéralisés conformément au programme relatif à l'instauration de la Grande Zone arabe de libre-échange (GAFTA).
335. La valeur des échanges commerciaux entre les quatre Etats ne dépasse pas actuellement 4% de leur commerce extérieur. Pour le Maroc, même s'ils ont progressé de 12% en 2008, ils restent modestes (autour de 6,5 milliards de dirhams). La part des trois pays de l'accord s'est élevée à 3.5% des échanges commerciaux du pays en 2008 contre 1,2% en 2005 (1,9% avec l'Egypte, 1,4% avec la Tunisie et à peine 0,2% avec la Jordanie). Le solde commercial du Maroc n'est excédentaire qu'avec la Jordanie (189 millions de dirhams) et reste déficitaire avec l'Egypte et la Tunisie (2,8 milliard de dirhams et 1,2 milliard de dirhams respectivement).
336. La faiblesse des échanges commerciaux avec les pays de l'accord d'Agadir reflète les difficultés d'ordre structurel qu'il conviendrait de surmonter, notamment la faible diversification des structures productives, le caractère concurrentiel plutôt que complémentaire de leurs exportations, la faible harmonisation des procédures commerciales, des règles et normes techniques, ainsi que l'insuffisance des réseaux de transport intra-régional.
337. Dans ces conditions, une des voies possibles consiste à renforcer l'intégration intra-régionale par le biais de l'approfondissement de la coopération entre les entreprises exportatrices en vue de mieux exploiter les opportunités commerciales offertes sur les marchés étrangers, en particulier ceux de l'Union européenne. A cet effet, le soutien à la création des consortiums d'exportateurs permettrait aux PME originaires des pays signataires d'avoir la taille critique et les capacités nécessaires pour accéder aux principaux marchés et faire face à la concurrence étrangère.



338. De plus, le cumul pan-euro-méditerranéen de règles d'origine, en vigueur depuis août 2006 avec l'Union Européenne, devrait se traduire par des avantages substantiels pour les opérateurs économiques, notamment en termes de liberté d'accès aux sources d'approvisionnements et d'optimisation des coûts s'y rapportant. En particulier, il permettra aux entreprises marocaines d'optimiser leurs importations d'intrants, notamment fil et tissu, sans pour autant affecter leur accessibilité aux marchés de l'Union européenne.

1.4.4.5. L'accord de libre échange Maroc-Etats Unis

339. Cet accord entré en vigueur le 1er janvier 2006, est relativement complet puisqu'il couvre quasiment tous les domaines, en l'occurrence le libre accès aux marchés des produits agricoles, industriels et des services. En outre, il offre une protection de la propriété intellectuelle ; des instruments juridiques de garantie et de sécurité pour les investisseurs américains ; des mesures de transparence, de moralisation, de concurrence et des procédures ouvertes pour la passation des marchés publics, ainsi qu'une protection du travail et de l'environnement.

340. A la suite de cet accord, les échanges commerciaux entre les deux pays ont enregistré une évolution significative. Le commerce bilatéral a progressé de 30%, pour s'établir à près de 22 milliards de dirhams en 2008 contre 11,7 milliards de dirhams en 2006. Néanmoins, la part des Etats-Unis dans le total des échanges extérieurs du Maroc demeure encore faible, passant de 3% à 4,6% respectivement entre 2006 et 2008.

341. Les exportations marocaines vers les Etats-Unis se sont chiffrées à près de 6 milliards de dirhams en 2008 contre 2,3 milliards de dirhams en 2006, soit 3,9% des exportations totales du Maroc. De leur côté, les importations marocaines en provenance des Etats-Unis ont progressé plus rapidement, pour atteindre 16 milliards de dirhams en 2008 après 9,2 milliards de dirhams en 2006. Le déficit commercial à l'égard des Etats-Unis est ressorti ainsi à près de 10 milliards de dirhams, avec un taux de couverture de 37,6%.

342. Alors que l'accord recèle d'importantes opportunités commerciales, son potentiel d'attrait des investissements américains est plus significatif, notamment dans le domaine du tourisme, des nouvelles technologies de l'information et de la communication et, celui fortement capitalistique, de la prospection pétrolière. Compte tenu de sa position géographique et de l'existence de plusieurs accords de libre échange avec les pays de sa région, le Maroc dispose d'importants atouts pour s'ériger comme plate forme pour la mise en œuvre des nouvelles technologies de l'information et de la communication en Afrique. La libéralisation du secteur des télécommunications a contribué à améliorer l'offre des services et l'accès aux réseaux de l'information et a fait du Maroc un exemple pour les autres pays de la région.

1.4.4.6. Rôle actif du Royaume au sein des instances multilatérales

343. Au-delà des accords régionaux, notamment d'ordre économique ou commercial et dans un esprit d'ouverture, de dialogue et de respect de l'autre, le Maroc apporte constamment sa contribution et ses efforts au système des Nations Unies et autres instances internationales en faveur de la paix, de la coopération et du respect universel des droits de l'Homme. Le dialogue inter-religieux occupe une place particulière au Maroc en raison de son actualité marquée par les dangers des fanatismes religieux et ethniques qui se manifestent partout dans le monde sous la forme de la violence et du rejet de l'autre.
344. Dans ce cadre, le Souverain déploie des efforts considérables pour rapprocher les parties au conflit israélo-palestinien et faire avancer ainsi le processus de paix en vue d'une paix globale et durable conformément aux résolutions de l'ONU qui garantissent au peuple palestinien ses droits politiques et civiles dans le cadre d'un Etat souverain avec Al Qods Acharif comme capitale, vivant en paix et en sécurité avec Israël.
345. Le Maroc a aussi tissé des liens avec les organismes internationaux spécialisés dans différents domaines. En matière de lutte anti-drogue et dans le cadre d'une stratégie globale, il a développé ces dernières années une coopération internationale diversifiée, notamment avec l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) pour réaliser en particulier des enquêtes sociologiques détaillées sur la culture de cannabis ; l'Organisme International de Contrôle des Stupéfiants (OICS) et Interpol. Cela a permis des échanges de savoir-faire, le partage d'informations et la participation à des programmes d'actions intégrés. Cette politique a abouti à une réduction substantielle des superficies de culture de cannabis, une diminution sensible de la production de résine de cannabis et le démantèlement de milliers de réseaux impliqués dans le trafic de drogue.
346. Sur le plan législatif, Il a adhéré aux trois conventions des Nations Unies portant sur les drogues : la convention unique de 1961 sur les stupéfiants et son protocole, la convention de 1971 sur les substances psychotropes et la convention de 1988 sur le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. De plus, le Maroc a également ratifié les conventions internationales dans ce domaine : la convention internationale de 1999 sur le financement du terrorisme ainsi que la résolution 1373 du 28 septembre 2001, et les diverses recommandations du Groupe d'Action Financière Internationale (GAFI). Enfin, il a mis à niveau l'arsenal juridique marocain par l'adoption de la loi relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux, qui oblige les banques à s'assurer des provenances des avoirs de leurs clients, et qui a créé une unité centrale de traitement des renseignements financiers, domiciliée à la primature.



347. La coopération dans la lutte contre la criminalité organisée est une autre facette de l'ouverture du Maroc à l'échelle internationale. Elle concerne principalement la lutte contre le terrorisme qui n'épargne aucun pays. Il a co-organisé et accueilli plusieurs manifestations afin de mettre en œuvre des actions anti-terroristes concertées et de capitaliser sur les expériences réussies. Il s'agit notamment de l'atelier euro-méditerranéen sous l'égide de l'ONUDC sur les mécanismes de coopération internationale en matière de lutte anti-terroriste, de la 5ème conférence des Ministres de la Justice des pays africains francophones pour l'implémentation des instruments universels contre le terrorisme ou encore de l'assemblée générale d'Interpol en 2007.
348. Le Maroc a développé une coopération fructueuse avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en raison de son rôle significatif dans les relations internationales. Il s'agit d'un dialogue renforcé et de consultations diplomatiques (1997) et de coopération active dans les domaines politique, stratégique, humanitaires et de défense, dans la gestion des crises ainsi que pour lutter contre la prolifération d'armes de destruction massive, d'armes légères et de petit calibre.
349. Bien que le Royaume soit le premier pays du Dialogue méditerranéen à être associé à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (2004) ou à abriter une réunion du Conseil Atlantique Nord (NAC) avec les sept pays membres du Dialogue méditerranéen (2006), sa position sur ce dialogue est qu'il doit en particulier répondre à une « approche globale et coopérative ».
350. Dans le cadre de l'autodifférencialisation prôné dans le cadre de ce Dialogue, le Maroc a choisi de participer à de nombreuses opérations de maintien de la paix menées par l'OTAN, en l'occurrence l'IFOR (Forces de mise en œuvre de la paix en Bosnie), SFOR (forces de stabilisation de la paix en Bosnie) et KFOR (Forces au Kosovo). De plus, il a accepté récemment de prendre part à l'opération « Active Endeavour » relative à la surveillance du trafic maritime en Méditerranée pour lutter contre le terrorisme.

1.5. Le développement durable

351. L'émergence du concept de développement durable pouvant à la fois réduire les inégalités sociales et la pression sur l'environnement est de nos jours incontournable. L'objectif est de définir des schémas viables qui concilient les trois aspects économique, social, et environnemental en vue d'un équilibre cohérent et viable à long terme des activités humaines. *Le contexte marocain ne fait pas exception à ce constat, notamment du fait de la rareté des ressources et de leur fragilité.*
352. Le Maroc subit entièrement les effets des changements climatiques du fait qu'il appartient à l'une des régions les plus arides soumise aux impacts graves liés à la multiplication des phénomènes extrêmes (sécheresses et inondations) qui accentuent les variations naturelles de son climat.



1.5.1. Préservation et protection de l'environnement

353. Dans le pays, les principales questions environnementales concernent la qualité de l'eau et de l'air, la gestion des déchets, la pollution côtière, la protection de la nature et la lutte contre la désertification ; questions reprises dans le *Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) publié en 2002*.

354. Durant la décennie 2000, le législateur a lancé des programmes nationaux, dynamisé la protection de la biodiversité et développé les instruments financiers pour l'environnement. En 2003, trois lois importantes ont été adoptées :

- une loi-cadre sur la protection et la mise en valeur de l'environnement,
- une loi relative aux études d'impact environnemental qui rend obligatoire l'étude d'impact environnemental pour les projets d'infrastructures et les secteurs identifiés dans le texte
- une loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique.

355. Par la suite, il a émis deux autres textes législatifs sur la gestion des déchets et le développement durable des palmeraies et procède à la validation d'un programme national de gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques en vue de son application avant la fin de l'année courante.

356. Travaillant activement dans le contexte de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques traitant des problématiques environnementales globales et régionales, le Maroc a identifié un portefeuille de plus de 60 projets éligibles au Mécanisme de Développement Propre (MDP), dont trois ont été mis en oeuvre.

357. Ainsi, des programmes environnementaux nationaux majeurs ont été lancés ces dernières années :

* **Le Programme national d'assainissement liquide (PNA) :** Lancé en 2005 pour un coût global de 80 milliards de dirhams, ce programme vise un taux de raccordement global au réseau d'assainissement de 90 % en milieu urbain et un traitement de 100 % des eaux usées collectées à l'horizon 2030. Il concerne 260 villes et centres urbains, représentant une population de plus de 10 millions d'habitants, dont 80 ont déjà lancé des projets d'assainissement depuis son lancement.

Le Programme National de Gestion des Déchets Ménagers et assimilés, a pour objectif de généraliser la collecte des déchets ménagers dans les villes et centres urbains et de mettre en place 300 décharges contrôlées. En 2008, le Fonds National pour la protection et la mise en valeur de l'Environnement a été doté d'une enveloppe de 300 millions de dirhams pour contribuer au financement de ce programme.



Le Programme de dépollution du bassin du Sebou vise à amoindrir la pollution de l'eau au niveau des points de rejets domestiques et industriels de plus de 70 % en 2010. Son coût global s'élève à 3,5 milliards de dirhams.

358. Dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique ratifiée en 1995, le Maroc a développé en 2004 son Centre d'échange d'information sur la biodiversité et créé un Comité national de la biodiversité composé de départements ministériels concernés, d'instituts de recherches et d'ONGs. Il a également défini une stratégie nationale, un plan d'action visant la conservation de la biodiversité et l'instauration d'une gestion durable des milieux naturels, de la faune et de la flore. De même, une étude nationale sur la biodiversité a été élaborée et permis de dresser à la fois l'état de la biodiversité au Maroc et insister sur les menaces qui pèsent sur de nombreuses espèces.

359. En 2003, le réseau national d'aires protégées qui comptait quatre parcs nationaux, a été enrichi de six nouvelles unités: Talassemtane, Ifrane, Haut Atlas Oriental, Al Hoceima, Khenifiss et Khénifra. Par ailleurs, le pays s'est doté de deux nouvelles Réserves de Biosphère qui permettent de réconcilier la conservation de la biodiversité et son utilisation durable : la Réserve de Biosphère des Oasis du Sud du Maroc et la Réserve de Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée partagée à peu près à égalité entre les deux rives marocaine et espagnole.

1.5.2. La question centrale de l'eau

360. Le Maroc est situé dans l'une des régions les plus arides du globe. De l'ordre de 730 m³ par habitant et par an, les ressources en eaux placent le Maroc dans la catégorie des pays à stress hydrique et devraient même connaître une baisse tendancielle sous l'effet de la récurrence des sécheresses. D'ailleurs, le pays a enregistré une aggravation des phénomènes extrêmes, ces dernières années, liée probablement au changement climatique.

361. La pression exercée sur les ressources hydriques au Maroc risque de provoquer une pénurie en eau à moyen terme. Le dérèglement du régime des oueds aura pour conséquence une baisse de la capacité des barrages, une baisse des niveaux piézométriques induisant une augmentation de la salinité des eaux en zone côtières et une dégradation de la qualité des eaux. Si un renforcement de la politique des barrages permettrait une régulation et une conservation des ressources en eau, la question de la répartition inégale des ressources, de leur transfert et de la qualité de l'eau demeure entière.

362. De plus, la qualité des eaux superficielles et souterraines est menacée par des pollutions diverses. Selon l'étude réalisée en 2003 par le département de l'environnement, le coût de la dégradation des ressources en eau a été estimé à 1,23 % du PIB.

363. L'irrigation représente plus de 80 % de l'usage des ressources en eau. De ce fait, le Fonds de Développement Agricole (FDA) a relevé de 17 % à 60 % le taux des subventions accordées aux agriculteurs réalisant des projets d'irrigation économes en eau afin d'encourager les exploitations agricoles à baisser leur consommation. En plus, un programme ambitieux, le Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation (PNEEI), a été mis en œuvre en 2008 afin de convertir des systèmes d'irrigation de surface en systèmes d'irrigation, sur une superficie de 555 000 ha.
364. La préservation des ressources englobe deux volets importants : la protection de la réserve en eaux souterraines, réservoir stratégique d'appoint dans des cas extrêmes, et l'assainissement ainsi que la réutilisation des eaux usées.
365. L'effort de mobilisation des eaux de surface porte d'abord sur la protection des retenues de l'envasement. Ainsi, le programme national d'aménagement des bassins versants en amont des barrages prévoit l'aménagement et le traitement de 8 bassins sur les 22 identifiés comme prioritaires (superficie globale de près de 2,4 millions d'hectares) entre 2004 et 2011. Cet effort s'est poursuivi au cours de cette décennie par la construction de 50 grands, moyens et petits barrages, en plus de 14 en cours d'achèvement. Ainsi, la capacité de stockage nationale est passée de 15 milliards de mètres cubes à plus de 17 milliards entre 1999 et 2008 et le volume total des eaux de surface régularisées de 9,5 milliards à 10,3 milliards de mètres cubes.
366. L'exploitation inappropriée des sols et des couverts végétaux liée au stress hydrique entraîne la dégradation des ressources naturelles et porte atteinte à la biodiversité, de même qu'elle amplifie d'autant les déséquilibres naturels et les événements extrêmes. Un tel cercle vicieux risque d'engendrer des situations où la pauvreté subsistera avec des ressources irrémédiablement dégradées, voire épuisées.

1.5.3. Les terres agricoles, forêts et biodiversité

367. Au sujet des terres cultivables, la Superficie Agricole Utile (SAU), est passée de 7 millions d'hectares environ en 1970 à 8,7 millions en 2000) en partie au détriment des terres de parcours et des forêts. La déforestation en particulier porte atteinte à l'équilibre naturel des terres dont la valeur vénale stimule le phénomène, en l'absence de mesures visant à optimiser l'exploitation des terres cultivées existantes.
368. D'ailleurs, l'agriculture céréalière qui constitue la principale activité agricole, est fortement dépendante de la pluviométrie. De plus, pendant les périodes de sécheresse, l'exiguïté des exploitations et leur parcellarisation les fragilisent davantage et les exposent aux phénomènes d'urbanisation.



369. Une réflexion approfondie sur la requalification agronomique et économique des terres et de leurs vocations s'avère donc nécessaire, des pratiques incitatives à la sauvegarde des surfaces agricoles stimulées par la fiscalité devraient être envisagées et de nouvelles formules de mobilisation des ressources hydriques et techniques spécifiques aux terres irriguées devraient être considérées pour renverser la tendance et optimiser les potentialités.
370. En vue d'assurer une amélioration des gains de productivité, un choix pertinent des cultures et une reconsidération des productions et la maîtrise de la chaîne de commercialisation sont nécessaires. Mais la raréfaction de l'eau et ses conséquences sur la tarification représenteront également des éléments décisifs pour la compétitivité de ces cultures sur un marché mondialisé.
371. Représentant 30 % du territoire national, les surfaces pastorales, ne sont pas, elles non plus, épargnées par la dégradation. Elles connaissent des surcharges d'exploitation, des défrichements inappropriés et souffrent de sécheresses récurrentes. Sans une refonte des usages et des pratiques, ces zones seront fortement exposées à la désertification. S'ajoute à ces phénomènes, l'effet de l'érosion générateur de déperditions des ressources en sols. Les conséquences sont néfastes tant la dégradation des terres et la réduction de leur capacité de rétention sont en augmentation.
372. Avec une forêt qui représente 8 % de la superficie de son territoire, le Maroc est en deçà du taux optimal (entre 15 et 20 %) nécessaire aux équilibres écologiques et environnementaux. En effet, la forêt marocaine est moins une forêt de production qu'une forêt de conservation, avec de surcroît des fonctions bio-patrimoniales et récréatives.
373. Les aléas climatiques restreignent les efforts de reboisement et transforment les forêts, durant les périodes de sécheresse, en espaces de pâturages ou lieux d'usages communautaires divers. Ces facteurs réunis accroissent la vulnérabilité des forêts. Une régénération à leur avantage n'est possible que par l'atténuation des pressions humaines qu'elles subissent et par l'identification d'énergies de substitution. L'augmentation de la demande énergétique, surtout en milieu rural, intensifie le recours aux énergies de biomasse qui composent près de 30 % de la consommation énergétique nationale.
374. A défaut de sérieuses alternatives, certaines régions du Royaume risquent d'être érodées totalement. La biodiversité, élément crucial dans les équilibres écologiques, n'est pas épargnée non plus. La croissance démographique et économique, souvent aux dépens des ressources naturelles, affaiblissent la diversité biologique et restreignent son évolution. La surexploitation des ressources halieutiques, conjuguée aux braconnages et à d'autres atteintes à l'environnement, menace sérieusement la biodiversité.

375. Les efforts menés actuellement par le pays au niveau de la réhabilitation des milieux naturels et de la création des parcs naturels et de réserves sont une condition nécessaire, mais pas suffisante, au rétablissement des équilibres et au redressement de la fragilisation écologique. L'intérêt de tels efforts réside, surtout, dans leur maintien et dans leur continuité allant de paire avec une responsabilisation de tous les acteurs concernés.

1.5.4. Le littoral et le phénomène de pollution

376. Les milieux marins et le littoral sont des espaces fragiles qui doivent être préservés sous peine de sérieuse menace écologique. 35 % de la population marocaine vit sur le littoral avec une concentration de 85 % dans les agglomérations urbaines. Le littoral est aussi le lieu des principales activités industrielles du Royaume : industries chimiques, mécaniques et électriques, textile...

377. L'espace maritime marocain dont la préservation est nécessaire, recèle un potentiel biologique exploitable non négligeable. L'aquaculture, malgré ses fortes potentialités, reste peu exploitée et renferme de véritables gisements à potentiel économique fort. Bien entendu, une telle exploitation ne pourra être envisagée sans une préservation des ressources dans un souci de durabilité.

378. Même si le Maroc émet peu de gaz à effet de serre, il connaît une pollution atmosphérique importante imputable aux combustibles fossiles. Le contrôle des normes de raffinage, la reconsidération du parc automobile et la refonte des systèmes de transport public, ainsi que la mise en œuvre de normes écologiques sont les chaînons manquants dans la stratégie de lutte contre la pollution atmosphérique dans le pays. La situation au sein des grandes métropoles, comme Casablanca, a atteint la cote d'alerte en matière de pollution atmosphérique avec l'apparition de diverses pathologies respiratoires qui constituent un sérieux problème de santé publique.

379. La gestion des déchets solides constitue, pour de nombreuses villes marocaines, un sérieux souci écologique. Les décharges sauvages et les gaz nocifs qu'elles dégagent sont une véritable menace pour la santé publique. Près de 6 millions de tonnes de déchets solides municipaux, ajoutés à plus de 975 000 tonnes de déchets industriels, sont produits annuellement et finissent dans des décharges sauvages.

380. Une dégradation alarmante concerne différents secteurs : l'eau, les sols, l'air et les milieux naturels et son impact général au Maroc est évalué à près 8,2 % du PIB. Des mesures appropriées devront être adoptées pour éviter que la gestion actuelle plutôt approximative et aux effets négatifs sur l'environnement n'amplifie les risques de catastrophes naturelles et autres menaces écologiques. De même, une stratégie globale et coordonnée est nécessaire pour relever le grand défi de la durabilité des ressources et d'une gestion responsable, citoyenne, des émissions et des déchets.

2.LES CHANTIERS STRUCTURANTS DE DEVELOPPEMENT



381. Au cours de la décennie 2000, le Royaume a entamé une transformation de son tissu productif, pour un développement équilibré, susceptible de combler les insuffisances de la croissance économique et de parer aux effets peu maîtrisés de la conjoncture internationale. Cette orientation commence à porter ses fruits, comme en témoignent les performances régulières des activités non agricoles, qui ont abouti à la transformation de la structure de l'économie, avec un poids prédominant de l'industrie et des services.

2.1. Des stratégies sectorielles renouvelées

382. Le Royaume a mis en œuvre une nouvelle génération de politiques et stratégies de développement pour les secteurs clés : le programme Emergence pour l'industrie et les services, la Vision 2010 puis la Vision 2020 pour le tourisme, Maroc Vert pour l'agriculture et Impact pour les nouvelles technologies...

383. Ces stratégies présentent un certain nombre de caractéristiques communes. Elles témoignent d'une nouvelle approche pragmatique et plus ciblée des politiques sectorielles, basée sur les transformations économiques majeures et les tendances mondiales émergentes. L'objectif recherché est de placer le Maroc dans des créneaux productifs et des secteurs porteurs sur le plan international dans le domaine des services.

384. Adaptées à la réalité économique et sociale d'un pays émergent, ces stratégies se sont appuyées sur une approche intelligente de segmentation des secteurs et marchés, de ciblage vers les domaines à haut potentiel où le pays dispose d'avantages compétitifs. De ce fait, elles se sont révélées mobilisatrices en affichant sans ambiguïtés leurs objectifs et moyens, ainsi qu'une offre de projets claire et adaptée.

385. Enfin ces stratégies ont révélé un changement d'attitude de l'Etat qui est devenue plus volontariste dans l'établissement de la politique économique nationale. L'Etat est allé bien au-delà de la simple tutelle ; il ne manque pas de définir les axes de développement et faire converger les secteurs public et privé, même en recourant parfois à l'arbitrage. Dans cet esprit, il oriente et encadre les acteurs privés avant de les investir de la mission de mise en œuvre, dans un cadre de contractualisation autour de projets intégrés

2.1.1. L'agriculture à la croisée des chemins

386. L'agriculture constitue une composante fondamentale du paysage socio-économique du Maroc, un moteur naturel du développement du pays. La contribution du secteur agricole à la formation du PIB national demeure notable, malgré le développement accéléré des autres secteurs économiques. Le secteur agricole demeure le principal pourvoyeur d'activité économique et d'emploi dans le milieu rural.

387. Au cours des dix dernières années, la contribution du secteur agricole a représenté entre 15 % à 20 % du PIB global. Le taux de croissance annuel moyen du PIB agricole connaît toutefois des variations importantes en raison des aléas climatiques.

388. L'évolution de la valeur de la production agricole montre une amélioration constante, attribués principalement aux performances de l'arboriculture, du maraîchage, de la production laitière et du secteur avicole. Ces performances, parfois remarquables, ont été réalisées dans un contexte de stagnation de l'investissement public agricole.

389. Durant la décennie 2000, l'action menée pour le secteur agricole a gravité autour de 4 axes principaux : extension des surfaces irriguées, réhabilitation des périmètres irrigués, libération des contraintes liées au foncier, et mise en place de mécanismes incitatifs efficaces à destination des petits agriculteurs.

2.1.1.1. Objectifs atteints pour l'extension de l'irrigation

390. Au cours de la période 1998-2008, les investissements mobilisés pour développer l'irrigation se sont élevés à 5,6 milliards de dirhams, couvrant 90 540 ha irrigués, dont 82 000 ha en grande hydraulique. L'aménagement hydraulique à travers l'extension de l'irrigation a concerné plusieurs régions du pays notamment le Haouz, les Doukkala, le Gharb, le Loukkos, le Moyen Sebou, Boulemane, Essaouira, Taounate, Khénifra et Nador.

391. De même, la mise à niveau des périmètres d'irrigation a concerné près de 200.000 ha, et 100.000 ha additionnels ont bénéficié d'équipement en matériel d'irrigation localisé. Cette décennie a également connu l'amélioration notable des mesures cadres exigées pour la mise en place des équipements d'économie d'eau, avec :

- le relèvement du taux des subventions, accordées par l'Etat dans le cadre du Fonds de Développement Agricole (FDA) aux agriculteurs réalisant des projets d'irrigation économes en eau, d'un taux moyen de 17 % à 60 % ;
- la simplification des procédures d'octroi par l'instauration du guichet unique du FDA au niveau des structures de proximité du département de l'Agriculture ;
- le lancement des jalons d'une réforme institutionnelle de la grande irrigation à travers la réalisation d'un projet pionnier de partenariat public-privé pour la gestion déléguée du service de l'eau.

2.1.1.2. Privilégier l'investissement dans le domaine du foncier

392. La période 1998-2008 a été marquée par la mise en œuvre de réformes des régimes fonciers visant à réduire les obstacles institutionnels qui entravent l'investissement et l'amélioration de la production des agriculteurs. Ainsi, la législation relative à la réforme agraire a été modernisée par la simplification des procédures de régularisation et la levée des obligations incombant aux attributaires.

393. Malgré la pertinence et le volontarisme de ces réformes, leur portée demeure difficilement appréciable dans le court terme en raison des obstacles liés directement aux mécanismes de transfert du foncier.

394. Dans le cadre de la politique d'encouragement de l'investissement privé dans le secteur agricole, le domaine privé de l'Etat a été mobilisé au sein d'un programme de partenariat pour la mise en valeur des terres agricoles gérées par les sociétés d'état SODEA et SOGETA couvrant sur une superficie de 79 000 ha. Ces opérations ont suscité un grand intérêt auprès des opérateurs nationaux et internationaux, comme en atteste le montant de l'investissement généré par ces opérations de partenariat public-privé qui s'est élevé à 12,2 milliards de dirhams, assorti création de 30 500 emplois nouveaux.

2.1.1.3. Les incitations financières

395. Le système d'incitation au secteur agricole a évolué dans deux directions :

- Le renforcement de l'appui de l'Etat à l'investissement privé qui s'élève à plus de 5 milliards de dirhams pour la période 1998-2008, surtout depuis 2006 où le taux de subvention accordés aux investisseurs agricoles a été relevé.
- La réforme du Crédit Agricole du Maroc (CAM) qui a permis la mise en place d'un système moderne de financement capable de répondre aux besoins des exploitations modernes et bancarisables. Les axes principaux de la réforme du CAM s'articulent autour du financement des exploitations agricoles solvables conformément aux règles prudentielles bancaires et de la facilitation du financement des activités agricoles et rurales de la petite et moyenne exploitation agricole.
- Dans ce cadre, la fondation ARDI de micro crédit a été créée pour financer des petits et moyens agriculteurs qui participent à la réalisation de projets inscrits dans les grandes lignes de la politique agricole. De même, la Société de Financement Agricole Régionalisé a été mise en place, ciblant les petits agriculteurs porteurs de projets n'ayant pas accès au financement bancaire classique et justifiant de projets rentables et viables.

2.1.1.4. Le Plan Maroc Vert

396. Malgré toutes ces réformes, l'agriculture marocaine continue de souffrir d'un déficit de croissance et se trouve confronter à des choix délicats dans un contexte en profonde mutation : un potentiel de développement proprement colossal sur les marchés nationaux et internationaux avec des risques d'accélération marquée de la pauvreté en milieu rural.

397. Par rapport à ses « concurrents » du Sud, le bilan de développement du Maroc reste tendanciellement mitigé et très en deçà du potentiel du secteur agricole (emploi, investissement, débouchés nationaux, export, lutte contre la pauvreté). Les produits de l'agriculture sont avant tout destinés aux 30 millions de consommateurs marocains avec des denrées présentant un rapport qualité/prix parfois défavorable.

398. Lancé en 2008, le Plan Maroc vert ambitionne de transformer le secteur agricole et de relever ses nombreux défis. Il a pour objectif de propulser l'agriculture au premier rang des moteurs de croissance, d'accélérer la politique de lutte contre la pauvreté à la fois dans les campagnes, d'améliorer le pouvoir d'achat et du rapport qualité/prix pour le consommateur marocain sur le marché national, de rééquilibrer à long terme la balance alimentaire et améliorer la sécurité alimentaire.

399. Il repose sur deux piliers complémentaires :

* Le premier est axé sur un développement accéléré d'une agriculture moderne et productiviste, à haute valeur ajoutée. Il se décline en 8 plans de développements par filières autour d'une logique de conquête des débouchés nationaux et internationaux, en tenant compte des potentialités du pays :

1. quatre filières végétales à haute valeur ajoutée (maraîchage, agrumes, horticulture, olive) et
2. quatre filières dites « sociales » (Céréales et Fourrages, Filière Laitière, Filières Viandes).

* Le deuxième pilier vise une mise à niveau solidaire des acteurs les plus fragiles autour de programmes d'encadrement pour la production/valorisation et pour la reconversion. Il s'articule autour de Plans Régionaux identifiant des projets ciblés avec une proposition de valeur adaptée aux investisseurs sociaux.

400. Le Plan Maroc Vert est matérialisé par 700 à 900 transactions cibles avec des acteurs intermédiaires. Dans cette démarche la bataille clef est l'attraction d'une nouvelle vague massive d'investisseurs privés (investissements étrangers, acteurs nationaux structurés aujourd'hui absents du secteur) autour d'une « offre Maroc » ciblée de l'ordre de 10 milliards de dirhams par an sur 10 ans. Cette approche permettra un accès rapide, équitable et à grande échelle au foncier par la mise en location à long terme ou par le modèle d'agrégation.

401. Le Plan Maroc-Vert est accompagné de manière transversale par un ensemble de réformes structurelles et institutionnelles relatives au foncier, à l'eau, à la fiscalité et à l'aide aux acteurs par l'accès au crédit.

2.1.2. Le repositionnement de l'industrie : une nouvelle stratégie nationale

402. Le secteur industriel marocain a connu durant la période 1999-2007 une évolution globalement positive. La valeur ajoutée industrielle moyenne est estimée à près de 61 milliards de dirhams. Elle a connu une croissance moyenne annuelle de 4 %, avec un taux exceptionnel de 13 % en 2007.
403. Quant à la production industrielle, elle se chiffre à presque 196 milliards de dirhams, soit un taux de croissance moyen performant de l'ordre de 6 % lié en premier lieu à la progression notable de la production des industries chimiques, para-chimiques et agro-alimentaires.
404. L'investissement industriel qui dépasse 12 milliards de dirhams en moyenne annuelle, a enregistré des tendances positives allant de 11 % de croissance en 2004 à 16 % en 2007. Cependant, une évolution contrastée de l'emploi industriel permanent est à relever, notamment entre 1999 et 2007, où il n'a augmenté que de 1 %.
405. Les activités de l'export ont enregistré une performance notable, avec un taux de croissance moyen annuel de 7 % (soit 52 milliards de dirhams en moyenne), suite au résultat des activités des industries chimiques et para chimiques.
406. Le lancement de la stratégie industrielle « Plan Emergence » en 2005 a été motivé par l'ambition de tirer profit de la donne industrielle mondiale pour permettre au pays de faire face à ses défis économiques, notamment l'insuffisance de la croissance et le déséquilibre de la balance commerciale.
407. Dans ce contexte globalisé et très concurrentiel, il fallait avoir une véritable feuille de route qui redonne confiance et remobilise les secteurs en vue d'une visibilité. Le programme Emergence s'inscrit dans ce sens en apportant une nouvelle vision focalisée sur certaines filières capables de stimuler l'économie dans à l'horizon 2015. Il est structuré autour deux principaux axes :
- une accélération de la modernisation compétitive du tissu industriel existant ;
 - un ciblage volontariste des moteurs de croissance orientés vers l'export qui représenteront 70 % de la croissance industrielle d'ici 2015 (« Métiers Mondiaux du Maroc »).
408. Ces moteurs de croissance identifiés sont : l'offshoring, l'automobile, l'aéronautique l'électronique ainsi que les secteurs dits traditionnels : le textile-cuir, l'agro-alimentaire et la transformation des produits de la mer.



409. Ce programme suscite de fortes attentes avec des retombées considérables : la création de plus de 300.000 emplois, la réduction de 50 % du déficit commercial et le relèvement de la contribution du PIB industriel dans le PIB global de 16 à 23 %. Les progrès réalisés par certains secteurs industriels laissent présager un succès significatif de la formule retenue par le Royaume pour ce secteur : une industrie de niches stratégiques avec un positionnement intelligent sur la chaîne de valeur régionale et mondiale.

2.1.2.1. L'offshoring : la consécration d'un secteur porteur

410. Le secteur de l'offshoring a été défini comme le premier pilier de ce Programme, présentant un potentiel immédiat et réel en matière de création d'emplois et d'investissement. Le Maroc a fait preuve de volontarisme et inauguré ce secteur par l'installation des centres d'appels, dont les activités ont connu une croissance exponentielle ces dernières années, en impliquant plus de 140 acteurs en 2007 alors qu'ils étaient au nombre de 3 en 2001.

411. Ainsi, le Maroc ambitionne d'avoir une position leader sur le nearshoring francophone et hispanophone, grâce à sa proximité et à ses ressources humaines qualifiées. A l'horizon 2015, 15 milliards de dirhams de PIB additionnels et 100.000 emplois supplémentaires sont escomptés.

412. Une offre compétitive et adaptée aux besoins des investisseurs dans ce secteur a été proposée dont la pièce maîtresse est la mise en place de zones dédiées aux activités de l'offshoring. Celle-ci est accompagnée :

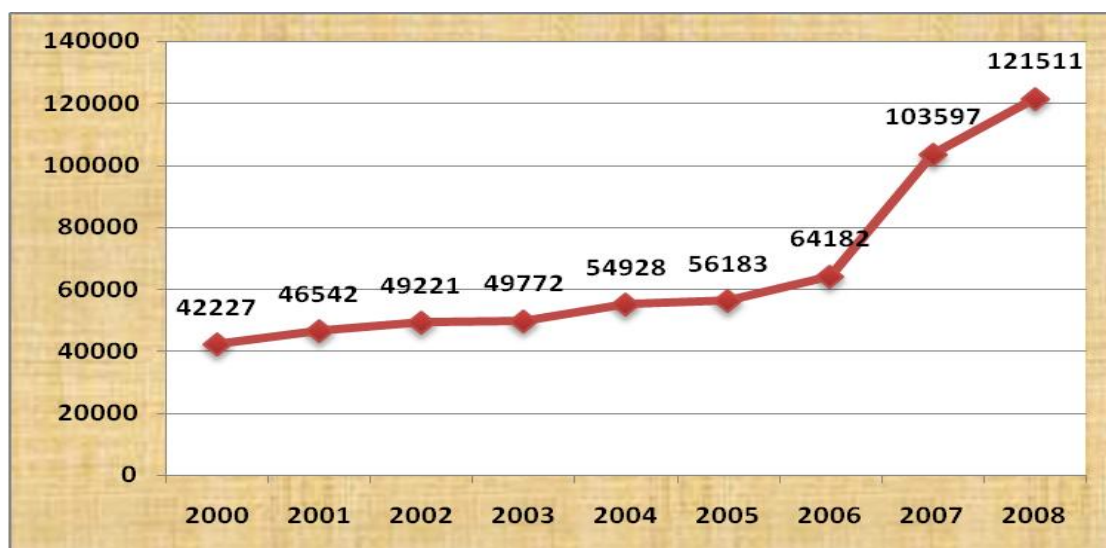
- d'une offre de services et d'infrastructures conforme aux meilleurs standards de qualité et de coût,
- d'un cadre fiscal incitatif,
- d'un Plan National de Formation adéquat, focalisé sur les métiers de l'offshoring pour 12 filières clés.

413. Moins de deux ans après le lancement de la stratégie pour ce secteur, deux zones sont déjà opérationnelles : Casanearshore et Rabat Technopolis. Elles prévoient de mettre à la disposition des entreprises des bureaux avec des superficies respectivement de 30 000 et 25 000 m² générant 55 000 emplois à l'horizon 2015.

2.1.2.2. L'automobile : un secteur dynamisé et prometteur

414. Le secteur automobile a été identifié parmi les moteurs de croissance de l'économie nationale, eu égard au potentiel qu'il a dégagé depuis plus d'une décennie. Afin d'assurer la pérennisation du secteur, le Maroc ne cesse de déployer des efforts dans le cadre d'une stratégie visant la création d'une base industrielle stable sur le long terme, autour d'un tissu d'équipementiers et de méga sites de construction automobile.

Graphique 24: Evolution des ventes de voitures neuves



Source : Association des importateurs de véhicules automobiles au Maroc (AIVAM)

415. La dernière illustration des efforts pour l'émergence de ce secteur au Maroc est l'investissement du Groupe Renault à Tanger en partenariat avec le Groupe Caisse de Dépôts et de Gestion (CDG). D'un montant de 600 millions d'Euros, ce projet vise la création d'un complexe industriel d'une capacité de 400.000 véhicules par an. Dans une première étape, une capacité opérationnelle de 200.000 véhicules par an est prévue à partir de 2010 destinés, à hauteur de 90 %, à l'exportation vers le marché européen en particulier.

416. Le projet permettra la création de près de 6.000 emplois directs et 30.000 indirects auquel il faut ajouter le site Somaca, dont la capacité s'élève à de 100.000 véhicules/an en 2009. Ce qui porte la capacité totale installée au Maroc à 500.000 véhicules/an.

2.1.2.3. L'aéronautique : un créneau qui se consolide

417. Profitant de sa proximité, le Maroc a su tirer profit de la tendance du secteur vers l'externalisation et bénéficié des premières installations de joint-ventures avec l'Europe. Le secteur a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de près de 4,1 milliards de dirhams. Il emploie plus de 6.500 personnes et enregistre une croissance annuelle de l'ordre de 25 %.

418. Depuis le début de cette décennie, le secteur aéronautique a ainsi connu une nouvelle étape dans le pays, avec un renforcement de sa base industrielle, la multiplication des acteurs de référence, la diversification des métiers et l'élargissement du positionnement le long de la chaîne de valeur. Cinq filières représentent près de 78 % des effectifs actuels du secteur: le câblage, la mécanique, la chaudronnerie, le composite et l'assemblage mécanique. De grandes références mondiales, dans le secteur, se sont implantées au Maroc: EADS, BOEING, SAFRAN, CREUZET/INDRAERO, ...



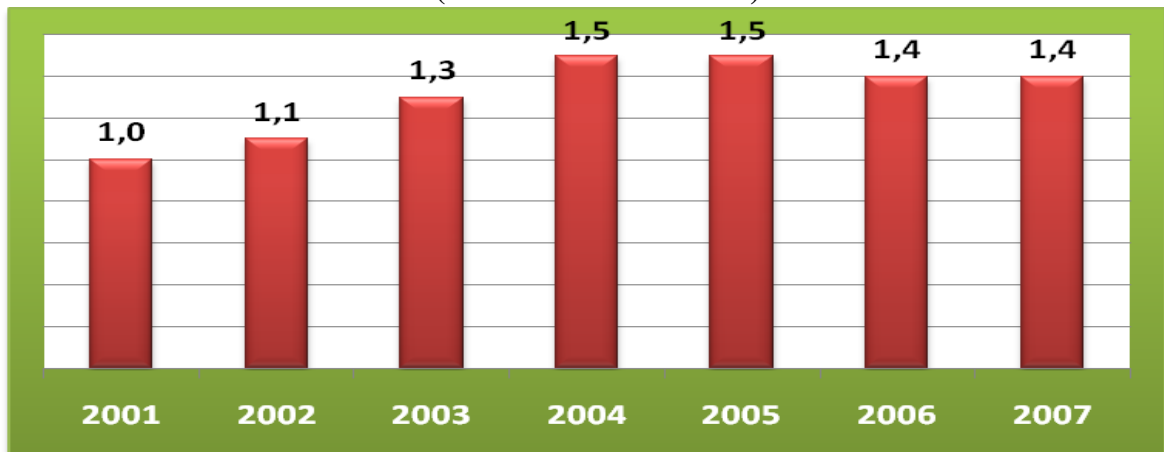
419. Pour renforcer la place du Maroc à l'échelle internationale et soutenir le développement de ce secteur, le Gouvernement a décidé de l'accompagner d'une stratégie visant la création de 20 000 emplois à l'horizon 2015 et la fourniture d'une offre compétitive consolidée essentiellement autour de l'élargissement de l'aéroport de Nouaceur. Le but est de répondre aux besoins qualitatifs et quantitatifs du secteur et de permettre un meilleur positionnement international au Royaume dans le domaine.

2.1.2.4. L'électronique : un potentiel à exploiter pour l'export

420. Le secteur électronique dont la quasi-totalité de la production est exportée, a réalisé une progression annuelle moyenne de 11 % pour les exportations, de 8 % pour le chiffre d'affaires et de 3 % pour l'effectif employé durant la période 1999-2007. Le chiffre d'affaires en 2007 a été de près de 1,4 milliards de dirhams avec un emploi de près de 6.000 personnes. Avec son coût de main d'œuvre compétitif et sa proximité logistique, le Maroc est bien positionné pour bénéficier de la tendance de sous-traitance des petites et moyennes séries aux pays low-cost suivie par l'industrie électronique pour approvisionner l'Europe.

421. C'est pourquoi une stratégie volontariste axée sur le développement de l'électronique de spécialité a été mise en place. Elle repose sur la construction d'une offre attractive incluant l'ensemble des facteurs de compétitivité, à savoir des infrastructures et services de qualité, un cadre incitatif agressif et une offre de formation en ressources humaines adéquates.

Graphique 25 : Evolution du chiffre d'affaires du secteur électronique
(en milliards de dirhams)



Source: Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies

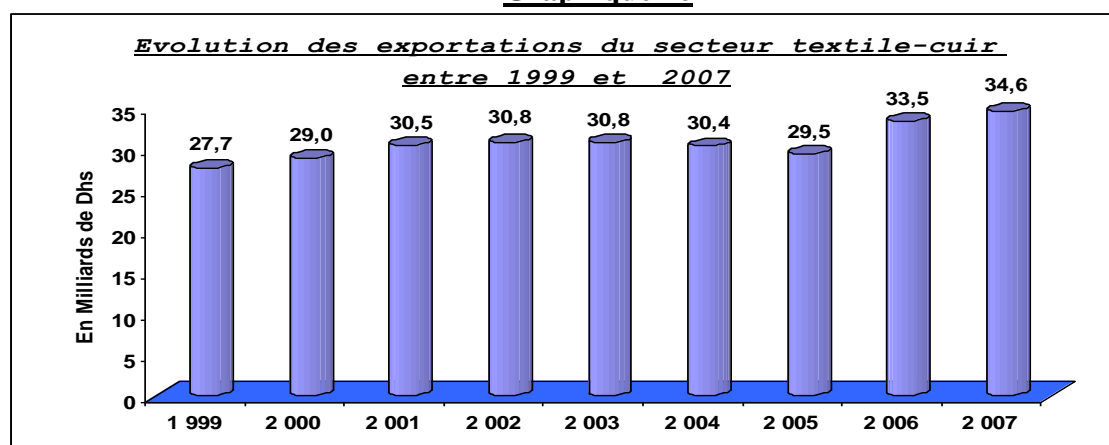
2.1.2.5. Le secteur Textile-Cuir: à la recherche d'un nouveau positionnement en haut de gamme

422. Dans le domaine industriel, le secteur du Textile-Cuir occupe une position stratégique en raison de son poids économique, sa contribution aux agrégats industriels et son impact social. Il représente 43 % des exportations des entreprises industrielles et comprend plus de 1 860 entreprises, soit environ 23 % des entreprises du domaine. Il est le premier secteur employeur, avec environ 209 000 emplois, soit 41 % de l'ensemble de l'emploi industriel.

423. Pour s'adapter à la suppression de l'Accord Multifibres qui a dominé le commerce dans ce secteur jusqu'en 2005 et faire face à la très forte concurrence induite par le nouveau système de l'OMC, notamment par les produits chinois sur le marché national et mondial, des Plans Emergences Textile et Cuir ont été signés respectivement en 2005 et 2006, dans le but d'aider les entreprises du secteur à se moderniser et à se repositionner en ciblant les produits de la mode à forte valeur ajoutée. Ainsi, l'Etat contribue à hauteur de 20 % du montant de l'investissement pour les projets dont l'enveloppe dépassant 200 millions de dirhams.

424. De plus, le Maroc s'est érigé, grâce au réseau d'accords de libre échange, en une plateforme de production et d'exportation et a été en mesure d'attirer des investissements d'environ 4 milliards de dirhams initiés par des opérateurs à l'échelle internationale. Il s'agit de Legler et Settavex dans le domaine du denim, de Fruit of the Loom dans le domaine de la maille et Martelli pour le délavage.

Graphique 26



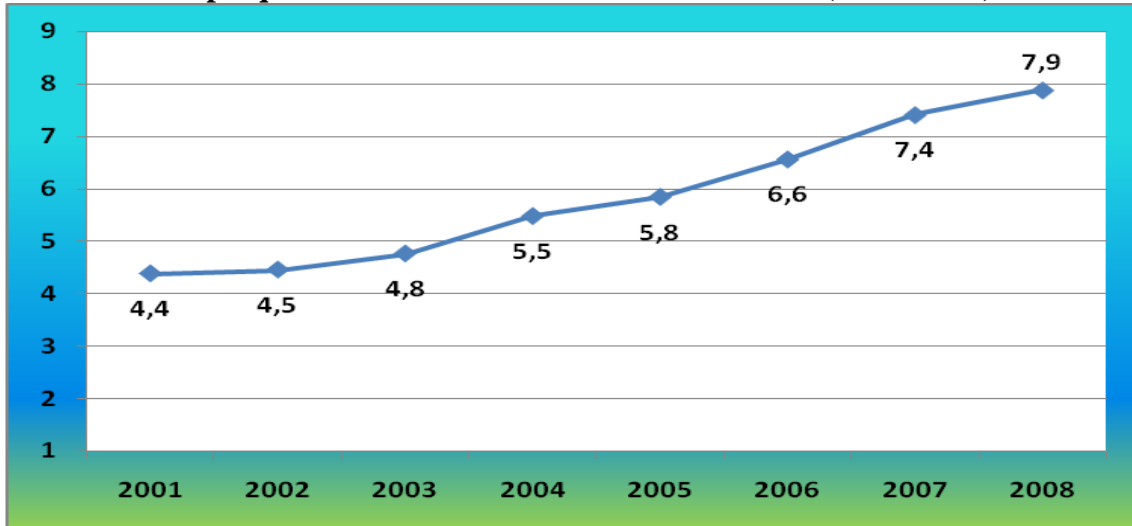
Source : Office des Changes

2.1.3. Le tourisme : confirmation du potentiel d'un secteur clé

425. A partir de 2004, le secteur du tourisme a enregistré des progrès réels et durables. Les arrivées touristiques sont passées d'un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 4 % entre 2000 et 2003 à 10 % entre 2004 et 2008. La barre des 7 millions de touristes par an a été dépassée en 2008.

426. Ces performances ont été accompagnées d'un saut quantitatif sans précédent en termes de trafic aérien international. Il est passé d'un TCAM de 2 % entre 2000 et 2003 à 16 % entre 2004 et 2007. Cette rupture dans l'évolution tendancielle des indicateurs est encore plus marquée pour les nuitées réalisées dans les établissements d'hébergement classés qui ont régressé entre 2000 et 2003 (-7 %) pour croître de l'ordre de 9 % entre 2004 et 2007.

Graphique 27 : Nombre des arrivées de touristes (en millions)



Source : Ministère du Tourisme

427. Les recettes touristiques ont connu la même dynamique de croissance, puisqu'elles sont passées d'un TCAM de +12 % entre 2000 et 2003 à 13 % entre 2004 et 2007. Elles ont représenté en 2007 la première source de devises pour le Maroc, bien que les recettes aient régressé de 5,6% en 2008 sous l'effet de la crise économique mondiale.

428. Enfin, les investissements étrangers dans le secteur ont fortement progressé entre 2001 et 2008, passant respectivement de 320 millions de dollars à 6,1 milliards dollars.

429. Toutes ces performances notoires ont permis de faire émerger le Maroc comme nouvelle destination touristique de référence dans le bassin méditerranéen. Elles sont le résultat de la Vision 2010. Cette dernière est la stratégie nationale pour ce secteur. Elle s'articule autour de six chantiers fondamentaux qui sont de véritables leviers opérationnels, permettant de concrétiser ses objectifs. Ces chantiers se rapportent au Produit, à la Formation, à l'Aérien, au Marketing et à la Communication, à l'Environnement Touristique et à l'Organisation Institutionnelle.



Encadré 6: Les principaux axes de la « Vision 2010 »

Le plan Azur : projet phare de développement du produit touristique. Il prévoit la construction de six stations balnéaires dernières générations, répartis sur l'ensemble du territoire. Il doit contribuer à l'augmentation de la capacité hôtelière prévue par la vision 2010 de 111 000 lits dont 70 000 lits hôteliers et la création de 200 000 emplois. L'investissement prévisionnel dans ces projets est d'une ampleur considérable totalisant 46 milliards de dirhams. Depuis le lancement du Plan Azur, les investissements supplémentaires spontanés dans le cadre d'Azur extension ou encore les projets conventionnés dépassent les estimations.

Le Plan Mada'In. Il a pour objectif l'amélioration des destinations existantes telles que Fès, Casablanca, Agadir, Tanger, Tétouan, etc. Cet axe passe par l'établissement de Plan de Développement Régionaux et Touristiques (PDRT).

Le Plan Biladi. A destination du tourisme interne, il a pour objectif de créer de nouvelles zones touristiques intégrées pour une capacité totale de 30 000 lits dont 11 000 lits en résidences hôtelières et 19 000 lits en campings.

La forte impulsion qui a été donnée au secteur avec la vision 2010 a commencé à s'essouffler en cette fin de décennie, non pas à cause de la faiblesse de l'amplitude de la stimulation initiale mais plus certainement parce qu'il était difficile de pouvoir anticiper toutes les contraintes qu'elle pouvait rencontrer en cours d'application. Ces adaptations et réajustements nécessaires sont, aujourd'hui, facilités, grâce aux enseignements qui ont été tirés du bilan de la Vision 2010.

430. Les retards ont été enregistrés dans la mise en œuvre de cette stratégie, notamment en ce qui concerne la livraison de certains projets. Des erreurs de jugement ont également été constatées au sujet des marchés ciblés qui n'ont pas été suffisamment diversifiés créant ainsi une dépendance vis-à-vis des marchés traditionnels de l'Europe occidentale. Il s'agit d'un facteur de risque très important du fait de la volatilité des modes de consommation et de la conjoncture économique. En fait, la Vision 2010 a davantage privilégié le quantitatif sur le qualitatif, alors que la qualité représente de plus en plus un facteur de différenciation face à une concurrence accrue.

431. Pour cette raison, le Souverain a demandé, lors des VII^{èmes} Assises du Tourisme (2007), l'ouverture du chantier de la Vision 2020 qui devrait s'inscrire dans la continuité mais tenir compte des enseignements tirés de la vision 2010. En particulier, cette nouvelle vision devrait assurer une articulation plus étroite entre le secteur touristique national et les autres secteurs économiques et sociaux, par la prise en considération des différentes contraintes (environnement, emploi et formation, aménagement du territoire...).

432. Plus tard, le Souverain a appelé "le gouvernement, les autorités locales et les professionnels du secteur à se mobiliser et à conjuguer leurs efforts pour développer l'industrie touristique dans notre pays" à l'occasion des IX^{èmes} Assises du Tourisme (2009).

433. D'ailleurs, ces Assises ont été l'occasion de confirmer la position du secteur touristique en tant que priorité nationale, de réaffirmer l'engagement de l'ensemble des acteurs dans la dynamique de l'investissement et de mettre l'accent sur les enjeux majeurs du moment. Elles ont également coïncidé avec l'inauguration officielle de la première station balnéaire du "Plan Azur", "Méditerranéa Saïdia".

2.1.4. Stratégie Maroc-export

434. Le développement d'une vision claire de promotion de l'offre exportable constitue à l'évidence un pré-requis d'abord, pour mieux saisir les opportunités découlant des accords de libre échange conclus par le Royaume, ensuite, pour concrétiser les objectifs arrêtés dans le cadre des autres stratégies sectorielles (Plan Maroc Vert, Emergence, Plan Azur, ...).

435. En effet, les différents plans sectoriels actuellement à l'œuvre seraient incomplets s'ils n'étaient pas relayés par une stratégie volontariste favorisant le renforcement des acquis du secteur des exportations et le positionnement progressif du Royaume dans plusieurs marchés porteurs.

436. La stratégie Maroc Export Plus s'est assignée comme objectif de tripler le volume des exportations sur la période 2009-2018 et d'impliquer plus de 2000 entreprises dans ce processus. L'évolution des exportations marocaines prévue à l'horizon 2018 montre que c'est le secteur automobile qui connaîtra le rythme de progression le plus élevé avec 33%, suivi de l'agriculture et l'agroalimentaire (19 %), l'électronique et l'électricité (16 %), le textile et le cuir (13 %) et le secteur d'offshoring et des TIC (10 %).

437. Le plan s'articule autour des trois axes suivants :

- promotion des secteurs productifs possédant déjà une politique à l'export et qu'il s'agit de rehausser,
- renforcement de la présence des entreprises marocaines sur les marchés extérieurs traditionnels puis la diversification progressive des débouchés par l'ouverture sur de nouveaux marchés,
- encouragement des entreprises non exportatrices à s'orienter vers l'export et l'incitation des entreprises exportatrices à augmenter leurs transactions avec l'étranger par le biais de contrats de croissance spécifiques.

438. Pour accompagner les entreprises exportatrices, un Contrat-Programme est prévu et concerne la préparation d'études sur les marchés prioritaires, le soutien financier des exportateurs pour la promotion de leurs produits, ainsi que la mise en place de programmes de formation. D'autres mesures ont été prises pour renforcer les capacités exportatrices de différents acteurs, notamment l'audit des entreprises et la veille stratégique pour développer une culture d'anticipation et de gestion des données concurrentielles internationales.

439. Au demeurant, cette stratégie ambitieuse serait opportune pour résorber, du moins partiellement, le déficit en termes de compétitivité de l'offre exportable. Elle ne devrait pas oblitérer la nécessité de résoudre les autres dimensions liées à la compétitivité structurelle, dont notamment la productivité, la logistique et le financement.

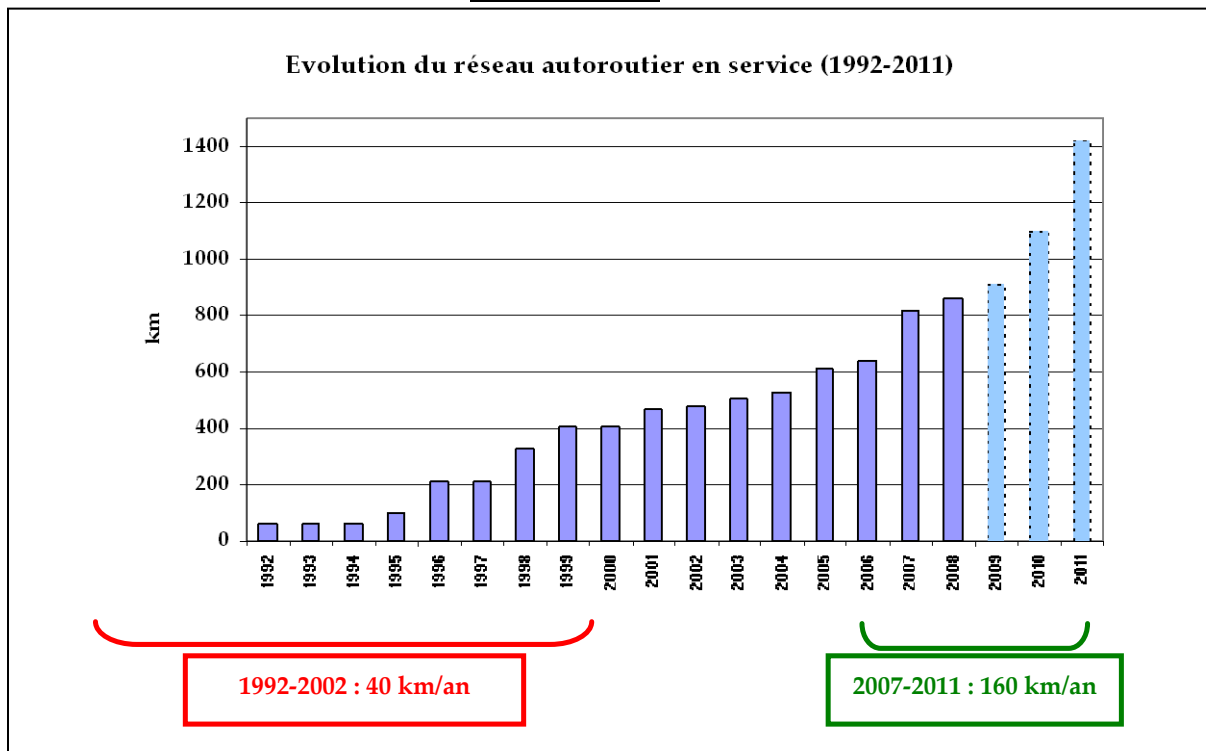
2.2. Des infrastructures en expansion

440. L'essor du Maroc est aussi tributaire de ses infrastructures qui servent tant de support que de contributeur à son développement. Des investissements et des réalisations très importants ont été réalisés durant la décennie 2000.

2.2.1. L'expansion du réseau autoroutier et routier

441. Le Royaume est rapidement passé d'un niveau de construction de 40 km d'autoroutes par an, dans la décennie 1990, à 160 km par an depuis 2006. Le réseau autoroutier national totalisera, en juillet 2009, un linéaire de 911 km reliant plusieurs grandes régions du Royaume.

Graphique 28



Source : Ministère de l'Équipement et du Transport



442. Les volumes d'investissement ont également suivi et ont complètement changé de dimension. Les financements nécessaires ont été mobilisés et sécurisés très en amont au lancement des projets. Le Fonds Hassan II a servi, à cet égard, de levier stratégique pour le budget public et les apports des bailleurs de fonds.

443. Dans ce secteur, l'investissement est passé de près de 600 millions de dirhams par an, dans les années 90, à plus de 4 milliards de dirhams en moyenne depuis 2006, totalisant près de 23 milliards de dirhams entre 1999 et 2008. En 2015, le réseau autoroutier national comportera un linéaire de près de 1.800 km qui reliera toutes des villes du Royaume de plus de 400.000 habitants.

444. En outre, plusieurs projets routiers ont été lancés et en particulier:

- **La rocade Méditerranéenne** qui constitue un axe structurant à fort impact sur le développement économique et social du Nord du Maroc. Il permet de relier les villes de Tanger à l'Ouest à Saïdia à l'Est sur une longueur de 510 km (300 km de routes existantes à réaménager et 210 km de routes nouvelles à construire), et devra être intégralement achevée en 2011. Ce projet a mobilisé un investissement total de 5 milliards de dirhams, sur la période 1999-2008. Un financement de 1,8 milliards de dirhams est également mobilisé à partir de 2009.
- **Le programme des voies expressives.** A coté du réseau autoroutier et en vue de décongestionner la circulation sur les axes à fort trafic, le Maroc a entrepris un programme ambitieux de voies expressives, consistant à améliorer et dédoubler des axes structurants du réseau routier national et qui a connu un grand élan depuis 1999. Aujourd'hui, Il a atteint un stade très avancé dans sa réalisation pour atteindre un linéaire de 630 km avec un coût total de 6,6 milliard de dirhams.

2.2.2. Le développement portuaire

445. Le Maroc qui bénéficie de deux façades maritimes d'une longueur d'environ 3.500 km, a développé une ambition à la mesure de son potentiel maritime et se donne tous les moyens pour la réaliser.

446. Les grands projets portuaires de la décennie 2000, Tanger Med I, Tanger Med II et Nador West Med représentent un complexe intégré, portuaire, industriel énergétique et commercial programmé pour être opérationnel en 2015. Il s'agit de véritables locomotives de développement pour l'ensemble des secteurs de l'économie nationale, des pôles de développement pour la façade méditerranéenne et des instruments structurants de l'aménagement et du développement territorial.

447. En fait, ces projets réconcilient certainement le Maroc avec sa vocation maritime et renforcent sa connectivité grâce au volume des investissements, aux plateformes logistiques, aux offres industrielles, commerciales et de services des zones franches qui y sont ou y seront adossées, aux partenariats public-privé qu'ils suscitent ou susciteront et à la création d'emploi.

448. Le complexe portuaire Tanger Med a permis au Maroc, classé 78ème selon l'indice de connectivité maritime de la CNUCED en 2004, de passer au 33ème rang en 2008. Il est désormais 2ème en Afrique après l'Egypte et bien devant l'Afrique du Sud et d'autres pays d'Afrique du Nord. Ce classement sera certainement amélioré après la mise en service de Tanger Med II et la réalisation du projet Nador West Med.
449. Par ailleurs, la décennie 2000 a permis de grandes opérations de modernisation et de développement des ouvrages portuaires qui ont mobilisé 11 milliards de dirhams de crédits budgétaires (hors Tanger-Med).
450. Le secteur portuaire a fait l'objet d'une réforme profonde et globale (loi n°15-02) en 2006 qui s'est traduite par une réorganisation complète de la gouvernance du secteur portuaire et de son schéma de développement. Cette réforme a eu des retombées positives sur les opérateurs économiques, notamment par la réduction du coût de passage portuaire, l'amélioration de la qualité de service rendu et l'incitation à l'investissement privé dans les infrastructures et l'exploitation portuaires.

Encadré 7 : Complexe portuaire Tanger-Med

Lancé à l'initiative de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le port Tanger méditerranée compte parmi les projets les plus importants dans le secteur portuaire national. Sa réalisation permettra au Maroc de se doter d'un port de transbordement d'une grande envergure. Il sera adossé à des zones franches logistiques, commerciales et industrielles et doté d'infrastructures performantes routières, ferroviaires et de communication.

Ce projet est la manifestation de la politique d'ouverture du Maroc, visant à transformer les atouts du Royaume en investissements nationaux et étrangers, en emplois et en croissance économique. Tanger Med permettra ainsi au pays de :

- Créer des emplois en attirant des investisseurs privés dans la zone touristique, les zones franches commerciale et logistique, et positionner le nord du Maroc comme plate-forme logistique pour le marché européen fort de centaines de millions de consommateurs, s'appuyant sur l'accord de Libre Echange avec l'Union Européenne ;
- Favoriser les exportations, en dotant aussi bien les zones franches que les pôles économiques marocains, d'un port performant ;
- Ré-équilibrer l'aménagement du territoire en faveur de la région Nord ;
- Favoriser le développement du tourisme.

Le coût de ce complexe est d'environ 11 milliards de dirhams. Ce coût concerne les composantes suivantes : construction et équipement du nouveau port, aménagement des zones franches, infrastructures de connexion (autoroute et voie ferré) et travaux hors site (eau, électricité, téléphone).

Les travaux de construction des infrastructures de base de Tanger-Méditerranée ont été réalisés conformément au calendrier initial, faisant de ce projet un modèle de gestion publique et de partenariat public-privé.

Tanger Med a connu l'afflux des leaders portuaires mondiaux. Les travaux du premier Terminal à conteneur ont commencé en mai 2006 et a été mis en service sous la Présidence de

Sa Majesté le Roi en juillet 2007. Le deuxième Terminal à conteneurs a été mis en service en août 2008.

L'extension prévue à l'est de Tanger-Med I (Tanger Med II) permettra l'émergence d'un complexe portuaire d'une capacité globale de 8,5 millions de conteneurs, pour devenir ainsi une des plus importantes plateformes logistiques de référence à conteneurs à l'échelle mondiale.

Source : Ministère de l'Équipement et du Transport

2.2.3. Le réseau ferroviaire en mutation

451. Le secteur ferroviaire Marocain a connu des grandes mutations durant la période 1999-2008. D'abord, il a subi une phase de restructuration et de repositionnement stratégique qui a permis de mobiliser 17 milliards de dirhams d'investissements. Ensuite, ce secteur a notamment connu :

- une évolution de son activité avec une croissance très importante des différents trafics : nombre de passagers passant de 12,2 millions en 1999 à près de 28 millions en 2008 et fret des phosphates passant de 20 à 29 millions de tonnes sur la même période,
- le lancement pour la 1^{ère} fois depuis des décennies de nouvelles lignes ferroviaires, en l'occurrence la ligne Taourirt–Nador et la liaison au port de Tanger-Med, ouvrant ainsi le réseau national sur la méditerranée ;
- une augmentation de la capacité et l'amélioration des services aux usagers, à travers des projets de réhabilitation et d'extension des gares ferroviaires (notamment Casablanca, Tanger, Marrakech, Rabat), la mise en exploitation d'une nouvelle génération de matériel roulant, en particulier les trains à deux étages ;
- le début de mise en œuvre d'un plan de diversification des activités, telles la logistique, avec un réseau de plates-formes dont la première unité est déjà opérationnelle à Casablanca Mita.

452. Pour améliorer la capacité du réseau et répondre à l'évolution spectaculaire de la demande, un schéma directeur pour le développement d'un réseau ferré de lignes pour Trains à Grande Vitesse au Maroc (TGVM) a été finalisé en 2007. Le projet TGV marocain prévoit la construction d'un réseau de 1500 km devant relier à l'horizon 2030-35 :

- Tanger à Agadir via Rabat, Casablanca, Marrakech et Essaouira en moins de 4 heures (Ligne Atlantique),
- Casablanca à Oujda via Meknès et Fès en moins de 3 heures (Ligne Maghrébine).



2.2.4. La libéralisation du transport aérien et la dynamisation des projets aéroportuaires

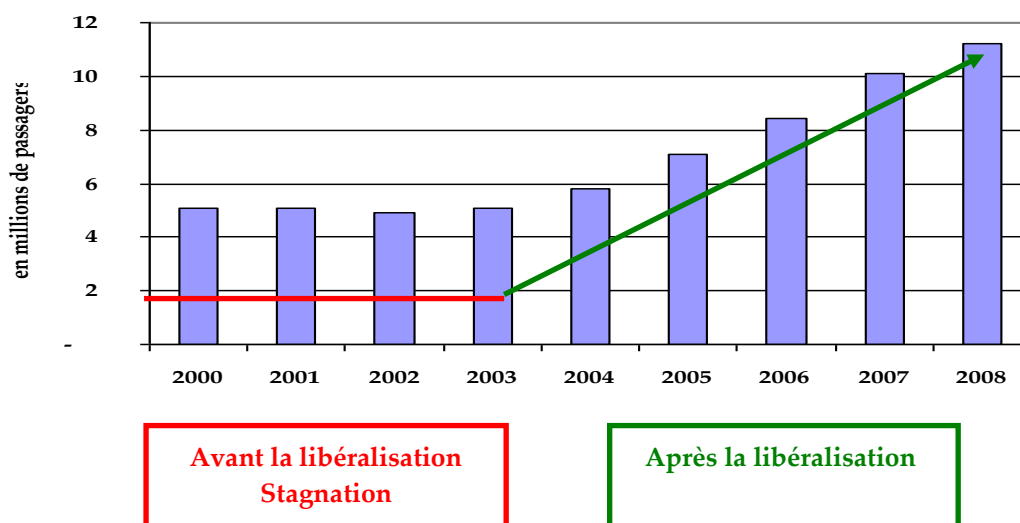
453. A partir de 2004, le Maroc a mis en œuvre une politique de libéralisation du secteur du transport aérien et d'ouverture de l'espace aérien national. Des résultats probants et encourageants ont été enregistrés dans le cadre de la politique de libéralisation :

- 29 nouvelles compagnies étrangères assurent des vols réguliers avec le Maroc et deux nouvelles compagnies low-cost, Atlas-blue et Jet4you, ont été mises en place respectivement en 2004 et 2006,
- 37 pays et 66 aéroports étrangers sont desservis par des vols réguliers à partir du Maroc contre 29 pays et 43 aéroports en 2003. L'offre internationale est de 1130 vols par semaine à fin 2008 contre 560 vols en 2003,
- le trafic aérien international n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années avec des taux de croissance en totale rupture avec le passé (18 % en moyenne annuelle). L'année 2008 a connu un trafic total international de 11,2 millions de passagers contre 5,2 millions seulement en 2003,
- des baisses tarifaires significatives ont été enregistrées sur les vols vers les destinations touristiques avec l'intensification de la concurrence. Pour rendre les vols intérieurs plus accessibles, la RAM a adoptée une nouvelle politique tarifaire.

454. La libéralisation du secteur suppose un développement aéroportuaire plus conséquent. Ainsi, des investissements importants ont été consacrés aux aéroports à partir de 2003 pour un montant total de 3,3 milliards de dirhams. La capacité des aéroports marocains est passée de 12 millions de passagers en 1999 à près de 23 millions en 2008 et l'aéroport de Casablanca a été consacré comme hub international.

Graphique 29

Evolution du trafic aérien international (2000-2008)



Source : Ministère de l'Équipement et du Transport



455. La fin de l'année 2006 a été marquée par la conclusion de l'accord Open Sky avec l'Union Européenne. Il s'agit d'une première pour un pays non membre de cet espace régional qui est à la fois, une consécration des réformes ambitieuses engagées et une reconnaissance du degré de maturité de l'aérien dans le pays.

2.2.5. L'évolution du secteur énergétique

456. Durant les dix dernières années, la consommation énergétique a connu une forte progression, avec un taux moyen annuel de 4,4 %. A fin 2008, elle s'élevait à 14,9 millions de tonnes équivalent pétrole (Tep), contre 9,7 millions Tep en 1999.

457. Du fait que la consommation énergétique est couverte à 97,3 % par des importations, le Maroc est soumis à une forte dépendance extérieure, combinée à une tendance haussière des cours des produits énergétiques. Ainsi, la facture énergétique s'est élevée à 52 milliards dirhams en 2007 et près de 71 milliards dirhams en 2008, contre seulement 21 milliards dirhams en 2003, le pétrole représentant plus de 85 % de ces montants.

458. D'ailleurs, le soutien budgétaire de l'Etat aux produits pétroliers a beaucoup augmenté, passant de près de 700 millions dirhams en 2003 à plus de 25 milliards dirhams en 2008 afin d'atténuer l'impact de l'envolée des prix sur les consommateurs et les secteurs productifs.

459. Grâce à un nouveau code des hydrocarbures, adopté en février 2000, l'exploration pétrolière au Maroc a connu un afflux sans précédent de sociétés pétrolières internationales. Le nombre de permis de recherche est ainsi passé de 5 en 1999 à 110 permis actuellement, couvrant une superficie de 196.386 km², dont 41 % en offshore. La création de l'Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM) en 2005, a également contribué à ce développement de la prospection par l'étude en amont et la promotion des bassins sédimentaires. Cet office est le résultat de la fusion du Bureau de Recherches et de Participations Minières (BRPM) avec l'Office National de Recherches et d'Exploitation Pétrolières (ONAREP).

460. Le secteur énergétique qui était monopolistique et à dominante publique jusqu'à la fin des années 90, s'est ouvert progressivement à l'initiative et au financement privés. Depuis l'année 2000, des opérateurs privés assurent près de 60 % de la production d'électricité dans le cadre de contrats exclusifs de long terme avec l'Office National de l'Electricité (ONE).

461. De même, la distribution de l'électricité dans les villes de Casablanca, Rabat, Tanger et Tétouan a été concédée à des sociétés privées. Les activités de distribution et de raffinage des produits pétroliers sont libéralisées, le raffinage ayant bénéficié d'une protection temporaire des importations jusqu'à fin 2008.

462. Il a d'ailleurs a connu des développements importants durant cette décennie, dont notamment la généralisation de l'accès à l'électricité, l'exploration des énergies renouvelables et le développement de l'exploration pétrolière.
463. Les énergies renouvelables prennent progressivement place dans le bouquet énergétique marocain. Deux premiers parcs éoliens ont été mis en service durant les dix dernières années, Abdelhalek Torrès (Tétouan) et Amogdoul (Essaouira), de puissance respective 50 MW et 60 MW. L'énergie solaire a également connu différentes applications, soit en matière de production d'électricité (centrale photovoltaïque de 50 MW à Tit Mellil), d'électrification rurale ou de production d'eau chaude.
464. Par ailleurs, le Maroc a valorisé le gaz naturel issu de la redevance du Gazoduc Maroc-Europe, permettant ainsi d'introduire à Tahaddart, près de Tanger, une nouvelle filière de production d'électricité, moins polluante et plus efficiente que celles existantes.
465. Enfin, la protection de l'environnement est progressivement prise en compte dans les choix énergétiques du pays puisque depuis janvier 2009, seuls deux carburants aux émissions atmosphériques réduites, sont commercialisés.
466. Malgré les efforts consentis, le secteur énergétique national reste confronté à de nombreuses faiblesses qui ne lui permettent pas d'assurer la sécurité d'approvisionnement en énergie du pays, premier défi de toute politique énergétique. Le secteur devra aussi relever le défi de la compétitivité de l'énergie, inhérent à l'ouverture de l'économie marocaine et à la libéralisation des échanges.
467. Pour répondre à ces enjeux, une nouvelle stratégie énergétique a été élaborée, dans le cadre d'une vision prospective et sur la base d'options technologiques et économiques réalistes.
468. Les changements climatiques auront également des impacts sur les politiques énergétiques en raison du coût de plus en plus élevé de l'énergie. Le recours aux énergies renouvelables devra être développé et la production électrique modernisée dans une optique de réduction des émissions de gaz à effets de serre et de limitation de notre dépendance énergétique, actuellement quasi-totale et qui risque de devenir un obstacle au développement.

Encadré 8 : Principaux axes de la nouvelle stratégie énergétique

Electricité. Un Plan National d'Actions Prioritaires dans le secteur électrique est mis en œuvre depuis le 15 avril 2008. Il vise à rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité durant la période 2008-2012. Les dispositions retenues prévoient d'une part, le renforcement de l'offre par la construction de nouvelles capacités de production et d'autre part, l'amélioration des dispositifs d'efficacité énergétique. Il est également prévu de réorganiser le secteur électrique afin de mieux l'intégrer dans le marché euro-méditerranéen,



de favoriser la construction et le financement des capacités de production, de mieux organiser ses différentes composantes et d'en assurer la régulation.

Energies renouvelables. D'ici 2012, la part des énergies renouvelables devrait représenter près de 10 % du bilan énergétique et près de 20 % de la puissance électrique installée en mettant en service de nouvelles centrales totalisant 1440 MW en éolien et 400 MW en hydroélectricité et en déployant 400.000 m² de panneaux solaires nouveaux. A l'horizon 2020-2030, tout le potentiel éolien réalisable, estimé à 7000 MW, pourrait être exploité, en fonction de la qualification des sites et des incitations qui seraient octroyées. La puissance hydroélectrique installée sera portée de 1 730 MW actuellement à 2 700 MW par la construction de nouveaux barrages et stations de transfert d'énergie par pompage.

Produits pétroliers. La part des produits pétroliers dans la balance énergétique sera réduite de près de 60 % aujourd'hui à environ 40 % d'ici 2030. A terme, une tarification moins interventionniste et une libéralisation maîtrisée plus large de l'aval pétrolier contribueront à mieux refléter les conditions du marché des produits pétroliers et à le rendre plus concurrentiel. La sécurisation de l'approvisionnement régulier du Maroc en produits pétroliers est basée sur la diversification des sources d'importation, la multiplication des points d'entrée et des moyens de réception portuaires, le renforcement et la régionalisation des capacités de stockage et le respect de l'obligation de constituer des stocks de sécurité.

Efficacité énergétique. Considérée comme une révolution énergétique de par les changements technologiques et de comportement sociétal qu'elle implique, l'efficacité énergétique permettra au Maroc de réaliser des économies d'énergie de 15 % en 2020 et de près de 25 % en 2030.

2.2.6. L'essor important des télécommunications et des infrastructures d'accueil

469. Le secteur des télécommunications et des technologies de l'information a connu au Maroc un essor sans précédent pendant la décennie 2000 grâce à la mise en place d'un processus de libéralisation et d'équipement qui a complètement transformé les réseaux, amélioré leurs performances et étendu l'accès à leurs services. D'ailleurs, l'expérience marocaine est citée comme un modèle pionnier dans la région MENA.

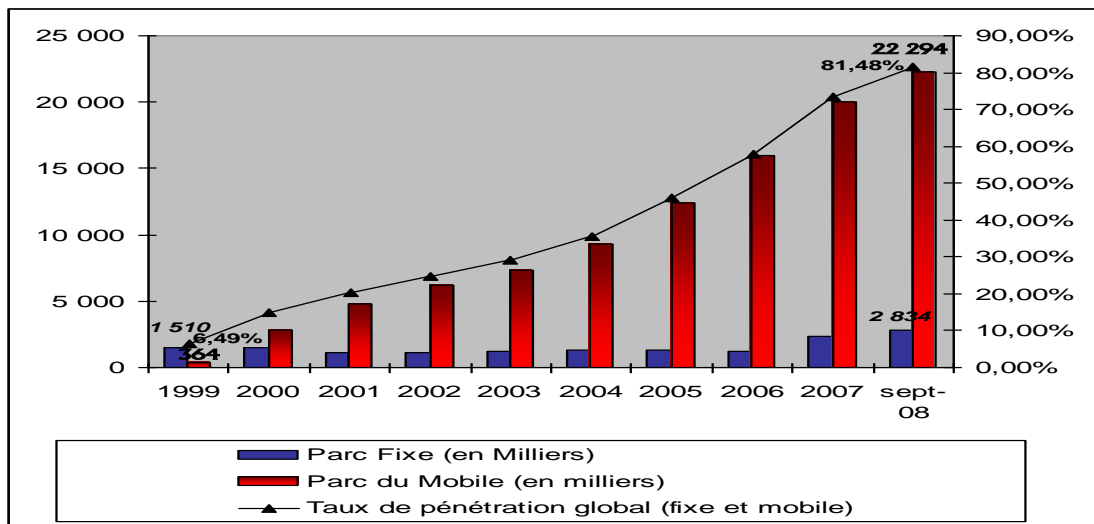
470. Le tournant qu'a connu ce secteur a été la fin de monopole dans le marché des télécommunications, suite au démantèlement de l'ancien office national des postes et des télécommunications et la création d'une autorité indépendante de réglementation et de régulation, l'Agence Nationale de la Régulation des Télécommunications (ANRT). L'arrivée de nouveaux opérateurs a été bénéfique aux citoyens et aux entreprises puisqu'elle a permis une multiplication des offres, une amélioration de la qualité de service et une diminution des tarifs.



471. Plus précisément, une nouvelle stratégie de libéralisation avait été adoptée en l'an 2000 dans le but d'introduire la concurrence dans différents segments : la téléphonie fixe, Internet et les communications internationales. L'attribution de nouvelles licences de télécommunication au cours de ces dernières années et l'ouverture de tous les segments du marché des télécommunications à la concurrence en 2005 a initié une nouvelle ère de développement de ce secteur qui a réussi à drainer plus de 40 % des investissements directs étrangers au Maroc.

472. En somme, cette politique maîtrisée de libéralisation a permis un développement significatif du secteur. Le nombre d'abonnés est passé de 1,6 millions fixe et mobile en 1998, à 25 millions d'abonnés, dont près de 22,3 millions de mobiles à fin septembre 2008. Le parc des abonnés Internet dépasse 834 000 et réalise un taux de progression annuel de plus de 43 %, sur la période allant de mars 2008 à mars 2009.

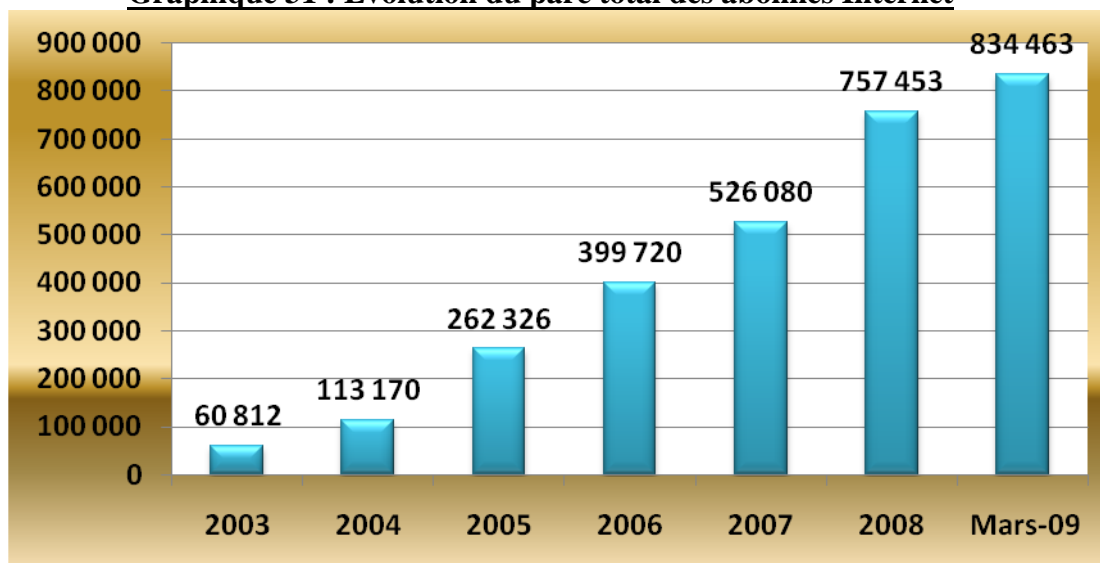
Graphique 30 : Taux de pénétration global (fixe et mobile)



Source : ANRT

473. Quant au nombre d'internautes, il a été multiplié par 2 depuis 2007 pour atteindre les 8,4 millions à fin juin 2008. La quasi-totalité des abonnements au Maroc sont à haut débit et l'ADSL, tout comme la 3G, sont aujourd'hui accessibles sur la majorité du territoire national. Ces performances impressionnantes du secteur des télécommunications a permis une activité intense au Maroc dans le domaine de l'offshoring, en particulier des centres d'appel.

Graphique 31 : Evolution du parc total des abonnés Internet



Source : ANRT

2.2.7. Technologies de l'information : Les nouveaux projets structurants

474. L'ambition du Maroc dans le domaine des nouvelles technologies ne se limite pas à l'offre d'infrastructures performantes et compétitives. Une série de projets structurants a vu le jour, notamment pour élargir l'accès à ces nouvelles technologies.
475. Le programme *GENIE et NAFID@*, d'un coût global de plus d'un milliard dirhams, a été lancé par le Souverain en 2005. Il concerne 6,2 millions d'élèves, 230.000 enseignants à former, 8.604 écoles, collèges et lycées à équiper et à connecter à l'Internet.
476. Le programme *GALILEO* mis en œuvre à l'issue d'un accord de coopération avec l'Union Européenne, conclu le 12 décembre 2006. Il s'agit d'un système de navigation et de positionnement par satellites cofinancé par l'Union européenne et l'Agence Spatiale Européenne (ESA). Son potentiel est énorme dans la mesure où il peut servir dans de nombreux secteurs tels que le transport, la navigation maritime, l'agriculture, le tourisme, les services sociaux, la justice et les douanes, la recherche et le sauvetage et les loisirs.
477. Le Programme d'Accès généralisé aux Télécommunications (PACTE) qui a été lancé en 2008, devrait permettre à terme à tous les marocains de communiquer grâce aux ressources du fonds du Service Universel. Il cible toutes les localités, dites « blanches », où il n'existe encore aucun moyen de télécommunications. Ces localités rurales qui sont au nombre de 9.263, seront couvertes à l'horizon 2011 pour un investissement de 1,4 milliards dirhams.



2.2.8. Quelques grands projets urbains

478. Le Maroc s'est également lancé dans des projets urbains d'une grande envergure qui reflètent la nouvelle ambition nationale pour les deux grandes métropoles du pays : Rabat et Casablanca.

2.2.8.1. Le projet Bouregreg

479. L'aménagement de la vallée du Bouregreg a pour objectif de faire de cette espace, une charnière organique entre la ville de Rabat et de Salé, aussi bien pour le passage d'une rive à l'autre, que pour l'utilisation en commun de lieux publics. En fait, cette vallée deviendra à terme une cité par elle-même et non plus un simple lieu de transit.

480. Dans ce but, divers idées relatives à l'agencement du site ont été retenues :

- aménager un espace de l'ordre de 6000 ha entre Rabat et Salé pour en faire un lieu de cohésion et d'intégration des deux villes ;
- œuvrer pour que ce site retrouve la splendeur des temps anciens, à travers des projets orientés vers l'avenir ;
- sauvegarder le milieu écologique de manière durable par des mesures multiformes et variées au niveau de l'environnement marin, de la faune et de la flore, en éradiquant les points de nuisance et les sources de pollution ;
- mettre à l'honneur les monuments historiques tels que le Chellah, les Oudayas et l'esplanade de la mosquée Hassan ;
- aménager cet espace pour favoriser des projets créateurs de richesse : niches pour la formation et le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, centres d'affaires, de commerce, de services et zones de tourisme, de divertissement et de loisirs.

481. Depuis son lancement en 2006, le Projet Bouregreg a pris un tournant décisif sur la voie de sa concrétisation : Les études et travaux de Séquence I, dénommée Bab Al Bahr ont été achevés et ceux de la Séquence II, Amwaj, sont en cours pour respecter les échéances de finalisation et de développement prévues pour 2010. Quatre autres séquences de ce projet dont certaines sont à un stade déjà avancé, sont appelées à connaître le même traitement dans le cadre d'une démarche globale et intégrée.

2.2.8.2. Le nouveau Schéma Directeur d'aménagement urbain du grand Casablanca

482. Le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) de Casablanca, la plus grande ville et capitale économique du Maroc, est l'aboutissement de nombreuses années d'études prospectives et de planification urbaine. Le SDAU du Grand Casablanca, présenté au Souverain en 2008, adopte des stratégies nouvelles de développement urbain par rapport aux orientations du passé afin de le hisser au rang des grandes métropoles.



483. Dans la vingtaine d'années à venir, le territoire de la ville sera développé sous forme de quartiers différenciés et complémentaires. Il bénéficiera de 2 500 hectares d'extensions aux limites du centre ville, soit plus de 20% du tissu urbain actuel, en plus des 730 ha des périmètres opérationnels, à savoir Anfa, Sidi Moumen et le front de mer. Au total, 22 876 hectares seront ouverts à l'urbanisation au niveau du Grand Casablanca. 1 733 ha de cette superficie seront réservés aux grands projets urbains, résidentiels et tertiaires, 6 142 ha seront destinés aux nouvelles zones d'activités économiques, 13 305 ha aux nouveaux pôles de développement résidentiel et 1 696 ha aux nouveaux sites de développement balnéaire.

2.3. Une conduite efficiente des réformes

484. Les grands chantiers de la décennie 2000 ont changé le visage du pays sur l'ensemble de son territoire et témoignent d'une profonde volonté de le mettre sur le chemin d'un développement global. Ils participent à la transformation de sa structure et à l'amélioration de son potentiel de croissance, de son attractivité et de sa capacité à créer du bien-être pour l'ensemble des citoyens et des territoires.

485. Les chantiers entamés traduisent cette volonté d'asseoir le développement sur des fondations solides et pérennes. Ces chantiers présentent au moins trois grands traits caractéristiques et distinctifs :

- le volontarisme : A plusieurs égards, cette décennie a permis un changement d'échelle en matière d'infrastructures, d'investissements et de réformes. Le pays a lancé des projets de grande envergure, financés par des montants substantiels d'investissements qui s'évaluent en centaines de milliards dirhams. Il a également adopté des calendriers plus resserrés, avec des cadences jusqu'alors inhabituelles, en termes de réalisation.

- le nouveau management et la conduite des grands projets. Pour s'adapter à la dimension de ces projets, une nouvelle approche du management a été adoptée sous le règne de Sa majesté Mohammed VI : qu'il s'agisse des ressources humaines, de la gestion opérationnelle des projets ou des partenariats innovants public-privé, un nouveau style et de nouvelles valeurs de performance se sont rapidement imposés, expliquant dans une large mesure les progrès réalisés dans ce domaine,

- la recherche d'un équilibre entre les exigences de la compétitivité, d'une part, et les besoins de l'intégration sociale et territoriale, d'autre part : Le Maroc a réussi à trouver ce type d'équilibre durant la présente décennie, en assurant certes son intégration aux flux économiques et financiers internationaux et en arrimant ses projets ainsi que les infrastructures nouvelles aux meilleurs standards de qualité et de performance. En même temps, il a tenu également à garantir l'accès des populations aux équipements et aux services de base, tels l'eau, l'électricité, la santé et l'éducation. Il s'agit d'une situation nouvelle au regard de l'expérience du passé et un genre d'exploit du Royaume en raison des difficultés liées à la mise en œuvre d'une telle politique.



- L'affirmation de l'Etat de droit et de nouvelles formes de citoyenneté : Toutes ces mutations ne sont pas sans générer des modifications substantielles dans les relations entre gouvernants et gouvernés, ainsi que sur le plan des responsabilités et des devoirs dans un contexte nouveau de respect du droit, de lutte contre la corruption et d'exercice des libertés... Le nouveau projet de société, voulu par le Royaume exige de nouvelles approches de l'engagement et de la citoyenneté ; ainsi que des mécanismes de responsabilisation des autorités publiques plus sophistiqués pour s'adapter aux nouvelles exigences.

486. Une nouvelle dynamique sociétale liée à l'appropriation des nouveaux enjeux et à la conduite des changements et des réformes est en train de voir le jour. Des solidarités nouvelles et une adhésion de l'ensemble des forces vives du pays sont nécessaires pour sa consolidation. Il s'agit d'un projet de société qui se veut d'envergure globale et multidimensionnelle. Son ambition est de devenir progressivement le projet de toutes les régions, de tous les Marocaines et Marocains ainsi que de toutes les générations.

487. Certes, le cadre institutionnel est mis en place, les conditions sont réunies pour instaurer une bonne gouvernance et une conduite efficiente des projets et des chantiers majeurs. Toutefois, des résistances persistent et freinent le changement.

488. Il s'agit de la méfiance et du manque de confiance à l'égard de l'Etat qui perdureront tant que les changements ne sont pas traduits en amélioration matérielle des conditions de vie du citoyen. De même, les résistances au changement existent et se sont développées grâce à des relais à l'intérieur même de l'appareil de l'Etat et au sein de son administration.

489. L'émergence d'un Maroc moderne doit, forcément, s'accompagner d'une revitalisation des énergies entreprenantes, désencombrées des héritages désuets. Elle doit aussi contribuer à l'émulation de l'autonomie des acteurs, notamment locaux ainsi qu'à la montée d'élites qualifiées et d'acteurs responsables en mesure d'agir dans la durée.

490. Les savoirs et les pratiques pour la gestion de ces projets et de ces réformes devront aussi évoluer de façon à accompagner les nouvelles exigences d'une vision fédératrice d'un Maroc moderne. La promotion de la culture de gestion en mode projet valorisant les stratégies intégrées, les études d'impacts, les synergies et la coordination entre intervenants devront aussi prévaloir.

491. Tout progrès suppose un débat public pour alimenter la société en idées et en visions, éléments indispensables au développement et la concrétisation des projets de société fondamentaux. Les instances de veille et de réflexion stratégique sont un instrument approprié pour alimenter ce débat. Au Maroc, elles ne sont pas mises à contribution ou ne parviennent pas, par elles-mêmes, à être une force de proposition en la matière. Leur dynamisation et la mise en place de nouveaux organes seraient d'une forte utilité pour le Royaume.

3. DES PERSPECTIVES ENCOURAGERANTES POUR LE MAROC



492. Afin de garantir la réussite de son programme de développement, le Maroc qui fait face à de multiples défis, devrait envisager des solutions durables pour tenir compte à la fois du contexte mondial en rapide mutation et de l'environnement national en grande transition.

3.1. Un contexte difficile et stimulant

493. Dans l'environnement international du Royaume, la mondialisation a procuré de multiples opportunités et permis notamment l'accroissement des échanges commerciaux et une forte mobilité des flux d'investissements. Néanmoins, ce phénomène est resté peu régulé et favorable au risque. L'effondrement en 2008 du secteur bancaire mondial témoigne de cette tendance dont les répercussions ont provoqué une crise économique mondiale, affectant de manière indifférenciée aussi bien les pays développés que les pays émergents et encourager un retour vers un capitalisme d'Etat. De ce fait, des normes internationales ajustées et favorables à l'émergence d'un « nouvel ordre mondial » devraient être activées dans le cadre de la « bonne gouvernance » du système capitaliste mondialisé.

494. Par ailleurs, les tendances de croissance démographique resteraient contrastées, caractérisées par des variations liées au niveau de développement, avec de fortes incidences sur le phénomène de migration. Les ressources naturelles, notamment hydriques et énergétiques, connaîtraient une raréfaction de plus en plus poussée, et des changements environnementaux drastiques. Enfin, le changement climatique continuerait de représenter un défi majeur pour la planète au cours de ce siècle. Ainsi, une réponse globale de la communauté internationale s'impose pour y faire face.

495. D'un autre côté, les tendances de mondialisation de l'économie de marché et de consommation effrénée initiées dans les pays développés s'étendent rapidement aux pays en développement et menacent le modèle actuel d'effondrement. La baisse du taux de croissance de la population, en particulier dans certains pays en développement, la réduction de moitié de la consommation des ressources naturelles dans les pays développés et la compensation des émissions de gaz à effet de serre sont parmi les mesures indispensables d'une réaction énergique et rapide afin d'éloigner le risque d'un tel scénario.

496. Sur le plan régional, l'Afrique subsaharienne pourrait rester la partie la plus vulnérable au monde, en termes de stabilité politique et de développement économique, mais également de conflits civils. La région MENA, aux potentialités économiques réelles, risque d'être confrontée à l'instabilité politique, alors que le Moyen-Orient pourrait faire face à une prolifération nucléaire.

497. Quant à l'environnement interne du Royaume, on peut retenir parmi les axes prioritaires de l'avenir, les exigences du développement durable. La raréfaction de l'eau et l'énergie, ressources vitales pour le pays, suppose un nouveau mode de gestion, intégrant la notion de durabilité et de maîtrise de la demande. De même, la préservation des ressources suppose notamment une optimisation des moyens d'irrigation et une mise à niveau de la productivité agricole et le développement de comportements civils économes. En particulier, la promotion du portefeuille de projets MDP (mécanisme de développement propre) et le développement des énergies permettraient au Maroc d'atténuer le coût de la facture énergétique.
498. L'imprévisibilité du phénomène de sécheresse accentue l'exode rural et nécessite par conséquent une attention particulière à la politique nationale de l'aménagement du territoire pour éviter une urbanisation sauvage qui perturbe l'état des écosystèmes.
499. L'évolution démographique et la question de la migration sont également directement liées à la problématique de l'environnement, d'autant que leurs enjeux dépassent les limites des frontières du pays. Les régions MENA et subsaharienne sont parmi les plus vulnérables aux changements climatiques et devraient connaître des flux migratoires intra régionaux accrus. Cette situation ne manquera pas d'avoir des conséquences directes sur le Maroc qui devra inscrire ses stratégies environnementale et migratoire dans un cadre régional et international.

3.2. Décennie 2010 : Quelques éléments pour accélérer la réalisation du projet Royal de société

500. Dans le cadre des orientations Royales et pour accélérer le processus d'édification d'une société démocratique et moderne, le Royaume devrait maintenir le cap des réformes afin d'accélérer son intégration au système mondialisé et faciliter son adaptation aux diverses mutations, liées à la dynamique nationale et aux grandes tendances de l'environnement international.
501. En particulier, l'adoption d'une stratégie nationale de compétitivité globale serait nécessaire pour faire face aux échéances de libéralisation et aux défis régionaux et internationaux. Elle devrait reposer sur la préservation d'un cadre macro-économique stable, avec un système financier solide, sur une bonne gouvernance et un capital humain valorisé. La reprise de l'acquis communautaire au cours de la décennie 2010, en fonction des priorités stratégiques du pays, accroîtrait sensiblement la compétitivité globale du Maroc et l'aiderait à améliorer son positionnement dans la mondialisation.
502. D'ailleurs, la communauté internationale a pris conscience, sous l'effet de la crise économique mondiale, de la nécessité d'instaurer de nouvelles règles et pratiques tant sur le plan économique, politique que géostratégique. Le Maroc gagnerait à intégrer cette nouvelle donne et utiliser ses atouts pour participer activement à la construction du nouveau système international.



503. Enfin, l'effort d'équipement du pays en infrastructures dans les domaines clés est à maintenir. Mais l'approche volontariste en matière de conduite et de gestion des réformes nationales ne pourrait être efficace sans des moyens financiers appropriés, la crise mondiale actuelle ayant provoqué une baisse remarquable des flux de financements.

Accélérer le processus de développement humain

504. Le choix d'un développement axé sur l'investissement dans le capital humain paraît évident pour assurer les conditions d'une croissance économique et sociale pérenne. De manière précise, il s'agira d'accélérer et d'approfondir les réformes au niveau de l'éducation, de la santé et de l'INDH afin de permettre l'édification d'un Maroc moderne et compétitif, en mesure de relever les défis internes et externes.

505. Au niveau de l'alphabétisation et de l'éducation, des actions prioritaires devraient être menées pour l'éradication de l'analphabétisme et l'amélioration de la qualité de l'enseignement en vue de la mettre en phase avec les exigences du tissu productif national. Le développement de la recherche scientifique est également indispensable pour permettre au Royaume d'intégrer la société du savoir.

506. S'agissant de l'INDH, évaluer la stratégie et tenir compte des résultats de son expérience permettraient d'en faire un dispositif en mesure de hisser le Maroc au rang des pays à développement humain élevé. Ainsi, plusieurs mesures devraient être envisagées : un renforcement de la gouvernance ainsi qu'une modulation et une plus grande efficacité des programmes afin de contribuer à la réduction significative de la pauvreté qui entrave le progrès économique et social du Royaume.

507. Concernant l'habitat, un effort substantiel devrait d'être consenti en vue d'éradiquer définitivement les bidonvilles et d'accélérer la lutte contre l'habitat insalubre. De même, le concours de l'Etat et l'implication du privé dans la résorption d'une partie importante du déficit actuel en logements devraient être maintenus.

508. Quant au secteur crucial de la santé, en plus du relèvement des dépenses pour remédier à l'insuffisance des infrastructures de base et au manque de personnel qualifié, une attention particulière devrait être accordée à l'amélioration de la qualité de l'offre de soins et à la généralisation de la couverture médicale.

Consolider l'Etat de Droit

509. L'exercice des libertés, dans le cadre du pluralisme et sous le regard vigilant d'une justice crédible, transparente et indépendante, incarne bien l'Etat de droit. Au Maroc, sa consolidation doit se fonder sur l'ancrage dans la culture des droits de l'Homme et sur la réforme de la justice qui devrait être l'un des chantiers les plus importants de la décennie 2010. L'achèvement de la transition politique s'inscrit dans cette perspective, notamment par la modernisation des partis politiques et l'atténuation de leur atomisation.



510. La lutte contre les inégalités et l'exclusion devrait être accentuée pour améliorer la cohésion sociale et raffermir la stabilité du Royaume. L'élargissement de la classe moyenne et la mise en place d'une politique économique favorisant le développement du marché local contribueront incontestablement à cette stabilité.

511. Enfin, l'Etat de droit au Maroc doit pouvoir compter sur une contribution accrue de la société civile pour assurer sa pérennité. L'organisation du champ associatif, son implication assidue ainsi que la généralisation de la pratique de la bonne gouvernance sont des leviers importants pour l'émergence d'une société moderne.

Etablir un modèle national de régionalisation et assurer sa mise en œuvre rapide

512. La régionalisation devrait donc être accélérée pour assurer la construction d'un Maroc des régions qui est un processus stratégique qui s'inscrit dans la réalisation du projet Royal de société moderne.

513. Une stratégie nationale de développement territorial fondée sur la convergence des objectifs de développement nationaux et régionaux devrait être menée. Il s'agirait d'insister sur la territorialisation des politiques publiques ainsi que sur les programmations intégrées et dimensionnées aux stratégies de développement de chaque région.

514. De même, les découpages territoriaux devraient dépendre de critères objectifs, fondés sur les différents aspects des réalités locales et la dynamisation des régions devrait s'appuyer sur des modes de gouvernance adaptés et des modalités précises de contractualisation et d'engagement avec l'Etat.

Renforcer les bases d'une économie moderne, diversifiée et compétitive

515. La compétitivité est l'un des chantiers les plus importants des prochaines années. Une approche nouvelle est nécessaire pour tenir compte de plus en plus de la qualité des produits, de l'innovation en termes de procédés de production et pas seulement de la dimension des prix et en particulier de la faiblesse des coûts salariaux.

516. Dès lors, la préparation du Royaume à l'économie du savoir, en fixant des priorités par rapport aux secteurs d'avenir, est un préalable pour rehausser les avantages compétitifs du pays et orienter son profil de spécialisation vers des créneaux porteurs et dynamiques du commerce mondial.

517. La cohérence des stratégies sectorielles mériterait d'être renforcée et actualisée pour tenir compte des mutations actuelles et à venir de l'environnement international et du contexte national. Néanmoins, une nouvelle approche transversale, multidimensionnelle et de long terme s'imposerait pour maximiser leurs effets et en faire de véritables leviers de croissance compétitifs.

518. De même, une révision de la politique commerciale extérieure du Maroc serait indiquée dans le but de sauvegarder les intérêts nationaux. Il s'agira, en particulier, d'examiner l'ensemble des accords de libre échange conclus par le pays pour assurer une certaine cohérence permettant de développer des relations commerciales mutuellement profitables.
519. En même temps, cette politique d'ouverture devrait prendre en considération les mutations géopolitiques mondiales, notamment l'arrivée sur la scène internationale d'acteurs puissants parmi les pays émergents. Il s'agirait pour le Maroc de multiplier ses alliances commerciales et financières pour s'arrimer aux nouvelles locomotives du développement que représentent déjà les BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) et certains regroupements régionaux.
520. D'ailleurs, l'ancrage régional du Royaume demeure un choix stratégique, dicté par l'histoire, la géographie et les intérêts communs. Ainsi, les relations avec l'Europe sont fondamentales pour promouvoir une proximité renforcée sur le plan économique, politique, social et institutionnel. Dans le cadre du statut avancé, le Maroc s'apprête à engager la reprise de l'acquis communautaire, mais il devrait l'entreprendre sur la base des priorités nationales afin de garder la maîtrise du processus de modernisation du Royaume.
521. L'autre dimension de cet ancrage est représentée par le positionnement économique judicieux du Royaume au niveau du continent africain et par une réactivation de l'Union du Maghreb Arabe. Ces deux espaces, profondeur civilisationnelle historique du pays, constituent les reculs stratégiques du Maroc et pourraient devenir une réserve de croissance mutuellement avantageuse.

Renforcer le développement durable

522. La dégradation de l'environnement ne constitue pas un sujet de second ordre en raison de la surexploitation des ressources naturelles, notamment de l'eau qui risque de porter un préjudice irréversible à l'équilibre environnemental et hypothéquer le développement du pays.
523. De ce fait, le Royaume sera amené à améliorer ses modes de gestion des ressources naturelles tout en engageant des réformes à long terme pour anticiper et s'adapter aux effets du changement climatique. Il devrait alors adopter et mettre en œuvre des politiques appropriées, intégrant la donnée environnementale dans toutes les actions publiques, promouvoir les énergies renouvelables, améliorer l'efficacité énergétique et développer des techniques permettant d'économiser l'eau aussi bien dans le cadre de l'irrigation que des procédés industriels. L'engagement du Maroc dans l'économie verte devrait être l'une des options prioritaires de la décennie 2010.



Liste des graphiques

- Graphique 1: Taux de pauvreté relative
- Graphique 2 : Dépense moyenne annuelle par personne
- Graphique 3 : Nature des dépenses des ménages
- Graphique 4 : Taux de scolarisation dans le secondaire collégial
- Graphique 5: Evolution des effectifs des stagiaires des secteurs privés et publics
- Graphique 6 : Evolution du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural
- Graphique 7 : Accélération du rythme de réalisation des routes rurales à travers la (CFR)
- Graphique 8 : INDH
- Graphique 9 : Crédits immobiliers/total des crédits des banques
- Graphique 10 : Couverture sanitaire
- Graphique 11: Résultats des élections communales
- Graphique 12 : Recettes fiscales en milliards de dirhams
- Graphique 13 : Contribution sectorielle au PIB (%)
- Graphique 14 : Evolution de la croissance économique en volume
- Graphique 15 : Evolution de la balance des services (en milliards de dirhams)
- Graphique 17 : Crédits à la consommation (en milliards de dirhams)
- Graphique 18 : Evolution du taux d'épargne et du taux d'investissement (en % du PIB)
- Graphique 19 : Evolution du compte courant (en % du PIB)
- Graphique 20: Déficit budgétaire (en % du PIB)
- Graphique 21 : Evolution de la dette extérieure publique (en % du PIB)
- Graphique 22 : Evolution du Taux d'inflation
- Graphique 23: Evolution des investissements et prêts privés étrangers
- Graphique 24: Evolution du CA du secteur de l'Industrie Automobile (en milliards de dirhams)
- Graphique 25 : Evolution du chiffre d'affaires du secteur électronique (en milliards de dirhams)
- Graphique 26 : Evolution des exportations du secteur Textile & Cuir en milliards de dirhams
- Graphique 27 : Nombre des arrivées de touristes (en millions)
- Graphique 28 : Evolution du réseau autoroutier en service (1992-2011)
- Graphique 29 : Evolution du trafic aérien international (2000-2008)
- Graphique 30 : Taux de pénétration global (fixe et mobile)
- Graphique 31 : Evolution du parc total des abonnés Internet



Liste des Encadrés

- Encadré 1 : Les projets du programme Najah
- Encadré 2 : La précarité au Maroc
- Encadré 3 : Points cardinaux du code de la famille
- Encadré 4 : La réformes du champ religieux
- Encadré 5 : Les axes du Projet d'Autonomie du Sahara
- Encadré 6 : Les principaux axes de la Vision 2010
- Encadré 7 : Complexe portuaire Tanger-Med
- Encadré 8 : Principaux axes de la nouvelle stratégie énergétique



BIBLIOGRAPHIE



Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT): L'observatoire des marchés, 2008.

Banque Mondiale : "Country assistance strategy progress report for the kingdom of Morocco", November 13, 2007.

Banque Mondiale : « Mémoire économique pays: Promouvoir la croissance et l'emploi par la diversification productive et la compétitivité », 2006.

Banque Mondiale: « Doing business 2008, Morocco ».

BOUOYOUR, Jamal : "Partenariat Euro-marocain et dynamique des investissements directs étrangers", CATT, Université de Pau- juin 2005.

Cinquantième de l'indépendance du Royaume, 2006 (Divers rapports thématiques).

CNUCED « Examen de la politique de l'investissement Maroc », 2007.

Comptes Nationaux 1998-2008 : Direction de la comptabilité nationale – HCP

Conseil National du Commerce Extérieur: "Rapport annuel sur les échanges extérieurs" 2006.

Conseil Supérieur de l'Enseignement : « Etat et perspectives du système d'éducation et de formation », volume 2, Rapport Annuel 2008.

Document établi par le Haut représentant et la Commission européenne à l'attention du Conseil européen, changements climatiques et sécurité internationale, Mars 2008.

Enquêtes Nationales sur les Niveaux de Vie des Ménages (ENNVM 1998/2007)

Etude McKinsey « Définition d'une politique industrielle ciblée et volontariste au service de l'essor de l'économie marocaine », 1^{er} avril 2005.

FEMISE : « Rapport sur l'Evolution de la Structure des Echanges Commerciaux et des Investissements entre l'UE et ses Partenaires Méditerranéens », Conseil de Ministres du Commerce du Tolède, Mars (2002).

FEMISE: « Profil Pays Maroc », 2004.

FMI : « Rapport de consultation annuelle du Maroc au titre de l'article IV », 2008.

FMI: "Maroc: Questions choisies". Septembre 2008.

FNUAP : « Etat de la population mondiale » 2007.

Gaudin (Thierry): " The world in 2025: A challenge to reason". EC DG Research, septembre 2008.

Groupement de Recherches sur l'Administration Locale en Europe : « La régionalisation en Europe », novembre 1999.

Haut Commissariat au Plan : « Prospective Maroc 2030 : Quelle démographie ? » 2008.

Haut Commissariat au Plan : « Croissance économique et développement humain : Eléments pour une planification stratégique 2007-2015 ».

Haut Commissariat au Plan : « Les sources de la croissance au Maroc ». Septembre 2005.

Haut Commissariat au Plan : " Croissance économique et développement humain: Eléments pour une planification stratégique 2007-2015", juin 2007.

Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies: Industrie en chiffres 2008.

Michel Serres : « Le Contrat naturel », 1987.

MINEFE-DGTPE (France) : "le Commerce extérieur du Maroc en 2007". Mars 2008.

Ministère de l'Economie et des Finances « Compétitivité de l'économie marocaine : efforts d'amélioration », Revue Trimestrielle n°39 Septembre 2006.

Ministère de l'Economie et des Finances (DGI): "La modernisation du système fiscal marocain", avril 2008.

Ministère de l'Economie et des Finances (DEPF): « Compétitivité des exportations et attractivité de l'économie nationale », Juillet 2006.

Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative « La réforme administrative au Maroc ».

Ministère de l'Economie et des Finances (DEPF): Rapport Economique et Financier 2008-2009.

Ministère de l'Economie et des Finances (DPEG) : « Diagnostic de l'attractivité du Maroc pour le Investissements Directs Etranger », document de travail n°82, Novembre 2002.

Ministère de l'Economie et des Finances- Etude DEPF: « Pour une convergence accélérée du système financier marocain vers les Standards européens ». Mars 2008

Ministère de l'Economie et des Finances, Rapports accompagnant la Loi des Finances 2007 & 2008.

Ministère des Affaires Economiques et Générales : « Conclusions et Perspectives de l'atelier sur le Programme National de Reforme de l'Investissement (Initiative MENA-OCDE) », Rabat, 23 et 24 novembre 2006.

Ministère des Affaires Economiques et Générales: "Investissements Directs Etrangers dans le Monde et au Maroc". 2007

Ministère des Finances et de la Privatisation, Direction des études et des prévisions financières, Tableau de Bord Social (2006).

Ministère du Commerce Extérieur : "Diagnostic et éléments pour une nouvelle stratégie du commerce extérieur". Octobre 2006.

Mohammed Cherkaoui : « Le Sahara liens sociaux et enjeux stratégiques ». The Bardwell Press, Oxford- 2007.

National Intelligence Council : "2025 Global Trends : A Transformed World". Washington, novembre 2008.

Observatoire du Tourisme : Le tourisme en chiffres 1998-2008.

Office des Changes : "Balance commerciale du Maroc" , 2007-2008.

OMC : « Examen des politiques commerciales du Maroc », 2003.

Patten (Chris), What Next ? Surviving the Twenty-First Century, London, Allen Lane, 2008.

Principaux indicateurs du secteur du bâtiment et des travaux publics : Ministère l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace – MAI 2009 –

Rapport de la FAO : « Situation Alimentaire dans le Monde », 2008.

Rapport des Nation Unies : « Perspectives de la population mondiale » 2007.



Rapport du Ministère du Commerce Extérieur : « Diagnostic et éléments pour une nouvelle stratégie du commerce extérieur », Octobre 2006.

Rapport HACA- Mars 2007.

Résultats des élections communales 2003 et 2009 : Ministère de l'Intérieur

Ross Gregory Garnaut : « Rapport Stern australien », Septembre 2008.

Santé en chiffres 1998-2007 : Ministère de la Santé

Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau : « Développement des Ressources en Eau au Maroc », 2006.

Statistiques des échanges extérieurs : Office des changes

Statistiques économiques et financières : Ministère de l'Economie et des Finances

Transparency International : "Baromètre mondial de la corruption 2009".

UNICEF : « Analyse de la situation de l'enfant, 2002-2006 ».

VEDIE, HENRI-LOUIS : «Une volonté plus forte que les sables», Edition ESKA 2008, Paris.

World Economic Forum : « The Global Competitiveness Report », (années 2007-2008).

